



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN NORMANDIE

OBSERVATOIRES DONNÉES 2022-2023
AVRIL 2024

EN CO-PRODUCTION AVEC



SOMMAIRE

INTRODUCTION

01

L'AGRICULTURE BIO EN FRANCE ET EN NORMANDIE

P.4

02

LES FILIÈRES ANIMALES BIO EN NORMANDIE

P.13

LES FILIÈRES LAITS BIOLOGIQUES	P.13
LES FILIÈRES VIANDES BIOLOGIQUES	P.21
LA FILIÈRE POULES PONDEUSES BIOLOGIQUES	P.25
LA FILIÈRE APICULTURE BIOLOGIQUE	P.26
LA FILIÈRE PRODUITS DE LA MER BIOLOGIQUES	P.26

03

LES FILIÈRES VÉGÉTALES BIO EN NORMANDIE

P.27

LES FOURRAGES BIOLOGIQUES	P.27
LES FILIÈRES DES GRANDES CULTURES BIOLOGIQUES	P.28
LES FILIÈRES DES CULTURES INDUSTRIELLES BIOLOGIQUES	P.34
LES FILIÈRES DES LÉGUMES FRAIS BIOLOGIQUES	P.37
LES FILIÈRES DES FRUITS BIOLOGIQUES	P.38
LES FILIÈRES DES PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES BIOLOGIQUES (PPAM)	P.39
LES AUTRES FILIÈRES VÉGÉTALES BIOLOGIQUES	P.39

04

LES PRÉPARATEURS BIO

P.40

EN FRANCE	P.40
EN NORMANDIE	P.40
LA RESTAURATION BIOLOGIQUE	P.41

05

LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIO

P.44

LES DISTRIBUTEURS DE PRODUITS BIOLOGIQUES	P.44
LES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIOLOGIQUES	P.49

06

LA CONSOMMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIO

P.50

POUR ALLER PLUS LOIN	P.55
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	P.56
COMITÉ RÉDACTIONNEL	P.57

INTRODUCTION

Cette 14^e édition de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB) pour la Normandie présente les dernières données disponibles pour chaque filière régionale, des productions animales et végétales biologiques à la commercialisation des produits alimentaires biologiques. Elle dresse également des tendances de conversion pour l'année 2023.

Comme dans les précédentes éditions, pour la production sont dénombrés les exploitations, les cheptels, les surfaces certifiées en agriculture biologique et en conversion. Les données départementales anonymes sont consolidées au niveau régional. Les principaux chiffres (production, transformation, distribution et consommation) sont fournis par l'Agence BIO (Observatoire National de l'Agriculture Biologique – Chiffres clés 2022, édition 2023). Les analyses et éléments plus qualitatifs sont apportés par l'association Bio En Normandie et la Chambre d'agriculture de région Normandie.

Tous les ans, des exploitations bio s'engagent et se désengagent de la certification en agriculture biologique, pour différentes raisons. Mais un arrêt de certification bio ne correspond pas toujours à un retour à l'agriculture conventionnelle. Pour cette nouvelle édition, les données concernant les arrêts de certification bio en Normandie ont pu être analysées de manière plus approfondie : évolution, motifs, productions concernées (avec rebasement des séries suite au changement d'outil pour le tableau de bord de suivi de l'Agence BIO).

La rubrique « Pour aller plus loin » présente le bilan des dispositifs d'aide exceptionnelle à l'agriculture biologique qui ont été déployés en 2023.

Dans les rubriques "Actualités des entreprises", les informations relatives aux entreprises et aux filières bio sont extraites de la lettre de veille INCA BIO réalisée par la Chambre d'agriculture de région Normandie.

Si vous souhaitez recevoir par mail cette lettre de veille (4 numéros par an), vous pouvez envoyer vos coordonnées à l'adresse : incabio@normandie.chambagri.fr

01

L'AGRICULTURE BIO EN FRANCE ET EN NORMANDIE

Les principaux chiffres annuels de production sont donnés par l'Agence BIO (chiffres clés 2022, édition 2023).

Les tendances des conversions sont fournies via les nouvelles notifications enregistrées par l'Agence BIO sur l'année 2023 (données provisoires).

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces bio en France

	France 2022	France 2022/2021
Exploitations	60 483	+ 3,5 %
Surfaces engagées en bio	2 876 053 ha	+ 2,7 %
dont surfaces certifiées bio	2 431 312 ha	+ 10 %
dont surfaces en conversion	444 741 ha	- 24 %
SAU moyenne	48 ha	-
Part de SAU en bio	10,7 %	+ 0,36 pt

Source : Agence BIO - Chiffres clés 2022

PLUS DE 60 000 FERMES BIO EN FRANCE

Le nombre total de producteurs engagés en bio continue de progresser en France, mais à un rythme inférieur à celui des années précédentes. Le nombre de nouveaux producteurs bio baisse par rapport à 2021 (5 330 nouveaux producteurs bio en 2022 contre 7 706 en 2021). Parallèlement, on enregistre 3 290 arrêts de certification bio en 2022 (contre 2 510 en 2021). La moitié des arrêts de certification enregistrés en 2022 relève de départs à la retraite et non d'un changement dans le choix de la conduite de l'exploitation. Le solde entre les arrivées et les sorties du bio reste encore positif mais traduit un coup de frein dans la dynamique des conversions.

Ainsi, fin 2022, la France comptait 60 483 exploitations agricoles engagées en AB (+ 3,5 % / 2021), ce qui représente désormais 14 % des exploitations agricoles françaises. La SAU moyenne d'une exploitation bio en France, toutes productions confondues, est de 48 ha (cette surface moyenne n'a pas évolué depuis 2016). Les surfaces totales engagées en bio (à savoir, les surfaces converties et en conversion)

s'élèvent à 2,88 millions ha (+ 2,7 % / 2021), dont 444 741 ha en conversion :

- Les surfaces certifiées bio en (c'est-à-dire arrivées au terme de leur conversion) progressent de 10 % entre 2021 et 2022 (2,43 millions ha certifiés bio en 2022).
- Les surfaces en conversion (toutes années de conversion confondues) diminuent de 24 % en 2022 / 2021 ; la baisse est même de - 40 % pour les surfaces en 1^{re} année de conversion.

Fin 2022, la part de la surface agricole utile (SAU) consacrée à l'agriculture biologique atteint 10,7 % de la SAU française (contre 10,34 % fin 2021). En considérant les surfaces engagées en 2^e ou 3^e année de conversion et le rythme de sortie de l'AB (de l'ordre de 6 %), les surfaces certifiées bio devraient encore progresser de l'ordre de 10 % en 2023. Pour rappel, l'objectif inscrit dans le plan stratégique national de la politique agricole commune est de 18 % de surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique à horizon 2027.

PRES DE 2 400 FERMES BIO EN NORMANDIE

En Normandie, le développement de l'agriculture biologique se poursuit mais plus modestement que les années précédentes. Comme au niveau national, la dynamique de conversion a ralenti dans la région en 2022, avec moins de surfaces en conversion par rapport à 2021. Fin 2022, la région comptait 2 361 exploitations bio (+ 0,7 % / 2021) pour une surface totale engagée en bio (certifiée bio et en conversion) de 137 520 ha (+ 3,5 % / 2021), dont 17 695 ha en conversion (- 32 % / 2021).

Avec les Hauts-de-France et la Corse, la Normandie fait partie des 3 régions françaises avec la plus faible dynamique de conversion en 2022 (en nombre d'exploitations). En Normandie, le solde annuel entre les arrivées et les sorties du bio est tout juste positif, avec + 16 fermes bio entre 2021 et 2022. Cette baisse du rythme des conversions pourrait s'accroître en 2023, notamment en raison du contexte économique.

La Normandie est la 9^e région française, sur 13 régions métropolitaines, par le nombre d'exploitations conduites selon le mode de production biologique. La taille moyenne de ces exploitations est de 58 hectares. Fin 2022, la part de SAU consacrée à l'AB atteint 7 % de la SAU normande (contre 6,8 % fin 2021), ce qui place la Normandie à la 11^e place sur 13 régions métropolitaines.

Nombre d'exploitations et surfaces bio en Normandie en 2022

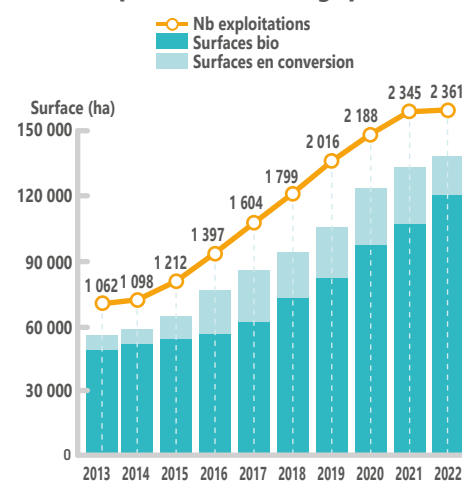
	Calvados	Manche	Orne	Eure	Seine-Maritime	Normandie 2022	Normandie 2022/2021	Rang région
Exploitations	583	274	682	524	298	2 361	+ 0,7 %	9 ^e
Surfaces cultivées (ha)	36 939	13 241	38 925	36 372	12 043	137 520	+ 3,5 %	9 ^e
dont en conversion (ha)	3 954	2 402	5 272	4 024	2 043	17 695	- 32 %	10 ^e
SAU moyenne (ha)	63	48	57	69	40	58	+ 1 ha	-
Part SAU en bio	9,8 %	3,5 %	9,2 %	9,3 %	3,0 %	7,0 %	+ 0,2 pt	11 ^e

Source : Agence BIO - Chiffres clés 2022

L'orientation des exploitations normandes en agriculture biologique reste le reflet des productions traditionnelles de la Normandie : élevage bovin (lait et viande), puis céréales, fruits (dont pommes à cidre) et maraîchage. Viennent ensuite quelques ateliers diversifiés : poules pondeuses, brebis (quasi exclusivement pour la viande), plantes à parfum, aromatiques et médicinales, chèvres, volailles de chair, apiculture, porcs...

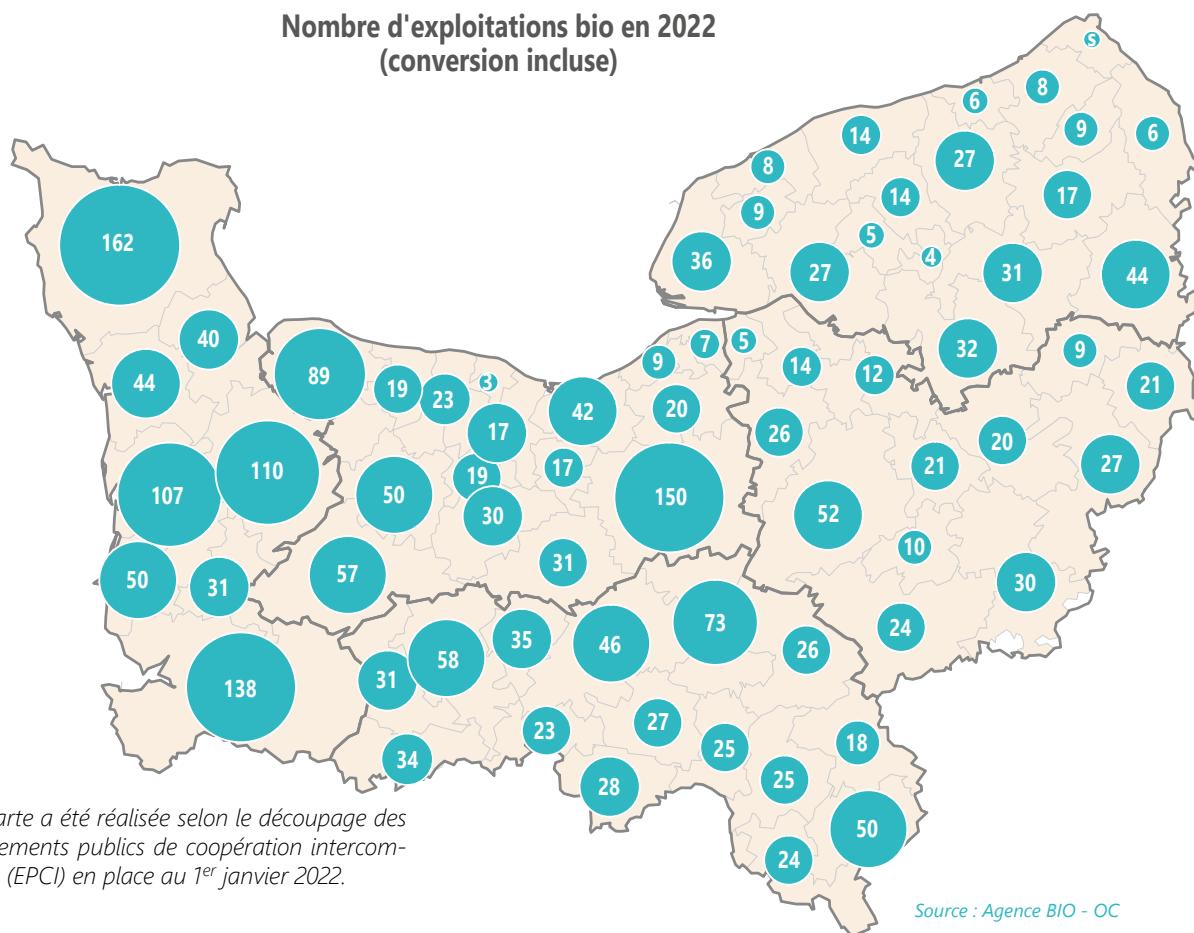
On note une forte disparité entre les 2 deux anciennes régions administratives, en particulier pour la SAU moyenne par exploitation bio. Cette différence pourrait s'expliquer par le fait que la mixité (une ferme ayant une partie de sa production en AB et une autre partie en conventionnel) est plus représentée dans l'Eure et en Seine-Maritime, certaines exploitations en polyculture ayant fait le choix d'une conversion progressive (ex : par îlot ou parcelle...). On relève également une nette différence de % de SAU en bio entre les deux anciennes régions, notamment du fait de l'orientation de leurs productions agricoles.

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en mode de production biologique



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2022

Nombre d'exploitations bio en 2022 (conversion incluse)



Cette carte a été réalisée selon le découpage des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en place au 1^{er} janvier 2022.

Source : Agence BIO - OC

Fin 2022, on dénombre 2 361 exploitations bio en Normandie (certifiées bio + en conversion). Les secteurs géographiques où les exploitations en AB sont les plus nombreuses correspondent globalement à l'ex Basse-Normandie, en particulier le Nord Cotentin, le Centre et Sud Manche, le Pays d'Auge (14 et 61) et le Bessin. Inversement, il y a une plus faible densité d'exploitations bio dans l'ex Haute-Normandie. Toutefois cette vision pourrait être à relativiser dans la mesure où le nombre total d'exploitations diffère selon les secteurs, en particulier dans les zones de cultures où leur taille est plus importante et donc les effectifs moins nombreux. Par ailleurs, la taille des EPCI, assez variable, influe aussi sur la lecture de cette carte.

Quels enseignements du 1^{er} baromètre du moral des agriculteurs bio normands ?

La crise du bio est abondamment commentée depuis plus de 2 ans, mais que pensent les premiers concernés : les agricultrices et agriculteurs bio de France ? L'Agence BIO leur a donné la parole. Nous présentons ci-dessous les réponses des producteurs bio normands, leur taux de réponse s'élève à 20 %.

L'enquête nous apprend que 60 % des agriculteurs bio normands sont modérément à très confiants quant à l'avenir de l'agriculture biologique (modérément confiants 42 % ; confiants 14 %, très confiants 4 %). Par exemple, une agricultrice bio indique être «Engagée pour un avenir meilleur». «Préserver notre planète et l'avenir de nos enfants est un engagement ainsi qu'une façon de vivre. L'agriculture biologique est une priorité absolue».

Ce baromètre témoigne de l'engagement fort des producteurs pour l'agriculture biologique : 91 % des répondants sont «fiers» d'être en AB, dont 57 % se déclarent «très fiers».

Un engagement pour le bien commun en attente de reconnaissance :

A partir de questions à choix multiples, les productrices et producteurs bio normands se sont exprimés sur les facteurs de motivation favorisant l'engagement bio et sur les critères de démotivation.

S'agissant des facteurs de motivation, les réponses données, sensiblement les mêmes qu'à l'échelon national témoignent d'un engagement des producteurs pour le bien commun :

- à 84 % «Prendre soin de l'environnement (eau, sol, air, biodiversité)»,
- à 69 % «Préserver la santé (la vôtre, famille, proches, salariés) et la santé publique»,
- à 56 % «Retrouver la fierté de produire des aliments bons et sains et recevoir la reconnaissance des consommateurs».

S'agissant des facteurs de démotivation, les plus représentés sont :

- à 50 % «La faiblesse de plus-value sur une ou toutes les productions bio».

- à 47 % «La suppression des aides au maintien».
- à 34 % «Le manque de débouchés».

Le 3^e facteur de démotivation à l'échelle nationale (l'alourdissement et l'augmentation des dépenses liées à la production et à la main-d'œuvre) ne se retrouve qu'en 5^e position en Normandie, avec 13 points de moins (38 % France contre 25 % Normandie). En Normandie, le 3^e critère est le manque de débouchés : 34 %, soit 1/3 des agriculteurs bio normands, ce qui est légèrement supérieur à l'échelon national (+ 5 points). Parmi les agriculteurs inquiets du manque de débouchés, 38 % sont en bovins (atelier principal), 23 % en grandes cultures et 15 % en légumes.

Pour illustrer, une agricultrice indique : «L'aventure AB est passionnante, je suis très fière de proposer un autre modèle de production mais le désintérêt actuel des consommateurs, de la distribution, la défiance de l'État et des médias posent question».

Tendances des conversions 2023 (par département)

	Calvados	Manche	Orne	Eure	Seine-Maritime	Normandie
Nombre de nouvelles exploitations qui se sont notifiées en AB en 2023	29	16	33	24	11	113

Source : Agence BIO – Notifications 2023 (données provisoires)

D'après les premières données disponibles, un peu plus de 110 exploitations se sont notifiées en bio en Normandie sur l'année 2023. Ce ralentissement des engagements en AB confirme la tendance que l'on commençait à observer en 2021.

Les deux anciennes régions ne se valent pas en matière de tendance des conversions bio. Le nombre de conversions est nettement supérieur en ex Basse-Normandie (près de trente conversions en moyenne par département) contre moins de quinze conversions en moyenne par département en ex Haute-Normandie.

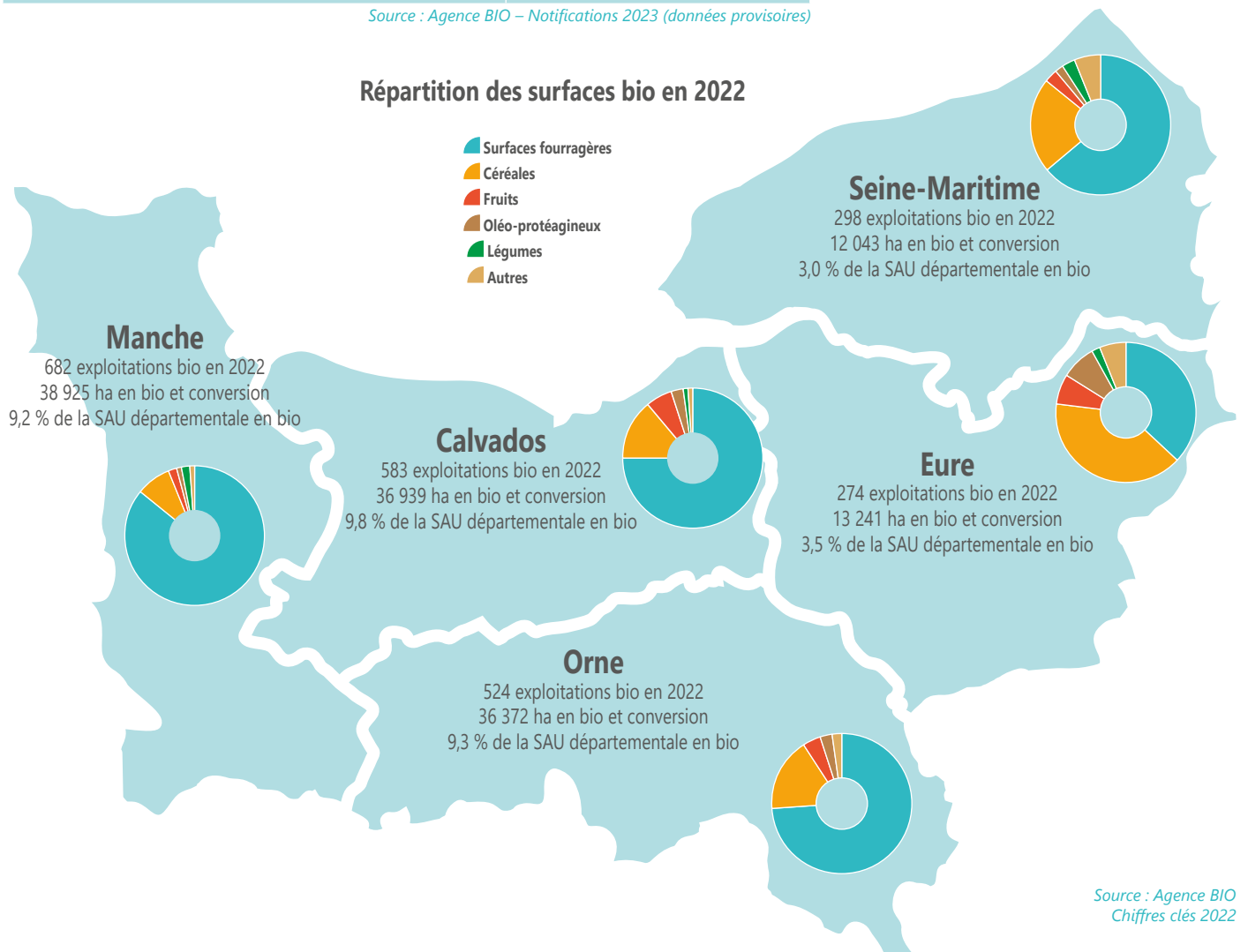
Tendances des conversions 2023 (par production)

Productions	Tendances des conversions 2023
Légumes	35
Fruits	16
Bovins (lait + viande)	14
Surfaces fourragères	11
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	8
Grandes cultures	5
Semences et plants	5
Viticulture	3
Autres productions : apiculture, caprins, cultures industrielles, ovins viande, porcins, volailles de chair... (1 à 2 notifications / production)	16
TOTAL	113

Source : Agence BIO – Notifications 2023 (données provisoires)

Les conversions bio reculent d'environ 10 % entre 2022 et 2023. Toutes les productions enregistrent une baisse des conversions. C'est encore en légumes et en fruits que les conversions restent les plus nombreuses dans la région.

Répartition des surfaces bio en 2022



Source : Agence BIO
Chiffres clés 2022

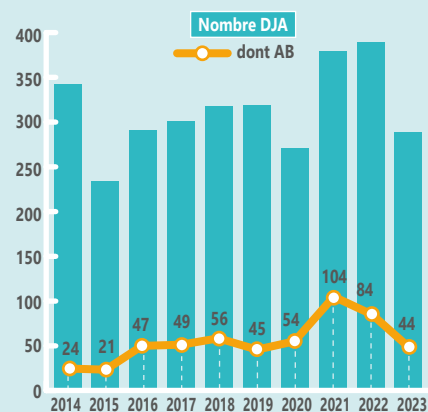
44 installations aidées en AB en Normandie

En 2023, en Normandie, 44 agriculteurs se sont installés en agriculture biologique dans le cadre du dispositif des installations aidées (DJA). Ces installations en AB représentent 15 % des installations aidées régionales. Ils étaient 84 en 2022 (22 % des installations aidées), 104 en 2021 (28 % des installations aidées), 54 en 2020 (20 % des installations aidées) et 45 en 2019 (14 % des installations aidées).

Les installations aidées bio en Normandie concernaient principalement le maraîchage (39 % des installations aidées bio) et la production de bovins lait (23 %). Les autres productions bio (grandes cultures, ovins-caprins, bovins viande, arboriculture, porcs, volailles) concernaient chacune moins de 10 installations aidées en 2023.

Les trois quarts de ces installations aidées bio avaient pour projet de commercialiser tout ou partie de leur production en vente directe ou circuits courts (avec ou sans transformation à la ferme).

Nombre d'installations aidées en Normandie



Source : Chambres d'agriculture de Normandie

DES PORTEURS DE PROJET SOUTENUS PAR LE DISPOSITIF NORMANDIE DÉMARRAGE INSTALLATION (NDI)

Avec le recul de l'âge de départ à la retraite, l'évolution des parcours professionnels et la part significative des reconversions professionnelles dans les projets d'installation, **la Région Normandie a souhaité faire évoluer son dispositif d'aide** pour soutenir les installations des différents profils des candidats à l'installation.

Normandie Démarrage Installation remplace le dispositif Impulsion Installation de la Région Normandie et la Dotation Jeune Agriculteur. **Ce nouveau dispositif est ouvert progressivement entre 2023 (pour l'aide Nouvel Agriculteur) et 2024 (pour l'aide Jeune Agriculteur).**

Dans le cadre du précédent dispositif Impulsion Installation, l'aide forfaitaire pouvait être bonifiée, il prévoyait une bonification bio. **Il est à noter que le nouveau dispositif NDI ne prévoit pas de bonification bio.**

S'agissant du nouveau dispositif Normandie Démarrage Installation (NDI), les publics concernés et les montants sont précisés ci-dessous :

	Pour un Jeune Agriculteur Dont filière équine JA au 01/01/2023	Pour un nouvel agriculteur
Âge maximal	40 ans	52 ans
Conditions de formations	Diplôme agricole de niveau 4 ou expérience professionnelle	Diplôme de niveau 3 ou expérience professionnelle
Installation à titre principal ou installation progressive	25 000 € + 5 000 € zonage ICHN	15 000 € + 5 000 € zonage ICHN
Installation à titre secondaire	12 500 € + 2 500 € zonage ICHN	7 500 € + 2 500 € zonage ICHN

A noter : les critères de reconnaissance de l'expérience professionnelle vont être précisés.

Source : Région Normandie

Année	Nombre de dossiers soutenus	Nombre de dossiers ayant activé la bonification AB
2018	38	8
2019	64	5
2020	63	5
2021	69	12
2022	80	15
2023	66*	0

Source : Région Normandie

Jusqu'en 2023, les porteurs de projet pouvaient choisir entre le dispositif Impulsion Installation et la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), en fonction du niveau de diplôme, de l'âge, du calendrier d'installation ou encore de la nature des projets. A partir de 2023-2024 et avec l'arrêt de la DJA, les porteurs de projet rentreront dans le dispositif NDI.

N.B. : pour les données 2018 à 2022, certains porteurs de projet ont activé la bonification «Maraîchage» ou «Élevage ovins-caprins» alors qu'ils sont également en Agriculture Biologique mais non comptabilisés dans ceux ayant choisi la bonification AB.

*A noter : nombre de dossiers soutenus sur les différents dispositifs DJA / Impulsion-Installation / NDI : la donnée n'est pas tout à fait exhaustive en raison de problématiques de traçage complet sur le plan statistique des dossiers sur le premier tiers de l'année 2023 du fait du transfert des dossiers de la cyberattaque.

S'installer en bio ou transmettre sa ferme en bio en Normandie

Plateforme numérique «Installer Transmettre Normandie»

La plateforme numérique «Installer Transmettre Normandie» est un projet multi partenarial, piloté par les Chambres d'agriculture de Normandie, qui a pour objectif d'informer les futurs agriculteurs, les porteurs de projets et les cédants.

Au travers de différents profils adaptés à chaque visiteur, cette plateforme a pour but d'accompagner chacun, à différentes étapes de son installation ou de sa transmission, à la réussite de son projet.

Que ce soit pour les visiteurs qui «en rêvent» et aimeraient se tourner vers le monde agricole sans réelles connaissances, ceux qui « y pensent » avec une idée un peu plus travaillée mais qui ont besoin de définir plus clairement leur projet ou bien ceux qui «s'y mettent» en les guidant dans leurs démarches, cette plateforme numérique a pour vocation à accompagner chacun des futurs installés de l'idée, en passant par les démarches et jusqu'à l'installation.

Cet outil est aussi dirigé vers les exploitants en fin de carrière, proche de la retraite ou dans le cadre d'un changement d'activité. Comment bien préparer sa transmission ou sa retraite, l'anticiper et se faire accompagner pour une cession dans un cadre idéal et serein. Il sera enrichi au fil du temps par des contenus propres aux spécialités de chacun : accompagnement juridique, foncier, formation, aides agricoles...

Plus d'information sur : <https://www.installer-transmettre-normandie.fr/>

S'installer en bovins lait bio

Notamment destiné aux porteurs de projet en bovins lait bio, un guide pratique sur la production laitière bio normande a été réalisé par Bio en Normandie, notamment dans un contexte de départ à la retraite massif pour des agriculteurs/trices en bovins lait. [Le guide est consultable ici.](#)

Se former sur la bio (liste non exhaustive)

Le CFPFA de Coutances (50) propose une formation qualifiante dédiée au maraîchage biologique.

Les Chambres d'agriculture de Normandie et le réseau Bio en Normandie proposent des formations non qualifiantes à l'AB (ces formations s'adressent en priorité aux agricultrices, agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, salariés d'exploitation et personnes engagées dans un parcours à l'installation).

Tester son activité bio

(voir également la rubrique Collectivités ci-après)

Des dispositifs pré-installation existent. Ils permettent aux porteurs de projet de tester leur activité agricole dans un cadre sécurisé. En Normandie, il y a plusieurs espaces-test agricoles. Le 1er espace test agricole permanent du Calvados voit le jour en 2024.

Situé à Creully sur Seules, au domaine du Prieuré Saint-Gabriel, il offre différentes possibilités pour des activités de production (maraîchage, production de plants, petit élevage), formation et animation. Les partenaires du projet, le domaine du Prieuré Saint-Gabriel, Bio en Normandie, Rhizome et le Département du Calvados ont lancé fin 2023 un appel à candidature.

Transmettre sa ferme bio

La transmission des fermes bio est un enjeu majeur pour la filière bio normande. En Normandie, on observe une inadéquation entre les projets des candidats à l'installation (activité de maraîchage, PPAM...) et les fermes bio à transmettre (bovins lait, arboriculture). Comment permettre l'accès au foncier de ces porteurs de projets moins demandeurs en surfaces tout en maintenant des fermes bio ? Par ailleurs, si le nombre de porteurs de projet en bio reste stable voire en augmentation, c'est bien le nombre de départs massifs d'agriculteurs bio en retraite dans les prochaines années qui est préoccupant pour le renouvellement des générations. Pour ces deux raisons, l'anticipation des agriculteurs 3 à 4 ans avant la retraite pour la recherche d'un repreneur va être un élément clé pour la réussite de la transmission. Elle permet à la fois d'avoir le temps de trouver un repreneur dans un contexte où beaucoup d'autres fermes pourront être à transmettre et/ou d'imaginer de nouvelles formes de transmission avec de fortes évolutions du système de production (restructuration, conversion...).

Actualités des collectivités 2023-2024



L'espace test agricole de Courcy récompensé au niveau national

Le Conseil départemental de la Manche a initié le projet de l'espace test agricole de Courcy, près de Coutances, suite à la donation d'un ensemble agricole comprenant des bâtiments, des dépendances et 27 ha de surface agricole. Cette donation spécifiait une obligation d'apporter une vocation pédagogique et agroécologique à ce site. Le Département y a développé un espace test sur lequel six porteurs de projets ont démarré leur activité agricole, avec une activité de paysan-boulangier, une activité de maraîchage, une activité de production de plantes aromatiques et médicinales et une activité d'élevage de poules pondeuses. Toutes les productions sont certifiées en AB et sont valorisées à proximité. Ce projet vient d'être distingué par l'observatoire national de l'innovation publique pour recevoir un trophée TERRITORIA Or dans la catégorie « Territoires innovants ».

Lettre de veille INCA BIO 51, décembre 2023



La CdC des Sources de l'Orne recherche des candidats pour exploiter sa ferme bio

La Communauté de communes des Sources de l'Orne (61) a fait l'acquisition d'une ferme (bâtiments agricoles, près de 3,5 ha de terres et une serre de 1 600 m²) dans le but de créer une ferme bio permettant une alimentation de qualité, tout en protégeant la ressource en eau. Un appel à candidature est lancé pour trouver deux porteurs de projet en maraîchage bio qui seront accompagnés par la Scop Rhizome, dans le cadre d'un espace test agricole.

Lettre de veille INCA BIO 51, décembre 2023



Un espace-test agricole recherche des porteurs de projet

Un espace-test agricole va être créé au prieuré de Saint-Gabriel-Brécy (14), il s'intégrera dans un tiers-lieu en émergence, avec accueil de groupes scolaires, hébergement et restauration. Un espace-test agricole est un dispositif de coopération entre différents acteurs, permettant l'installation d'un porteur de projet novice ou en reconversion professionnelle, afin d'exercer une activité sur une parcelle agricole. Un appel à candidature à porteurs de projet est lancé, pour le démarrage d'une activité de maraîchage au début du printemps 2024.

Lettre de veille INCA BIO 52, février 2024



La CU d'Alençon soutient l'installation en maraîchage biologique

Dans le cadre de son projet alimentaire territorial (PAT), la Communauté Urbaine d'Alençon (61) souhaite accompagner un porteur de projet à s'installer ou développer une production maraîchère sur un site équipé qu'elle met à disposition. Un accompagnement pour l'installation et dans la recherche de débouchés sera proposé.

Lettre de veille INCA BIO 52, février 2024



La CU Le Havre Seine Métropole et Nid'Agri proposent de tester votre projet en maraîchage bio

La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et le collectif Nid'Agri mettent à disposition des terres (à Cauville-sur-Mer - 76), des équipements, un accompagnement, un réseau et un cadre légal dans le but de tester votre projet en maraîchage biologique. Si votre projet se concrétise, ce réseau pourra vous appuyer dans la création de votre activité. Deux places sont actuellement vacantes.

Lettre de veille INCA BIO 52, février 2024

LES ARRÊTS DE CERTIFICATION EN AB : QU'EN EST-IL EN FRANCE ?

Tous les ans, des exploitations bio se désengagent de la certification en agriculture biologique. Mais un arrêt de certification bio ne correspond pas toujours à un retour à l'agriculture conventionnelle. Lorsque les raisons de l'arrêt de certification bio sont identifiées, de nombreux cas de figurent en sont à l'origine : cessation totale de l'activité agricole (dont les départs en retraite), cessation de l'activité bio avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion), autres raisons, notamment « administratives » comme (liste non exhaustive) :

- le changement de raison sociale ou de statut lors d'une cession/reprise d'exploitation, la fusion d'exploitations. Dans ces cas, l'enregistrement de l'exploitation sous un nouveau SIRET entraîne une cessation de l'activité bio sous l'ancien SIRET, puis un redémarrage de l'activité bio sous le nouveau SIRET,

- le changement d'organisme certificateur (OC), la rupture de contrat avec l'OC, le non règlement de la facture de l'OC.

En 2021, en France, les arrêts de certification bio (tous motifs confondus) représentaient 4,75 % des fermes bio (proportion à peu près équivalente lors des années précédentes). L'arrêt total d'activité (dont les départs en retraite) en est la principale raison (38 % des arrêts de certification bio en 2021), devant les arrêts de l'activité bio (30 %). En 2022, les arrêts de certification bio progressent au niveau national (6,26 %) et les arrêts de l'activité bio passent pour la première fois en tête, représentant 33 % des arrêts de certification bio, devant les arrêts totaux d'activité (30 %).

En 2023 (données encore provisoires), les arrêts de certification bio diminuent légèrement (6,1 %) en France. Les arrêts de l'activité bio sont plus fréquents, pour atteindre 41,5 % des arrêts de certification bio, devant

les arrêts totaux d'activité (28 %). Les autres motifs d'arrêt de certification bio (dont les arrêts dits "administratifs", qui sont généralement suivis d'un réengagement bio par la suite) sont multiples et variés.

Au niveau national, les trois principales productions concernées par les arrêts de certification bio (tous motifs confondus) sont en 2023 : les grandes cultures, les légumes et les surfaces fourragères. Les trois principales productions concernées par l'arrêt d'activité bio en 2023 (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) sont également les grandes cultures, les surfaces fourragères et les légumes.

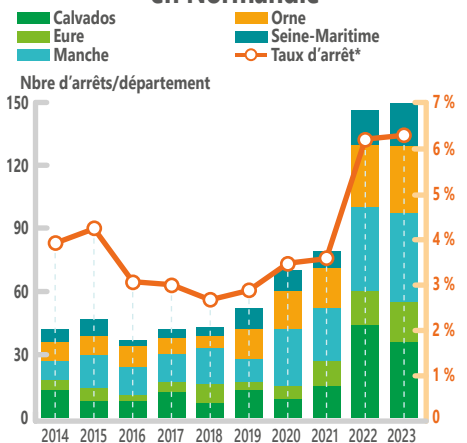
Ces chiffres ne prennent pas en compte les fermetures d'ateliers bio (avec poursuite d'activité pour les autres ateliers bio de l'exploitation), la non mise en production, ni les limitations de production mises en place pour certaines productions bio.

LES ARRÊTS DE CERTIFICATION BIO EN NORMANDIE : PAS DE PROGRESSION ENTRE 2022 ET 2023

Entre 2014 et 2021, en Normandie, les arrêts de certification bio (tous motifs confondus) oscillent entre 2,7 % (en 2018) et 4,3 % (en 2015). Ce taux est globalement de 1 à 2 points inférieur à ce que l'on observe au niveau national, sur la même période. En 2022, ce taux progresse fortement pour atteindre 6,2 % dans la région (taux similaire au niveau national) / 3,6 % en 2021

en Normandie. En 2023 (données encore provisoires), les arrêts de certification bio (tous motifs confondus) se stabilisent à 6,3 % dans la région (6,1 % au niveau national). Dans les départements normands, ces taux d'arrêt de certification bio sont relativement homogènes : ils s'échelonnent de 6,11 % dans l'Orne à 6,93 % dans l'Eure.

Les arrêts de certification bio en Normandie



* Population arrêtée au cours de l'année / population engagée en début d'année

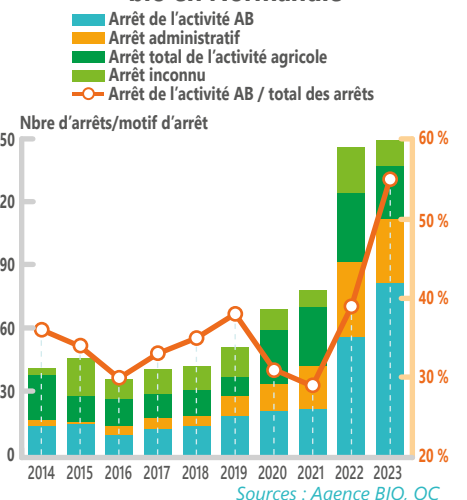
Sources : Agence BIO, OC

LES MOTIFS D'ARRÊT DE CERTIFICATION BIO EN NORMANDIE : LES « DÉCONVERSIONS » MAJORITAIRES EN 2023

En 2022, les arrêts de l'activité bio, avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) sont la principale raison de l'arrêt de certification bio, avec 39 % des arrêts de certification bio, devant les arrêts administratifs (24 %) et les arrêts totaux de l'activité agricole (17 %). Pour la première fois en 2023 (données encore provisoires), les arrêts de l'activité

bio dépassent le seuil des 50 % des arrêts de certification bio, pour arriver à 55 %, devant les arrêts administratifs (20 %) et les arrêts totaux de l'activité agricole (17 %). Dans les départements normands, ces taux d'arrêt de l'activité bio, avec poursuite de l'activité agricole sont plus hétérogènes : ils s'échelonnent de 48,4 % des arrêts de certification bio dans l'Orne à 68,4 % dans l'Eure.

Les motifs d'arrêt de la certification bio en Normandie



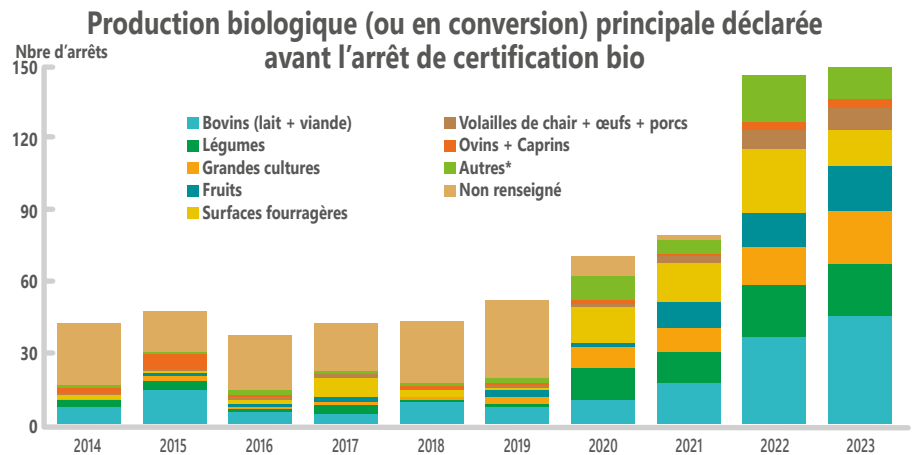
Sources : Agence BIO, OC

MOINS DE 4 % DE DÉCONVERSION BIO EN NORMANDIE EN 2023

En 2023 (données encore provisoires), les arrêts de certification bio (= population arrêtée au cours de l'année / population engagée en début d'année), tous motifs d'arrêt confondus se stabilisent à 6,3 % en Normandie (6,1 % au niveau national). Les arrêts de l'activité bio, avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) représentent 55 % des arrêts de certification bio, ce qui donnerait un «taux de déconversion» (toutes productions bio confondues) de l'ordre de 3,5 % en Normandie pour l'année 2023 (environ 2,5 % en France pour 2023, données provisoires). Dans les départements normands, ces «taux de déconversion» s'échelonnent de 2,96 % dans l'Orne à 4,74 % dans l'Eure (toutes productions bio confondues).

BOVINS LAIT ET VIANDE : LES PRODUCTIONS PRINCIPALES CONCERNÉES PAR LES ARRÊTS DE CERTIFICATION BIO EN NORMANDIE

En 2023 (données encore provisoires), les productions principales des exploitations bio (sachant qu'une exploitation bio a une production principale bio et peut avoir d'autres productions bio) concernées par les arrêts de certification bio en Normandie (tous motifs confondus) sont le reflet des productions bio régionales : élevage bovin (lait et viande au même niveau), grandes cultures, légumes, fruits et surfaces fourragères. Viennent ensuite quelques ateliers diversifiés : volailles de chair, œufs, porcs, ovins et caprins. Ces productions bio étant moins présentes en Normandie, il est logique que leur arrêt de certification bio soit moins fréquent.

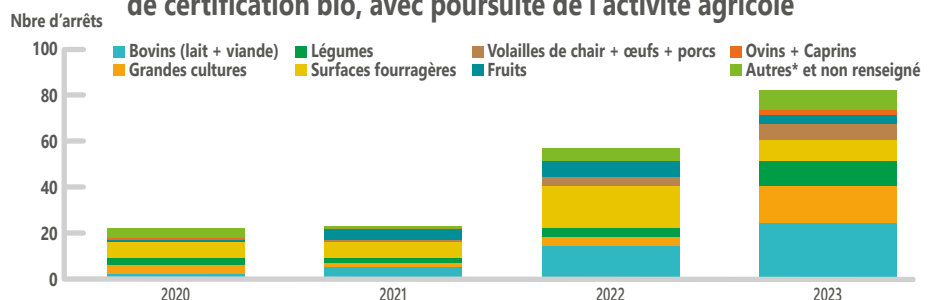


Source : Agences BIO, OC

BOVINS LAIT ET VIANDE : LES PRODUCTIONS PRINCIPALES CONCERNÉES PAR LES ARRÊTS D'ACTIVITÉ BIO EN NORMANDIE

En 2023 (données encore provisoires), les arrêts de l'activité bio avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) concernent également les principales productions bio de la région, à savoir : les bovins (lait et viande au même niveau), les grandes cultures et les légumes. Viennent ensuite quelques ateliers diversifiés : volailles de chair, œufs, ovins et caprins. Ces productions bio étant moins présentes en Normandie, il est logique que leur arrêt d'activité bio soit moins fréquent.

Production biologique (ou en conversion) principale déclarée avant l'arrêt de certification bio, avec poursuite de l'activité agricole



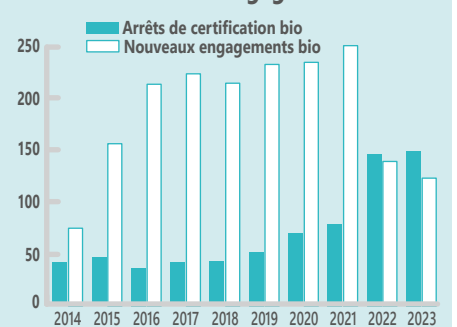
Source : Agences BIO, OC

EN 2023 EN NORMANDIE : LES ARRÊTS DE CERTIFICATION BIO LÉGÈREMENT SUPÉRIEURS AUX NOUVEAUX ENGAGEMENTS BIO

Les arrêts de certification bio ne sont pas un phénomène nouveau en Normandie. Ils se sont développés (pour divers motifs) en même temps que l'AB progressait dans la région. Jusqu'en 2021, malgré la hausse régulière des arrêts de certification bio, le nombre d'exploitations bio continuait de progresser : le solde annuel «nouvelles exploitations engagées en bio - arrêts de certification bio» était positif. En 2022, le solde était quasi nul.

Pour 2023 (données encore provisoires), le solde semble pour la première fois apparaître légèrement négatif dans la région : on enregistrerait un peu plus d'arrêts de certification bio (tous motifs d'arrêt confondus) que de nouvelles exploitations engagées en AB. A voir si cette tendance se confirmera sur l'année 2024.

Évolution des arrêts de certification bio et des nouveaux engagements bio



Sources : Agence BIO, OC

02

LES FILIÈRES ANIMALES BIO EN NORMANDIE

LES FILIÈRES LAITS BIOLOGIQUES

En 2022 en Normandie



LAIT DE VACHE

566 EXPLOITATIONS
30 061 têtes certifiées bio
+ 12 121 têtes en conversion



LAIT DE CHÈVRE

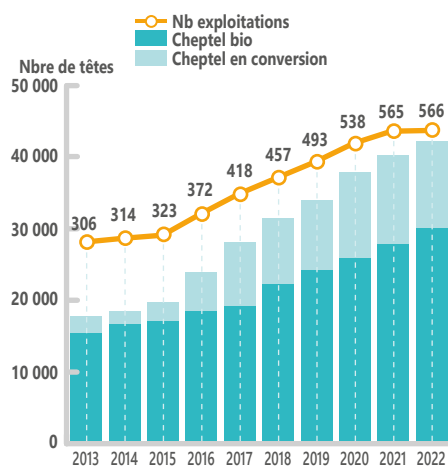
52 EXPLOITATIONS
2 414 têtes certifiées bio
+ 168 têtes en conversion



LAIT DE BREBIS

18 EXPLOITATIONS
1 095 têtes certifiées bio
+ 97 têtes en conversion

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de vaches laitières biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022



LA FILIÈRE LAIT DE VACHE

Le cheptel de vaches laitières certifiées bio progresse encore (+ 8 % entre 2021 et 2022), alors que le nombre de vaches laitières en conversion régresse très légèrement (- 2 %). La filière lait de vache bio demeure la 1^{re} filière animale bio de la région (en nombre d'exploitations bio), devant la filière viande bovine bio.

En 2023, 44 agriculteurs biologiques ont bénéficié du dispositif des installations aidées en Normandie, 10 d'entre eux se sont installés en bovins lait bio (deuxième production pour les installations bio aidées en Normandie, derrière le maraîchage bio).

LA PRODUCTION

15 % de l'effectif national de vaches laitières certifiées bio.

La taille du troupeau de vaches laitières en 2022 : **30 061** têtes certifiées bio et **12 121** têtes en conversion.

Part du cheptel régional de vaches laitières en bio : **7,5 %**

LA COLLECTE

De nombreuses laiteries assurent la collecte de lait bovin bio sur le territoire normand. Les volumes de lait collectés en région par les opérateurs ne sont pas entièrement transformés sur le territoire normand. Une partie de ce lait est transformée dans les régions limitrophes. C'est par exemple le cas de l'usine Lactalis de Clermont dans l'Oise qui s'approvisionne auprès de producteurs bio de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Les organismes collecteurs (liste non exhaustive)

	Associations de producteurs	Zone de collecte
Biolait	OP commerciale	14/50/61/27/76
Lactalis	Lait bio Bray* Lait bio Lactalis Clécy*	14/50/61/27/76
Danone	Lait bio Danone HN* Lait bio Danone BN*	14/50/76
Triballat	Lait bio Triballat*	14/50
Agrial filière lait - Eurial	Coopérative Agrial, conseil de métier bio	14/50/61/27/76
Coopérative d'Isigny/	Association des producteurs de lait bio d'Isigny	14/50
Maitres Laitiers du Cotentin	-	50/14
Savencia	-	50
Laitière de la Motte	-	61
Sodiaal Union	-	61
Fromagerie Gillot	-	61
Lait Bio du Maine	OP commerciale	61

*Association adhérente de l'Organisation de Producteurs (OP) de mandat lait bio Seine et Loire

Livraisons régionales de lait de vache biologique

Le bassin Grand Ouest, qui regroupe les régions Pays de la Loire, Bretagne et Normandie, représente 56 % des livraisons nationales de lait de vache bio.

En 2022, la Normandie a livré près de 148 millions de litres de lait de vache biologique (+ 6 % par rapport à 2021), c'est la 4e région française productrice de lait de vache biologique (11,5 % des livraisons nationales), derrière les Pays de la Loire (22,4 %), la Bretagne (22,2 %) et Auvergne-Rhône Alpes (13,1 %). En Normandie, le lait bio représente 3,9 % des livraisons régionales de lait, une exploitation laitière biologique normande a livré, en moyenne, 296 000 litres de lait pour l'année 2022 (comme au niveau national).

Au-delà de la réglementation européenne, les acteurs de la filière lait bio formulent de nouvelles exigences et s'engagent pour garder une longueur d'avance face aux laits différenciés. Les démarches des OP et des laiteries convergent vers des exigences de production communes : un nombre minimal de jours au pâturage et de surface accessible au pâturage, réduction de l'empreinte carbone, concentrés achetés en France, voire localement, mesures en faveur du bien-être animal, des fermes 100 % bio...

	Livraisons de lait de vache bio en 2022 (en milliers de litres)	% livraisons lait de vache bio en 2022
France métropolitaine	1 286 530	100 %
Bassin Grand Ouest	720 929	56,1 %
Normandie	147 454	11,5 %
Pays de la Loire	287 848	22,4 %
Bretagne	285 627	22,2 %

Source : Agreste, EAL 2022, février 2024

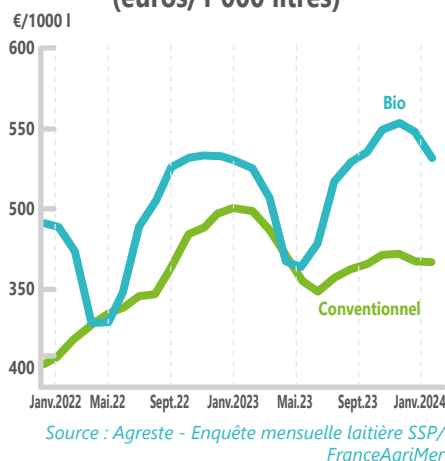
En 2022, au niveau national, les livraisons de lait de vache biologique ont pour la première fois atteint 1,286 milliard de litres, ce qui représente 5,5 % des livraisons totales de lait de vache. La collecte de lait biologique a poursuivi sa progression en 2022 mais sur un rythme moindre que les campagnes précédentes (+ 3 % entre 2021 et 2022, contre + 11 % entre 2020 et 2021 ; + 12 % entre 2019 et 2020 ; + 18 % entre 2018 et 2019 et + 35 % entre 2017 et 2018). En France, en 2022, une exploitation laitière biologique a livré, en moyenne, 296 000 litres de lait / an (même niveau qu'en Normandie).

Pour l'année 2023, au niveau national, la collecte de lait de vache bio s'élève à 1,23 milliard de litres de lait (litrage en recul de 4,5 % / 2022 ; MSU en recul de seulement 3,5 %, grâce à l'amélioration des taux), ce qui représente 5,4 % de la collecte totale de lait en France. La collecte de lait bio a baissé dans toutes les régions, à l'exception de la Normandie (+ 1 % / 2022, via une hausse du volume par exploitation). Le rythme élevé des cessations d'activité en lait bio, proche de 5 % sur un an, explique en grande partie la baisse de la production. Pour la première fois depuis fin 2020, le nombre de points de collecte de lait bio est repassé sous la barre des 4 000, soit une baisse de 8 % / au maximum (hors printemps) atteint en septembre 2022. En janvier 2024, on dénombrait 3 944 livreurs de lait bio (- 4,6 % / janvier 2023). Le mois de mai 2024 sera un révélateur important de l'évolution future de la production de lait bio, un grand nombre de producteurs bio arrivant à la fin de leur période d'engagement dans leur contrat CAB.

Le prix du lait bio payé aux producteurs en France

Malgré des débouchés incertains, le prix du lait bio français a été orienté à la hausse. Ainsi, en moyenne pour l'année 2023, le prix du lait bio standard (38/32) s'établit à 488,7 € / 1 000 litres (+ 5,3 % / 2022). A teneurs réelles, il s'élève à 516,96 € / 1 000 litres (+ 5,5 % / 2022). Cette hausse moyenne en 2023 cache une forte disparité entre les opérateurs, en fonction notamment de leur degré de spécialisation en bio.

Évolution des prix du lait bio et du lait conventionnel à teneurs réelles (euros/1 000 litres)



LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION

En France, la filière lait de vache compte 159 établissements de collecte de lait bio (soit 6 de plus qu'en 2021), pour un volume de 1,286 milliard de litres de lait de vache bio livrés en 2022. La transformation du lait bio (lait bio de vache, de chèvre, de brebis) est assurée par 243 établissements (chiffre stable / 2021).

L'augmentation de la production de lait bio en France au cours des dernières années s'est accompagnée de changements dans l'aval de la filière. Le nombre des collecteurs a augmenté, tout comme celui des sites industriels de transformation. La majorité de ces transformateurs ne sont pas spécialisés dans les produits bio.

Au-delà de l'impact sur l'aval de la filière, l'évolution de la collecte pose la question de l'équilibre offre-demande sur le marché français mais également à l'exportation. Depuis fin 2021, la filière lait bio traverse une période compliquée : la collecte de lait bio a progressé plus vite que la consommation des produits laitiers bio. Afin de retrouver un équilibre offre / demande, les collecteurs ont mis en place diverses mesures : pause dans les conversions ou dans le recrutement de nouveaux producteurs, appel à la limitation volontaire dans la production de lait bio, notamment au printemps, non renouvellement des contrats arrivant à leur terme...

Devenir du lait de vache bio en France

Produits bio	Fabrications bio en 2022	Évolution en volume 2022/2021	Part du bio dans les fabrications totales en 2022
Lait liquide conditionné	317 millions de litres	- 10,9 %	11,6 %
Yaourts et laits fermentés (tous laits)	83 789 tonnes	- 6,0 %	5,6 %
Desserts lactés frais	15 720 tonnes	- 8,4 %	1,8 %
Beurre	15 329 tonnes	- 19,6 %	3,3 %
Crème conditionnée	9 220 tonnes	- 18,3 %	1,8 %
Fromages (lait de vache)	35 697 tonnes	- 1,9 %	1,3 %
dont fromages frais	18 384 tonnes	+ 0,4 %	2,1 %
dont autres fromages	17 313 tonnes	- 4,2 %	0,9 %

Source : Agreste, EAL 2022, février 2024

En 2022, les fabrications de produits laitiers biologiques enregistrent un recul généralisé. Les fabrications ont diminué pour s'adapter à la baisse de la consommation des produits laitiers bio. Le recul des fabrications, dans un contexte de collecte laitière en progression, sous-entend une hausse du déclassément déjà perceptible en 2021 et qui s'est accentuée en 2022.

Les unités régionales de transformation (liste non exhaustive)

Nom de l'entreprise	Sites de transformation	Produits / Marques
Danone / Les Prés Rient Bio	Molay Littry (14) Ferrières en Bray (76)	Yaourts et desserts lactés «Les 2 Vaches» Yaourts et desserts lactés «Faire bien» Yaourts et desserts lactés de la marque DANONE et DANONINO
Coopérative d'Isigny	Isigny-sur-Mer (14)	Crème, beurre doux, Camembert et Mimolette bio de la marque Isigny Sainte-Mère, gamme bio marque de distributeur (MDD)
Les fromagers de tradition (Triballat)	Boissey (14)	Livarot AOP, Pont l'Évêque AOP
Triballat	Cahagnes (14)	Tante Hélène, Vrai
Maîtres laitiers du Cotentin	Sottevast (50)	Produits laitiers frais sous MDD
Agrial filière lait - Eurial	Moyon (50)	Produits de la marque Les 300 & bio
Savencia	Condé sur Vire (50)	Produits de la marque Elle et Vire
Lactalis	Domfront (61) Livarot (14) Sainte-Cécile (50)	Camembert
Laitière de la Motte	Montsecret (61)	Camembert et crème fraîche
Fromagerie Gillot	Saint Hilaire de Briouze (61)	Camembert de Normandie AOP, Pont l'Évêque AOP, Coulommiers, Brie

Source : Chambre d'agriculture de région Normandie

La Normandie compte plusieurs collecteurs et/ou transformateurs de lait bovin bio. Ces entreprises distribuent des produits laitiers bio à des grossistes, des grandes surfaces et des magasins spécialisés bio. Elles sont mixtes, la gamme bio étant complémentaire à la gamme conventionnelle.

Au-delà des unités régionales de transformation, il y a également de nombreux artisans transformateurs de lait de vache biologique qui s'approvisionnent et commercialisent leurs produits en circuits courts. La région compte également une vingtaine d'élevages bovins laitiers bio possédant un atelier de transformation à la ferme et pratiquant la vente directe. Leurs produits laitiers bio (lait, beurre, crème, fromages - dont fromages AOP normands - yaourts, desserts, glaces et autres produits laitiers) sont disponibles à la ferme, sur les marchés et dans divers points de vente (grandes surfaces, magasins spécialisés bio, fromageries, commerces en ligne, export...).

LA CONSOMMATION

En 2023, pour la 3^e année consécutive, la baisse de consommation a été continue sur toutes les catégories de produits laitiers bio, malgré une hausse des prix plus modérée que dans la filière conventionnelle. Le repli est particulièrement prononcé sur la crème et les fromages bio.

Évolution des ventes de produits laitiers bio en GMS

Produits bio	Évolution en volume 2023/2022	Évolution en volume 2023/2019
Lait liquide conditionné	- 11 %	- 19 %
Ultra frais	- 10 %	- 26 %
Beurre	- 11 %	- 22 %
Crème	- 14 %	- 30 %
Fromages	- 18 %	- 27 %
Tous produits laitiers bio (en équivalent lait)	- 12 %	- 23 %

Source : Panel CIRCANA, CNIEL

Tous produits laitiers, en équivalent lait, les ventes (en cumul) de produits laitiers bio ont reculé de 12 % en 2023 / 2022. Entre 2019 et 2023, la consommation de produits laitiers bio en grandes surfaces a baissé de 23 % en équivalent lait.

Part de marché des produits laitiers biologiques dans les ventes en GMS

Produits bio	En volume, au 4 ^e trimestre 2023	En volume, au 4 ^e trimestre 2021
Lait liquide conditionné	10,5 %	12,4 %
Beurre	5,3 %	6,0 %
Crème	1,8 %	2,4 %
Yaourts	5,9 %	7,1 %
Ultra frais	3,7 %	4,6 %
Desserts lactés	1,7 %	2,3 %
Fromages	0,9 %	1,3 %
Fromages frais	2,7 %	3,6 %

Source : Panel CIRCANA, CNIEL

Les produits laitiers bio couvrent encore une part de marché limitée parmi les produits laitiers achetés par les ménages. En 2023, ces parts de marché reculent (en volume) sur l'ensemble des catégories par rapport à 2022 et encore plus fortement par rapport à 2021. La part de marché la plus importante revient au lait liquide conditionné bio (10,5 % des volumes de lait commercialisés en grandes surfaces en 2023).

Les produits laitiers bio normands sous AOC/AOP

Camembert de Normandie (AOC depuis 1983, AOP depuis 1996)	15 transformateurs (laitiers, artisans et fermiers) <i>dont 4 en AB (un transformateur laitier, un artisan et deux fermiers)</i>	5 410 tonnes commercialisées en 2023 (+ 1,3 % / 2022) <i>dont 140 tonnes en AB (+ 2,2 % / 2022), soit 2,6 % de la production de Camembert de Normandie</i>
Livarot (AOC depuis 1975, AOP depuis 1996)	4 transformateurs (laitiers et fermiers) <i>dont 2 en AB (laitiers)</i>	664 tonnes commercialisées en 2023 (- 15,1 % / 2022) <i>Production en AB sous secret statistique car deux transformateurs laitiers en AB</i>
Pont-l'Évêque (AOC depuis 1972, AOP depuis 1996)	11 transformateurs (laitiers et fermiers) <i>dont 2 en AB (deux laitiers)</i>	2 387 tonnes commercialisées en 2023 (+ 5,7 % / 2022) <i>Production en AB sous secret statistique car seulement deux transformateurs laitiers en AB</i>
Neufchâtel (AOC depuis 1969, AOP depuis 1996)	20 transformateurs (laitiers et fermiers) <i>dont 3 en AB (deux fermiers)</i>	1 615 tonnes commercialisées en 2023 (- 2,7 % / 2022) <i>dont 78,4 tonnes en AB (- 0,8 % / 2022), soit 4,9 % de la production de Neufchâtel</i>
Beurre d'Isigny (AOC depuis 1986, AOP depuis 1996)	2 transformateurs (laitiers) <i>Pas de transformation en AB</i>	7 168 tonnes commercialisées en 2023 (- 4,1 % / 2022) <i>Pas de production en AB</i>
Crème d'Isigny (AOC depuis 1986, AOP depuis 1996)	2 transformateurs (laitiers) <i>Pas de transformation en AB</i>	6 999 tonnes commercialisées en 2023 (- 2,9 % / 2022). <i>Pas de production en AB</i>



Source :
Association de Gestion des
ODG laitiers normands et
Syndicat de défense des
producteurs de lait et trans-
formateurs de Beurre et Crème
d'Isigny

Actualités des entreprises 2023-2024



Le lait bio Lactel résiste dans un marché en crise

Lettre de veille INCA BIO 48, mai 2023

Le marché laitier bio connaît depuis bientôt deux ans un déséquilibre entre l'offre et la demande, avec une consommation qui décline, face à une production qui augmente. Sur un marché du lait UHT bio orienté à la baisse, Lactel maintient ses positions avec 22 % de parts de marché en volume (+ 0,1 point) et 28,8 % en valeur (+ 0,5 point). Ce printemps, la marque va communiquer pour fêter les 30 ans de la gamme Lactel bio.



Biolait : le prix du lait bio devrait légèrement progresser en 2023

Lettre de veille INCA BIO 48, mai 2023

En 2022, toutes primes comprises, le prix moyen de Biolait a atteint 455 € / 1 000 litres (selon FranceAgriMer, le prix réel du lait bio en France a été de 489 € / 1 000 litres). Le prix proposé par Biolait est en dessous de la moyenne des autres opérateurs, en cohérence avec ses choix, comme celui de collecter dans les zones à faible densité comme dans les Pyrénées. Ce choix est assumé, face au risque de voir certaines zones abandonnées, alors que d'autres opérateurs concentrent leur zone de collecte. Pour 2023, Biolait prévoit un prix du lait réel de 460 € / 1 000 litres. Les adhésions, qui étaient à l'arrêt depuis mi-2021, ont repris, notamment pour anticiper les cessations complètes d'activité parmi les adhérents (principalement des départs en retraite sans repreneur).



Les Prés Rient Bio signent un contrat équitable dans la filière lait bio

Lettre de veille INCA BIO 50, octobre 2023

Les Prés Rient Bio (filiale bio de Danone) qui commercialisent les produits laitiers bio et équitables sous les marques «Les 2 Vaches» et «Faire Bien», ont annoncé la signature d'un nouveau contrat équitable avec 53 éleveurs bio normands, pour un volume de 18 millions de litres de lait. Ce nouveau contrat, co-construit par Les Prés Rient Bio et l'Organisation de Producteurs de Lait Bio Seine et Loire, revalorise la notion de prix plancher qui est au cœur du dispositif. Il couvre désormais l'intégralité des coûts de production du lait, quels que soient les aléas, tels que l'inflation ou le climat, tout en intégrant une marge de sécurité de 10 %. Conclu pour 5 ans renouvelables, ce contrat permet ainsi de sécuriser un revenu disponible moyen minimum de 2 SMIC, quels que soient la conjoncture et les prix du marché. Ainsi, le prix du lait bio de base pour 2023 sera au minimum de 550 € / 1 000 litres pour les éleveurs engagés avec Les Prés Rient Bio.



Agrial-Eurial s'attend à une baisse des volumes de lait bio

Lettre de veille INCA BIO 50, octobre 2023

La coopérative continue de favoriser l'installation de jeunes producteurs en bio mais n'est pas à la recherche d'éleveurs conventionnels voulant engager une conversion vers l'agriculture biologique. Malgré la baisse de consommation des produits laitiers bio (entraînant un déclassement du lait bio en filière conventionnelle, faute de débouchés), Eurial a fait le nécessaire pour que le prix du lait bio payé aux producteurs ne descende pas en dessous du prix conventionnel. Hors effets saisonniers (sécheresse ou canicule), Eurial s'attend pour 2023 à une baisse des volumes de lait collectés en bio d'au moins 5 %. Depuis deux ans, onze de ses producteurs bio sont revenus à un mode de production conventionnel.



La marque «Les 300 laitiers bio» lance la gamme Simplement Bio

Lettre de veille INCA BIO 50, octobre 2023

La marque «Les 300 laitiers bio» lance une nouvelle gamme de yaourts : Simplement Bio, fabriqués en France, à partir du lait des 300 laitiers bio. Pour le lancement de cette gamme bio qui se veut accessible, deux recettes sont proposées : nature et vanille.



Système U, Biolait et LSDH renouvellent leur contrat pour cinq ans

Lettre de veille INCA BIO 52, février 2024

Débutée en 2011, la collaboration entre le réseau des magasins Système U, le groupement de producteurs Biolait et l'embouteilleur LSDH est renouvelée pour 5 ans. Par la signature de ce nouveau contrat pluriannuel, les magasins U renforcent leur relation avec l'ensemble de la filière d'approvisionnement. Cela représente environ 22 millions de litres de lait bio par an, soit l'équivalent de la production annuelle de 90 fermes. L'enjeu est de rendre le lait bio accessible au plus grand nombre, ce partenariat permet de maîtriser le coût sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.



LA FILIÈRE LAIT DE CHÈVRE

Les cheptels de chèvres certifiées bio et en conversion progressent dans la région entre 2021 et 2022. Le troupeau reste encore très limité : l'élevage caprin bio est souvent corrélé à l'émergence de nouveaux projets d'installation. Peu de conversions sont réalisées dans la région.

En France, la filière lait de chèvre compte 31 établissements de collecte de lait bio (soit 2 de plus qu'en 2022), pour un volume de 26,5 millions de litres collectés en 2022 (+ 16,1 % / 2021). Le lait de chèvre bio représente 5,1 % du lait de chèvre collecté en France.

LA COLLECTE EN NORMANDIE ET DANS LES DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

Aucun opérateur ne collecte du lait de chèvre bio en Normandie. Les producteurs transforment directement la totalité de leur production à la ferme. Néanmoins, plusieurs opérateurs collectent dans des départements et régions limitrophes à la Normandie : Olga (anciennement Triballat Noyal), SAS Lait Chèvres Bio Ouest (LCBO - secteur Pays de la Loire) ou encore Agrial-Eurial.

Olga développe sa collecte de lait de chèvre bio : 12 producteurs en lait de chèvre bio ont été collectés en 2021, 15 en 2022 et 16 en 2023. En 2024, Olga collecte 17 producteurs de lait de chèvre bio. Entre 2022 et 2023, la zone de collecte a évolué avec un changement pour les accords de collecte.

Depuis 2023, Olga collecte dans les Côtes d'Armor (zone limitrophe à l'Ille-et-Vilaine), en Ille-et-Vilaine, en Loire-Atlantique et en Mayenne.

Lait Chèvres Bio Ouest est un groupement de collecte de lait de chèvre bio de près d'une quinzaine d'éleveuses et d'éleveurs. La productrice la plus proche de la Normandie se situe en Mayenne. Les produits LCBO sont transformés à la Lémance (fromagerie, laiterie).

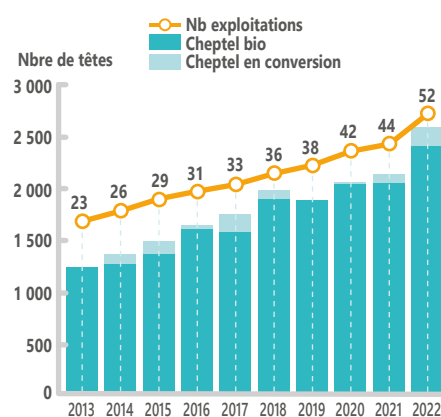
LA PRODUCTION

2 % de l'effectif national de chèvres certifiées bio

La taille du troupeau de chèvres en 2022 : **2 414** têtes certifiées bio et **168** têtes en conversion

Part du cheptel régional de chèvres en bio : **46 %**

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de chèvres biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022

Devenir du lait de chèvre bio en France

Produits bio	Fabrications bio en 2022	Évolution en volume 2022/2021	Part du bio dans les fabrications totales en 2022
Fromages (lait de chèvre)	2 246 tonnes	- 5,6 %	1,6 %
<i>dont fromages frais</i>	1 068 tonnes	+ 5,5 %	3,3 %
<i>dont autres fromages</i>	1 178 tonnes	- 13,9 %	1,1 %

Source : Agreste, EAL 2022, février 2024



LA FILIÈRE LAIT DE BREBIS

Le cheptel de brebis laitières certifiées bio progresse dans la région entre 2021 et 2022, cependant il reste encore très limité.

En France, la filière lait de brebis compte 33 établissements de collecte de lait bio (soit un de plus qu'en 2022), pour un volume de 33,2 millions de litres collectés en 2022 (- 0,2 % / 2021). Le lait de brebis bio représente 11,2 % du lait de brebis collecté en France.

LA PRODUCTION

Moins de **1 %** de l'effectif national de brebis laitières certifiées bio

La taille du troupeau de brebis laitières en 2022 : **1 095** têtes certifiées bio et **97** têtes en conversion

Part du cheptel régional de brebis laitières en bio : **14 %**

LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION

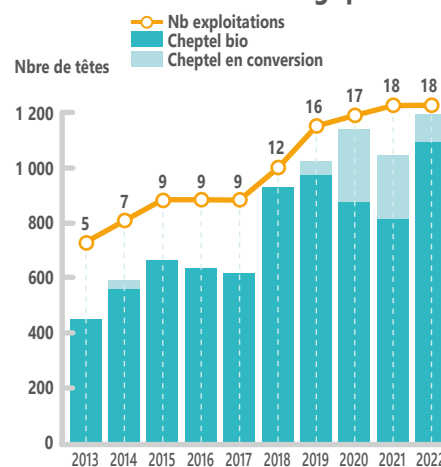
En Normandie, aucune collecte de lait de brebis bio n'est organisée, seule la vente directe ou la vente à des intermédiaires offre des débouchés pour les produits laitiers bio de brebis transformés à la ferme. Les collecteurs de lait de brebis bio les plus proches se situent en Bretagne : Olga (périmètre Noyal - Vitré - Fougère) et Kerguillet (Morbihan). En 2021 et 2022, Olga collectait 9 producteurs de lait de brebis bio. A la suite d'un départ en retraite non remplacé, en 2023 Olga a collecté du lait de brebis bio auprès de 8 producteurs. 7 producteurs seront collectés en 2024.

Devenir du lait de brebis bio en France

Produits bio	Fabrications bio en 2022	Évolution en volume 2022/2021	Part du bio dans les fabrications totales en 2022
Fromages (lait de brebis)	5 557 tonnes	- 3,2 %	6,4 %
<i>dont fromages frais</i>	<i>3 161 tonnes</i>	<i>+ 0,2 %</i>	<i>73,8 %</i>
<i>dont autres fromages</i>	<i>2 397 tonnes</i>	<i>- 7,3 %</i>	<i>2,9 %</i>

Source : Agreste, EAL 2022, février 2024

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de brebis laitières biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022

LES FILIÈRES VIANDES BIOLOGIQUES



VACHES ALLAITANTES

Pour la 2^e année consécutive, le cheptel de vaches allaitantes certifiées bio diminue légèrement (- 1 % entre 2021 et 2022), alors que le nombre de vaches allaitantes en conversion progresse (+ 15 %). La viande bovine bio demeure la 2^e filière animale bio de la région (en nombre d'exploitations bio), derrière la filière bovins lait bio.



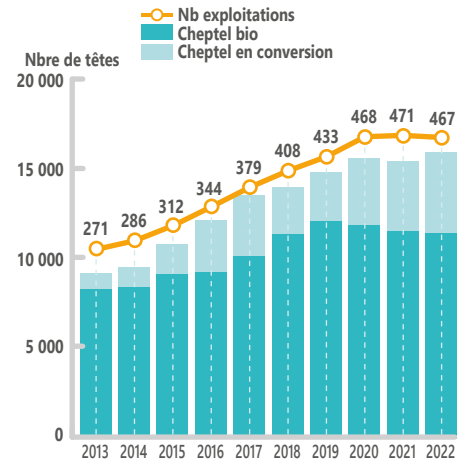
LA PRODUCTION

7 % de l'effectif national de vaches allaitantes certifiées bio

La taille du troupeau de vaches allaitantes en 2022 : **11 368** têtes certifiées bio et **4 506** têtes en conversion

Part du cheptel régional de vaches allaitantes en bio : **6 %**

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de vaches allaitantes biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022



OVINS ALLAITANTS

Le cheptel de brebis allaitantes certifiées bio progresse nettement (+ 20 % entre 2021 et 2022), le nombre de brebis allaitantes en conversion progresse légèrement (+ 2 %). Cette filière reste cependant encore limitée dans la région. Les animaux peuvent être valorisés en circuits courts ou en filière longue, notamment dans les boucheries, magasins spécialisés bio ou les grandes surfaces.

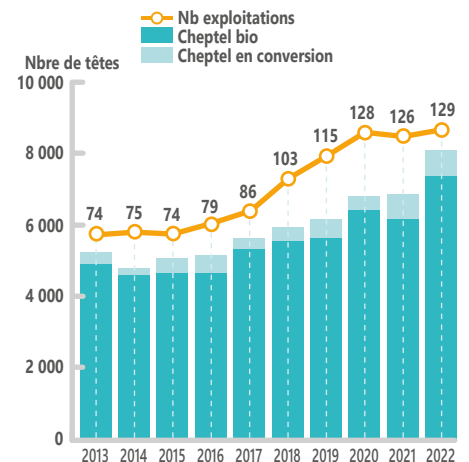
LA PRODUCTION

Près de **3 %** de l'effectif national d'ovins viande certifiés bio

La taille du troupeau de brebis allaitantes en 2022 : **7 367** têtes certifiées bio et **711** têtes en conversion

Part du cheptel régional de brebis allaitantes en bio : **8 %**

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel d'ovins viande biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022

Les viandes bio normandes sous AOC/AOP

Prés-salés du Mont-Saint-Michel
(AOC depuis 2009, AOP depuis 2012)

10 producteurs recensés en 2023 :
5 dans la Manche
5 en Ille-et-Vilaine

Aucun producteur en agriculture
biologique

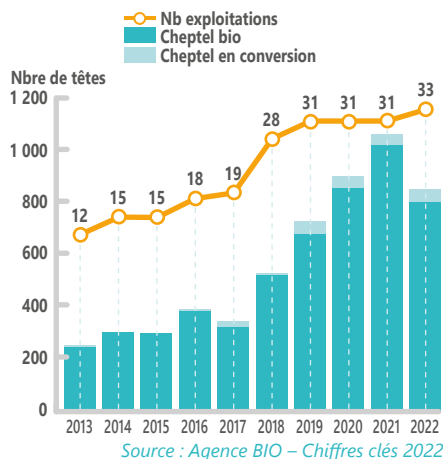
Source : <http://www.aop-pressales-montsaintmichel.fr/index.php>





TRUIES REPRODUCTRICES

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de truies reproductrices biologiques



En lien avec la crise de la filière porcine bio observée en 2022, le cheptel de truies certifiées bio diminue (- 22 % entre 2021 et 2022) et reste limité au regard de sa faible représentativité face à la production nationale. La filière porcs bio est peu développée en Normandie. Les projets d'installation ou de diversification en porcs bio sont encore rares. En complément des filières longues, de la viande de porc bio et des produits de charcuterie bio peuvent être proposés en vente directe par les producteurs.

La filière porcine est l'une des filières bio les plus touchées par le recul des ventes de produits bio en 2023, se poursuivant sur le premier trimestre 2024. Pour cette filière, l'incertitude est toujours présente au sein des opérateurs de la filière, recherchant la stabilité des volumes. De plus, on estime à 40 % le taux de déclassement pour 2024 (contre 30 % en 2023). Ainsi, une partie de la viande de porc bio est vendue en filière conventionnelle, au prix conventionnel. Face à cette situation et dans une stratégie d'adaptation par la gestion des volumes, les principaux collecteurs de porcs bio ont réduit la collecte depuis 2023, cette tendance se confirme pour 2024. Pour les producteurs, cela se traduit par une réduction du cheptel. Cette situation met en difficulté les éleveurs de porcs bio qui ont investi et dont certains équipements se retrouvent sous-utilisés. Par ailleurs, ce contexte conjoncturel donne peu de visibilité pour la filière et n'incite pas à son développement.

S'agissant de l'état des conversions et arrêts de certification bio, on observe que les filières animales sont les plus en difficulté et en particulier les élevages porcins. Au niveau national, le taux d'arrêts (tous motifs confondus) est estimé entre 15 à 20 % pour la filière porcs bio. Pour maintenir et développer le potentiel de production bio français, il s'agira de trouver des solutions structurelles et conjoncturelles pérennes. A minima, l'application et le contrôle de la loi EGAlim 2 permettrait de créer des débouchés sur tout le territoire.

La production

Près de **5 %** de l'effectif national de truies certifiées bio

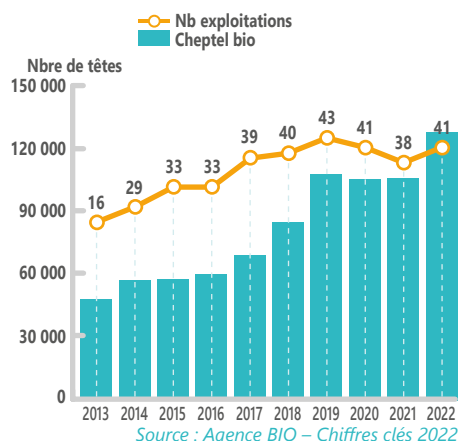
La taille du troupeau de truies en 2022 : **794** têtes certifiées bio et 51 têtes en conversion

Part du cheptel régional de truies en bio : moins de **2 %**



POULETS DE CHAIR

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de poulets de chair biologiques



LA PRODUCTION

Moins de **1 %** de l'effectif national du cheptel de volailles de chair certifiées bio

La taille du cheptel de poulets de chair en 2022 : **127 514** têtes certifiées bio

Part du cheptel régional de volailles de chair en bio : moins de **1 %**

Le cheptel de poulets de chair certifiés bio progresse (+ 21 % entre 2021 et 2022), il reste encore limité au regard de sa faible représentativité face à la production nationale. La quasi-totalité des éleveurs de volailles de chair bio en Normandie pratique la vente directe en circuits courts, via une tuerie à la ferme.



Tueries à la ferme pour les volailles de chair

La réglementation permet aux éleveurs de volailles qui souhaitent être autonomes pour l'abattage de créer une tuerie à la ferme. Néanmoins seules les volailles élevées au sein de la ferme peuvent être abattues sur place. Sauf dérogation locale, pour la tuerie à la ferme, les ventes doivent se faire dans un rayon de 80 kilomètres maximum.

LES ABATTOIRS CERTIFIÉS BIO EN NORMANDIE

La Normandie compte une dizaine de sites d'abattage certifiés en agriculture biologique pour l'abattage de volailles, bovins, ovins, caprins et porcins. L'ensemble des départements profite de prestations de ramassage en vif.

La vente directe étant très développée dans les exploitations d'élevage bio (on en dénombre plus d'une centaine), plusieurs opérateurs proposent un service de découpe et de mise sous vide de viande, alors conditionnée et vendue en caissette ou à la pièce. Des abattoirs et ateliers de découpe présents dans les régions limitrophes rayonnent sur la Normandie. La proximité géographique et le niveau de service incitent certains producteurs à faire appel à leurs services.

L'abattoir de Carentan :

L'abattoir de la Baie du Cotentin a démarré son activité fin 2021. Depuis le début d'année 2023, l'abattoir se concentre sur la partie abattage, travaillant avec LH Service pour la partie découpe. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'abattoir à cette adresse :

accueil@abattoirbaieducotentin.fr

■ Les abattoirs normands certifiés AB en activité

Opérateur	Ville (Dép)	Statut	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles
Selvi	Alençon (61)	Actif					
Socopa Viandes	Gacé (61)	Actif					
Socopa Viandes	Le Neubourg (27)	Actif					
Socopa Viandes	Coutances (50)	Actif					
Webert Ricoeur	Cany-Barville (76)	Actif					
Elivia	Villers-Bocage (14)	Actif					
Gacé Volailles	Gacé (61)	Actif					
SARL de la Haute-Bruyère	Proussy (14)	Actif					
Nouet et Fils	Bourgvallées (50)	Actif					
Abattoir de Carentan	Carentan-les-Marais (50)	Actif					

■ Les abattoirs normands en projet ou qui ouvriront prochainement avec la certification AB

Opérateur	Ville (Dép)	Statut	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles
Teba*	Parigny (50)	Réouverture prévue en 2024					

*Seul l'atelier de découpe fonctionne en ce moment.

■ Les abattoirs certifiés AB en arrêt provisoire

Opérateur	Ville (Dép)	Statut	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles
Abattoir de Forges-les-Eaux	Forges-les-Eaux (76)	Fermeture depuis janvier 2023. Début 2024 : rachat en cours					

■ Les abattoirs certifiés AB situés à proximité de la Normandie

Opérateur	Ville (Dép)	Statut	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles
Teba	Pré-en-Pail (53)	Actif					
Vallégrain	Chérencé (72)	Actif					
Socopa Viandes	La Ferté-Bernard (72)	Actif					
Bigard	Formerie (60)	Actif					
Holvía	Laval (53)	Actif					

Source : Bio en Normandie

LES GROS BOVINS BIO ONT DESORMAIS LEURS COTATIONS «ENTREE ABATTOIR»

La réforme des cotations «gros bovins entrée abattoir» distingue les animaux standard des animaux produits en agriculture biologique ou sous d'autres signes de qualité et d'origine. Désormais, les gros bovins en AB et les animaux sous signe d'identification de qualité et d'origine (SIQO) hors AB (c'est à dire Label Rouge, AOP, IGP ou STG) bénéficient de cotations mensuelles spécifiques, avec publication d'une grille dédiée. Les grilles hebdomadaires sont maintenues pour les animaux produits en élevage conventionnel.

LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION

Le secteur de la viande s'inscrit dans la tendance de la baisse de consommation des produits biologiques. Pour 2022, les volumes abattus sont estimés à 63 265 tonnes, toutes espèces confondues (- 6 % en 2022 / 2021). Il s'agit de la première diminution d'abattages depuis la mise en place de l'Observatoire des viandes bio (2005). Face aux incertitudes du marché, les opérateurs ont amplifié les leviers de régulation pour gérer l'équilibre entre production et débouchés : export, déclassement, mise en place de quotas de production...

- Filière viande bovine allaitante : - 6 % d'abattages (tec) en bovins allaitants bio en 2022 / 2021. On note des difficultés à valoriser une partie des pièces nobles (entrecôte, faux-filet), notamment en boucheries artisanales, en raison du déséquilibre créé par l'augmentation des débouchés en restauration collective (valorisant principalement les avants). Ce déséquilibre et la baisse des ventes ont été gérés via du déclassement ou du stockage.
- Filière viande bovine laitière : - 15 % d'abattages (tec) en bovins laitiers bio.
- Filière veaux : - 7 % d'abattages (tec). Les baisses des ventes en grandes surfaces et en boucheries n'ont pu être compensées par la reprise des ventes en restauration hors domicile ni par le dynamisme de la vente directe.
- Filière ovine : les abattages reculent de 6 % en 2022. On observe une porosité importante entre le marché bio et conventionnel. Les prix à la production

étant proches, de plus en plus d'animaux bio sont orientés vers le marché conventionnel, après abattage, pour répondre aux besoins du marché.

- Filière porcine : les abattages reculent de 1 % en 2022. Les abattages de porcs bio stagnent, malgré une baisse du cheptel de truies en 2022 (arrêts d'élevage et mise en place de quotas de production) qui sera encore plus marquée en 2023. Ces mesures sont mises en place pour gérer le fort déséquilibre offre/demande. Face à cette situation, les porcs bio ont été massivement déclassés en 2022 et les stocks congelés sont au plus haut. Seulement 64 % (tec) des porcs bio abattus ont trouvé preneur sur le marché bio français.

En 2022, les grandes et moyennes surfaces (GMS) restent leaders de la distribution de la viande bio en France. Avec 49 % du volume des ventes, les GMS distancent les magasins spécialisés bio (14 % des volumes) et les boucheries artisanales (12 % des volumes). Les autres circuits de distribution sont : la vente directe (13 % des volumes) et la restauration hors domicile (12 % des volumes). Cette complémentarité des circuits de distribution offre une meilleure visibilité pour la viande bio.

En 2022, tous les circuits de distribution observent une baisse des ventes de la viande bio : - 29 % dans les boucheries artisanales ; - 27 % dans les magasins spécialisés bio ; - 21 % en grandes surfaces. La vente directe se maintient (+ 1 %) et la restauration hors

domicile connaît une croissance importante (+ 24 %) mais cela reste le débouché le moins important, en volume, pour les viandes bio. Globalement, on observe une baisse générale des volumes de - 21 % en 2022/2021.

D'après les premières données disponibles pour l'année 2023, les ventes de viande bovine bio hachée fraîche en libre-service à poids fixe en grandes surfaces (hors hard discount) ont reculé de 19,2 % en volume et de 10,6 % en valeur / 2022. La part de marché en valeur de la viande hachée bio était de 5,4 % en 2023 (6,5 % en 2022) ; la part de marché en volume de 4 % en 2023 (4,8 % en 2022).

D'après une enquête réalisée en avril 2023 pour la section bio d'Interbev (l'interprofession du bétail et des viandes), les principales raisons énoncées par les consommateurs pour justifier le choix de viandes bio sont : la défense d'une agriculture de proximité, d'une économie locale ; le soutien des éleveurs engagés dans une démarche durable ; une consommation respectueuse de l'environnement et du bien-être animal. Malgré l'inflation qui conduit les consommateurs à être plus attentifs aux prix, 62 % des personnes interrogées déclarent vouloir acheter des viandes bio, au moins ponctuellement ; 20 % disent en consommer au moins une fois par semaine. La première occasion d'en manger : les repas en famille, avec les enfants.

Actualités des entreprises 2023-2024



L'abattoir d'Alençon : premier abattoir à être certifié bio en France

Lettre de veille INCA BIO 50, octobre 2023

Outil de transformation d'importance nationale, l'abattoir Selvi à Alençon (61), transforme près de 30 000 bovins par an, avec une spécificité : le haut de gamme et les labels. Il a été le premier abattoir certifié bio en France. L'entreprise Selvi (groupe Elivia) a un partenariat privilégié

avec Unebio (Union des Éleveurs Bio) pour la viande bio, dont le siège national est installé au sein du site. Plusieurs secteurs d'activité composent le site d'Alençon : la branche «abattoir», la branche «désossage» et la branche «logistique».

LA FILIÈRE POULES PONDEUSES BIOLOGIQUES

Depuis 2012, le cheptel normand de poules pondeuses biologiques progresse régulièrement dans la région (+ 12 % de poules pondeuses certifiées bio en Normandie entre 2021 et 2022) mais reste cependant encore limité face à la production nationale.

On trouve dans l'élevage de poules pondeuses biologiques trois catégories, en fonction du nombre de poules et des circuits de commercialisation :

- Des élevages de moins de 250 poules pondeuses associées à d'autres productions comme le maraîchage,
- Des élevages entre 1 000 et 2 000 poules pondeuses, le plus souvent des installations avec commercialisation en vente directe,
- Des élevages de plus de 7 000 poules pondeuses tournés vers les filières de conditionnement pour les marchés des grandes surfaces alimentaires. En Normandie, des entreprises spécialisées dans la collecte, le conditionnement et la commercialisation d'œufs interviennent dans la région et proposent des contrats aux éleveurs.

D'après les premières données disponibles pour l'année 2023, la part de marché en valeur des œufs bio était de 28,5 % en 2023 (31,8 % en 2022) ; la part de marché en volume de 19 % en 2023 (21,1 % en 2022). Les supermarchés restent le premier circuit de la GMS pour la vente d'œufs bio, en volume comme en valeur.



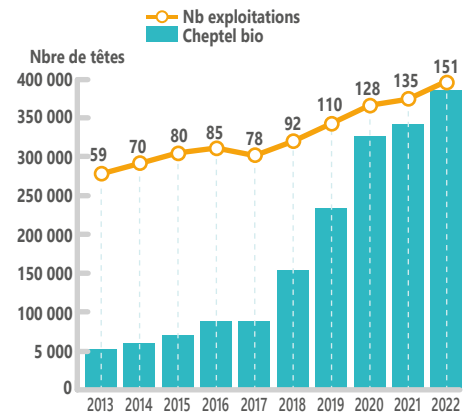
LA PRODUCTION

4 % de l'effectif national du cheptel de poules pondeuses certifiées bio

La taille du cheptel de poules pondeuses en 2022 : **382 261** têtes certifiées bio et aucune tête en conversion

Part du cheptel régional de poules pondeuses en bio : **18 %**

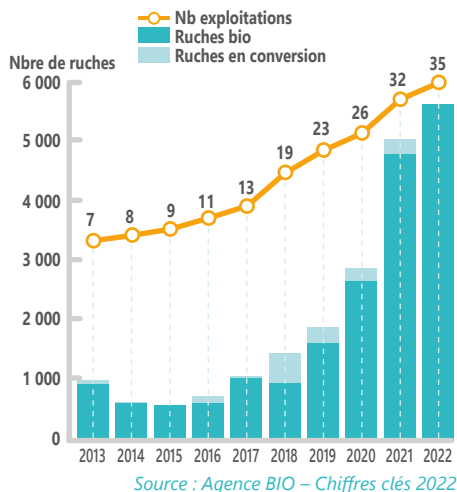
Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de poules pondeuses biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022

LA FILIÈRE APICULTURE BIOLOGIQUE

Évolution du nombre d'exploitations et du nombre de ruches biologiques



LA PRODUCTION

Moins de **3 %** de l'effectif national de ruches certifiées bio

Nombre de ruches en 2022 : **5 596** ruches certifiées bio et **5** ruches en conversion

Part du cheptel régional de ruches en bio : non définie

Le nombre de ruches certifiées bio progresse en Normandie entre 2021 et 2022 (+ 17 %) mais cette activité reste encore peu développée dans la région, avec seulement 35 exploitations ayant une activité apicole bio. L'apiculture représente l'activité principale de moins d'une vingtaine de producteurs bio en Normandie. Les autres ruches bio proviennent d'ateliers de diversification d'exploitations dont l'activité principale est le maraîchage ou l'élevage.

Les apiculteurs régionaux pratiquent principalement la vente directe aux consommateurs (vente à la ferme, sur les marchés). Certains commercialisent également leurs produits par le biais de magasins collectifs et de magasins spécialisés bio régionaux ou des AMAP.

La France compte 1 330 exploitations en apiculture biologique en 2022, pour 249 000 ruches en bio ou en conversion. La part d'apiculteurs certifiés bio ou en conversion (avec plus de 50 ruches) avoisine les 20 % et la production de miel certifié biologique représente près de 16 % du volume total de miel produit en France, soit 4 978 tonnes en 2022 (en progression / 2021 du fait des conditions météorologiques plus favorables qu'au cours de la campagne précédente). Le rendement moyen de miel biologique atteint 22,3 kg / ruche (niveau quasi similaire au rendement conventionnel). La vente directe reste le principal circuit de commercialisation pour les apiculteurs bio.

LA FILIÈRE PRODUITS DE LA MER BIOLOGIQUES



Les animaux issus de l'aquaculture peuvent également être certifiés bio. Les crustacés, coquillages et poissons bio répondent au règlement européen CE/710/2009 relatif à la production biologique d'animaux d'aquaculture. Les zones de production sont situées dans des eaux de haute qualité écologique telle que définie par la directive cadre sur l'eau (2000/60/CE). Dans la version d'avril 2018 du guide de lecture AB de l'INAO, il est précisé qu'en production conchylicole, les animaux en cours d'élevage au moment de la mise en conversion doivent respecter les deux derniers tiers du cycle de production en agriculture biologique pour être valorisés en AB. En bio, les huîtres triploïdes sont interdites, seules les huîtres diploïdes, issues de captage naturel, ou d'écloseries bio, sont autorisées. Pour le captage naturel, le début du cycle de production correspond à la date de récolte des collecteurs.

Les huîtres élevées dans l'archipel des îles de Chausey (où l'eau est classée A, la plus haute qualité écologique) peuvent bénéficier du label AB. Fin 2023, la Normandie compte 4 entreprises ayant notifié une activité de produits de la mer en bio. Elles sont toutes localisées dans le département de la Manche. Il n'y a pas d'activité piscicole bio dans la région.

LES FILIÈRES VÉGÉTALES BIO EN NORMANDIE

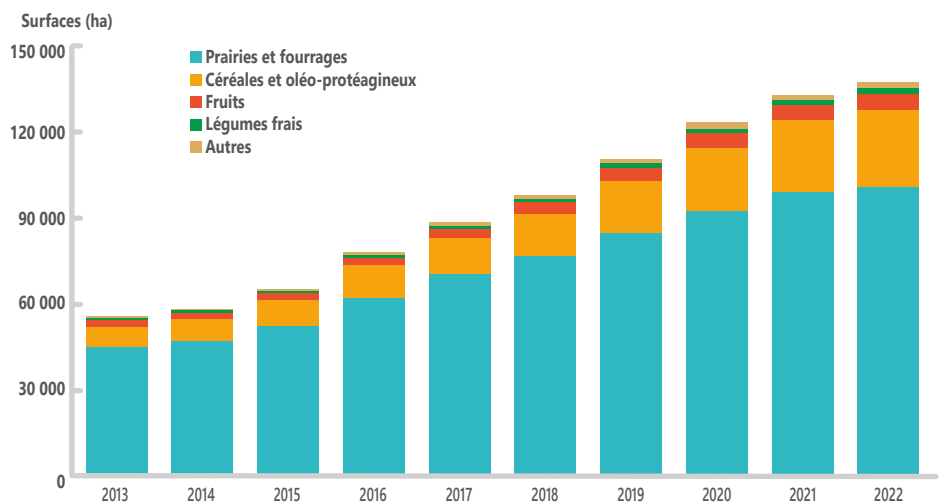
03

La Normandie confirme sa spécialisation laitière, y compris en agriculture biologique, comme le démontre la part importante des prairies et fourrages (73 %) dans les surfaces conduites en bio dans la région. On note également le développement des surfaces en céréales et oléo-protéagineux bio entre 2021 et 2022 (+ 7 %). Fin 2022, 137 521 ha sont cultivés en AB dans la région (+ 3,5 % / 2021), ce qui représente 7 % de la SAU régionale.

Développer de nouvelles filières bio et diversifier ses productions

Pour gérer les adventices dans les parcelles, limiter les maladies et les ravageurs des cultures ou pour conforter de nouveaux débouchés, certains producteurs choisissent de diversifier leurs productions, avec l'introduction dans leur rotation de nouvelles cultures bio comme le sarrasin, le quinoa, la graine de chia, le millet, le pois chiche, le soja, la lentille, le chanvre, le lin textile ou graine, la betterave sucrière, l'orge (pour le malt). Pour le moment, en Normandie, ces surfaces conduites en bio restent encore limitées.

Évolution de la répartition des surfaces cultivées en bio en Normandie



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2013 à 2022

Où se situent les parcelles bio en Normandie ?

Depuis fin 2022, l'Agence BIO met à disposition un outil cartographique permettant de localiser les parcelles conduites en agriculture biologique ou en conversion. Seules les parcelles déclarées lors des demandes d'aides de la Politique Agricole Commune (PAC) y sont cartographiées. Il s'agit de données anonymisées sans informations concernant la personne physique ou morale qui exploite ces surfaces. Seuls l'historique des cultures et la surface concernée sont affichés. A retrouver sur : <https://www.agencebio.org/vos-outils/cartobio/>

LES FOURRAGES BIOLOGIQUES

Les surfaces fourragères en bio et conversion se stabilisent (+ 2 % entre 2021 et 2022), en lien avec la baisse du nombre de conversions dans la région. Les exploitations en grandes cultures intègrent souvent une surface fourragère dans leur assolement en conversion pour pouvoir conduire des rotations équilibrées. Atout agronomique indéniable, la prairie temporaire de luzerne entraîne néanmoins des difficultés sur sa commercialisation. Concernant les exploitations éloignées d'une usine de déshydratation, la vente directe et la collaboration avec des éleveurs restent le meilleur moyen pour la valoriser. Ces disponibilités en fourrages issus des exploitations en polyculture offrent des opportunités pour les exploitations d'élevage en situation de déficit fourrager comme en cas de sécheresse.

LA PRODUCTION

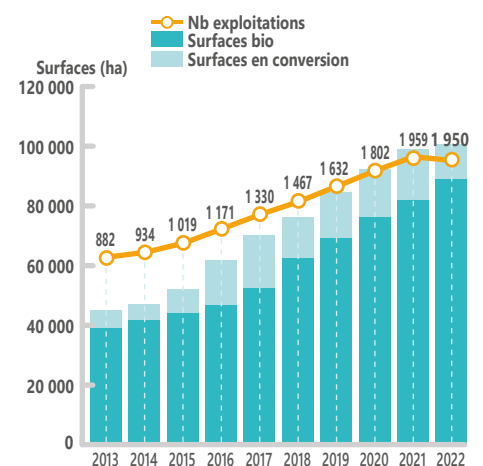
73 % de surfaces fourragères dans les surfaces totales normandes en bio et conversion.

Surfaces toujours en herbe certifiées bio : **69 %** des surfaces fourragères certifiées bio normandes

Surfaces fourragères (cultures fourragères + STH) en 2022 : **89 170** ha certifiés bio et **11 482** ha en conversion

Part de la STH régionale et des cultures fourragères régionales en bio : **10 %**

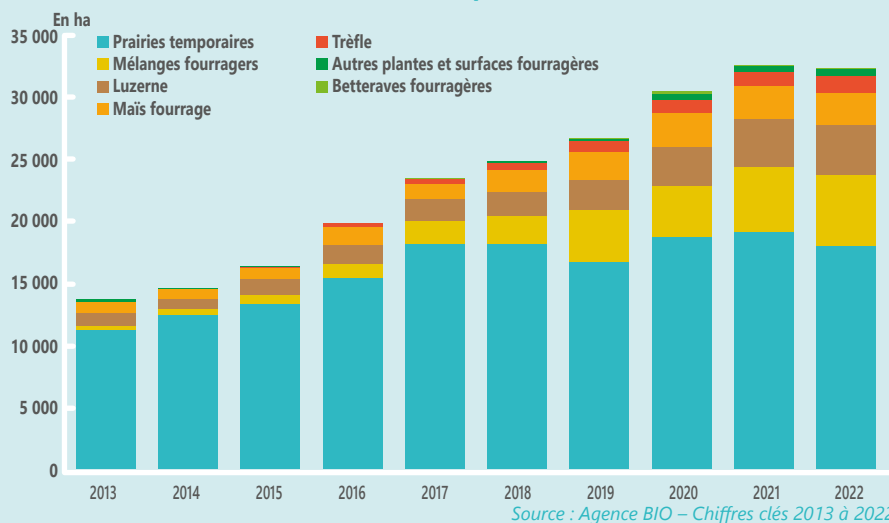
Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces fourragères biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022

Évolution de l'assolement des surfaces fourragères en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)

En Normandie, les surfaces en cultures fourragères conduites en bio se stabilisent, en lien avec la baisse du nombre de conversions dans la région, notamment dans les systèmes bovins lait et viande. On note le développement régulier des surfaces en luzerne, cette culture est notamment intégrée dans les assolements des exploitations en grandes cultures, leur permettant ainsi de pouvoir conduire des rotations équilibrées.



LES FILIÈRES DES GRANDES CULTURES BIOLOGIQUES



CÉRÉALES BIOLOGIQUES

LA PRODUCTION

4 % des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en céréales en 2022 : **18 475** ha certifiés bio et **4 286** ha en conversion

Part des surfaces régionales de céréales en bio : **4 %**

Les surfaces en céréales conduites en bio dans la région se stabilisent : les surfaces certifiées bio progressent (+ 18 % entre 2021 et 2022), tandis que celles en conversion chutent à 4 300 ha (- 38 % entre 2021 et 2022). En 2023, 44 agriculteurs biologiques ont bénéficié du dispositif des installations aidées en Normandie, 5 d'entre eux se sont installés en grandes cultures bio.

Le développement régulier des surfaces en céréales bio observé jusqu'en 2021 était à mettre en lien avec la demande des opérateurs historiques des filières céréalières bio, mais également avec l'émergence de nouveaux opérateurs (coopératives, privés, négoces...) qui s'engageaient dans des collectes en bio et dans la certification de leurs silos.

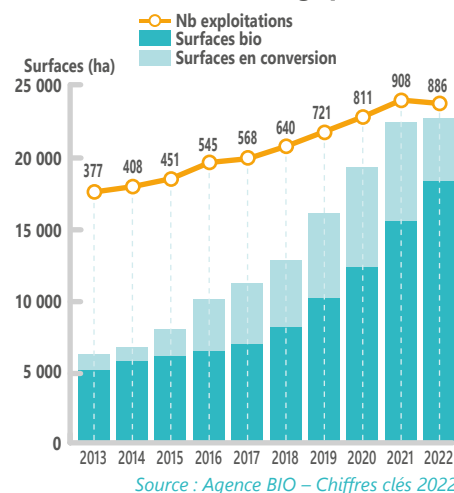
Le fort ralentissement des conversions observé en 2023 peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- une forte tension sur les différents marchés de produits bio,
- un contexte économique favorable aux productions conventionnelles,
- une baisse de la consommation des produits bio.

L'assolement normand 2022-2023 en grandes cultures (bio et conversion) était composé pour moitié en céréales pures, d'un tiers en mélanges céréaliers et le reste en cultures mineures (betteraves sucrières, sarrasin, chanvre, lin...).

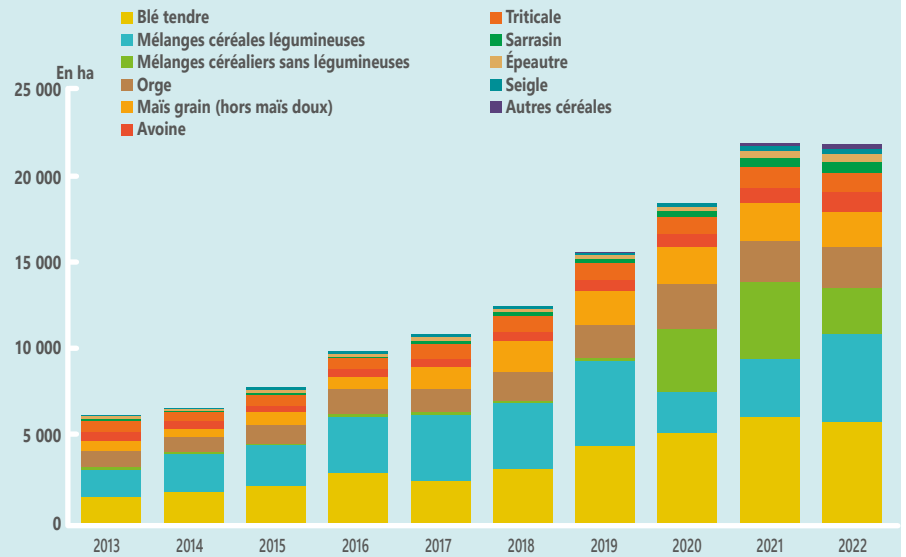
Les opérateurs des filières en grandes cultures bio étaient toujours à la recherche de certains produits à destination de l'alimentation humaine et de cultures contractuelles à forte valeur ajoutée (orge brassicole, sarrasin, lin).

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces céréalières biologiques



Évolution de l'assolement des céréales en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)

En Normandie, on note un développement des surfaces en céréales secondaires comme l'orge, l'avoine, le triticale, le sarrasin, l'épeautre ou le seigle. Les céréales secondaires permettent de diversifier les rotations et sont généralement plus résistantes aux maladies que le blé, y compris à la carie (sauf l'épeautre, aussi sensible à la carie que le blé). Elles sont valorisées pour l'alimentation humaine, sous forme de farines plus ou moins complètes ou sous forme de graines. Dans le cas d'une valorisation en alimentation animale, les céréales secondaires associées à des protéagineux (légumineuses) contribuent à l'autonomie en concentrés des exploitations et permettent de gagner en autonomie sur la paille.



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2013 à 2022



L'AVAL DE LA FILIÈRE

LA COLLECTE

La dynamique de conversion s'est poursuivie jusqu'en 2021 en grandes cultures, les opérateurs et collecteurs (coopératives et privés) se sont impliqués sur ce marché. Les capacités de stockage en silos certifiés bio étaient en croissance, avec plusieurs projets en cours d'agrandissement, de construction et de certification de silos. Des besoins nationaux non satisfaits ont pu offrir des opportunités au développement de cultures bio diversifiées : orge brassicole, sarrasin... A partir de 2022, la dynamique ralentit. Néanmoins les surfaces bio et conversion ont augmenté. En 2023, on observe une stagnation des conversions au regard de la conjoncture économique de la bio. A l'échelle du Grand-Ouest (Normandie,

Pays de la Loire, Bretagne), la collecte de la campagne 2023-24 semble augmenter par rapport aux précédentes campagnes culturales. En 2023-24, les opérateurs et collecteurs subissent les difficultés du marché bio, entraînant des difficultés de sur-stockage.

Au niveau national, au cours des 6 premiers mois de la campagne 2023-2024 (par rapport à la même période de la campagne précédente) :

- la collecte globale de céréales (bio et C2) a progressé de 9 % (les collectes en bio et C2 ont progressé de 1 % pour le blé tendre, de 18 % pour le maïs, de 7 % pour le triticale, de 42 % pour l'orge et de 11 % pour les autres céréales),
- les mises en œuvre par les meuniers ont

reculé de 6 % pour blé tendre et de 3 % pour les autres céréales (la part du blé tendre bio dans les mises en œuvre des céréales bio par les meuniers reste stable, à 92 %),

- les mises en œuvre de céréales (bio et C2) par les FAB ont reculé de 12 % (blé tendre : - 2 % ; maïs : - 19 %, triticale : - 12 % ; orge : - 21 % et autres céréales : - 22 %),
- les importations de céréales bio et C2 ont reculé de 78 %,
- au 1^{er} décembre 2023, les stocks de céréales bio étaient en hausse de 10 % chez les collecteurs / 1^{er} décembre 2022 et de 2 % chez les FAB, mais en recul de 23 % chez les meuniers.

LA TRANSFORMATION

La Normandie compte moins d'une dizaine de moulins certifiés en Agriculture Biologique, la plupart étant des structures mixtes (AB et conventionnelles). Les moulins normands s'approvisionnent en céréales bio françaises et essayent, pour la plupart, de travailler avec les agriculteurs proches de leurs sites de production.

En termes de technologie, on trouve à la fois des moulins à cylindre et à meule de pierre. Les types de grains écrasés sont assez divers, en majorité du blé tendre meunier, mais aussi de l'épeautre, petit épeautre,

seigle, sarrasin. La plupart des volumes sont destinés aux opérateurs agroalimentaires (boulangeries, biscuiteries...).

Il existe plusieurs FAB sur le territoire régional, mais les volumes de céréales transformées ne représentent qu'un très faible tonnage.

Normandie Malt :

Normandie Malt est une malterie artisanale installée à proximité de Bayeux (Calvados). Elle propose des malts issus de céréales normandes. Normandie Malt a transformé 360 tonnes d'orge en 2022 dont 300 tonnes d'orge bio. Les 60 tonnes d'orge conventionnelle sont du travail à façon. La totalité du malt commercialisé est bio. Normandie Malt peut encore augmenter sa production avec son outil de travail. En 2024, l'entreprise développe sa gamme avec de nouveaux malts torréfiés, toujours en bio.

**Contacts : Marie et Franck Polidor
contact@normandie-malt.com**

Actualités des entreprises 2023-2024



Le Moulin d'Alençon accueille les acteurs de la filière farine bio

La Meunerie Guénégo a organisé une journée découverte au moulin d'Alençon (61), afin de rassembler les acteurs locaux de la filière pain. Les professionnels réunis travaillent pour l'une des deux filières locales de farine : la Signé + BIO du Perche ou la Signé + tradition du Perche et de la Sarthe. Une vingtaine d'agriculteurs du Perche et une soixantaine de boulangers travaillent pour le circuit biologique. La meunerie Guénégo travaille avec les deux filières mais le moulin d'Alençon n'utilise que de la farine biologique. Un gage de qualité, mais qui présente aussi des inconvénients, comme la quantité de production sur une année. En raison de la moindre productivité en bio, pour un même temps de travail, cela se répercute sur les prix. La filière bio est deux fois plus chère que la conventionnelle, mais le contexte économique actuel réduit cet écart. La filière bio est moins tributaire des marchés mondiaux, donc les prix n'ont pas trop bougé.

Lettre de veille INCA BIO 50, octobre 2023



Rapprochement entre les coopératives BIOCER et NATUP

Les coopératives BIOCER (280 agriculteurs bio du Nord-Ouest de la France) et NATUP (7 000 agriculteurs dont 5 000 adhérents de Normandie) s'engagent dans un processus de fusion qui sera soumis au vote de leurs assemblées générales d'ici fin 2023. BIOCER deviendrait ainsi la section Agriculture Biologique du groupe NATUP et s'imposerait comme l'un des tout premiers collecteurs bio en France, avec plus de 40 000 tonnes collectées.

Lettre de veille INCA BIO 50, octobre 2023



La coopérative Biocer ne fusionnera pas avec Natup

Réunis en AG le 23 novembre 2023, les adhérents de Biocer (coopérative spécialisée en céréales biologiques dont le siège social est dans l'Eure) se sont majoritairement prononcés contre le projet de fusion avec la coopérative NatUp. Pour les représentants de Biocer, «la fusion aurait pu apporter un peu d'air sur le plan financier, mais elle n'aurait pas résolu ni le problème de débouchés, ni de prix trop bas». De son côté, la coopérative NatUp prend acte de cette décision et «poursuivra son projet en AB par la constitution d'une section dédiée [...] en capacité de porter un projet bio performant et durable pour ses adhérents».

Lettre de veille INCA BIO 51, décembre 2023



La Biscuiterie de l'Abbaye va produire des crêpes dentelle bio

Sur son site de Magny-le-Désert (61), la Biscuiterie de l'Abbaye va lancer une nouvelle ligne de production dédiée à la fabrication de crêpes dentelle bio. Depuis fin 2019, ce site assure une production journalière d'environ 400 000 biscuits, avec 25 recettes en gamme bio. Dans un premier temps, 3 recettes seront proposées : nature, chocolat au lait ou chocolat noir. Ces produits seront commercialisés à partir du 2^e semestre 2024.

Lettre de veille INCA BIO 52, février 2024



OLÉAGINEUX BIOLOGIQUES

LA PRODUCTION

1 % des surfaces françaises certifiées bio

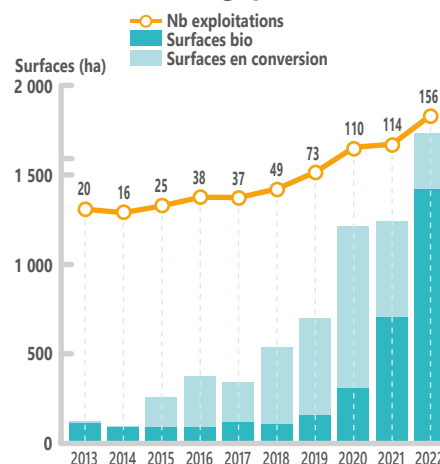
Surfaces en oléagineux en 2022 : **1 424** ha certifiés bio et **310** ha en conversion

Part des surfaces régionales d'oléagineux en bio : **1 %**

Les surfaces en oléagineux certifiées bio progressent en Normandie mais restent encore très limitées (aux alentours de 1 400 ha). Le développement observé pour les surfaces en bio est à prendre avec précaution, il pourrait être ponctuel. En effet, les cultures d'oléagineux sont encore peu développées dans la région, en raison de la grande variabilité des rendements (pression des ravageurs ou enherbement), ce qui décourage les producteurs de se lancer dans la conduite en bio de ces productions.

Pourtant, ces cultures ont des atouts agronomiques (diversification de la rotation, culture sarclée, racine pivotante...) et connaissent une forte demande sur les marchés, en alimentation humaine (colza, tournesol oléique, lin graine) et animale (soja, notamment pour remplacer les filières d'importation).

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces d'oléagineux biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022



L'AVAL DE LA FILIÈRE

LA COLLECTE

Au niveau national, au cours des 6 premiers mois de la campagne 2023-2024 (par rapport à la même période de la campagne précédente) :

- la collecte globale de graines d'oléagineux (bio et C2) a progressé de 12 % (les collectes en bio et C2 ont progressé de 33 % pour le tournesol, elles ont reculé de 8 % pour le soja et de 2 % pour les autres oléagineux), le tournesol bio a représenté

57 % de la collecte des oléagineux bio au cours des 6 premiers mois de cette campagne,

- les mises en œuvre de graines d'oléagineux par les FAB ont augmenté de 6 %, le soja bio a représenté 71 % des utilisations de graines oléagineuses bio par les FAB au cours des 6 premiers mois de cette campagne,

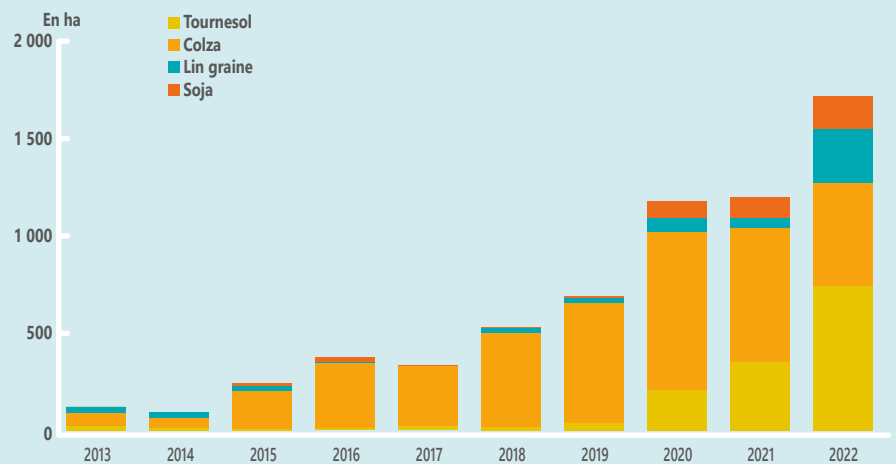
- les importations de graines de soja bio et C2 ont augmenté de 21 %, elles ont reculé de 47 % pour les graines de tournesol bio,
- au 1^{er} décembre 2023, les stocks d'oléagineux bio étaient en hausse de 12 % chez les collecteurs / 1^{er} décembre 2022 et de 120 % chez les FAB.



© Le Puy-de-Dôme

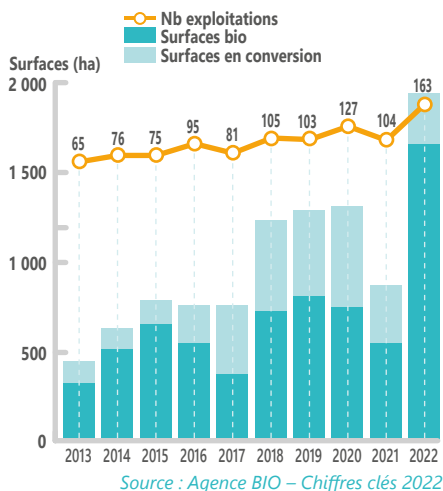
Évolution de l'assolement des surfaces d'oléagineux en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)

En Normandie, les surfaces en oléagineux bio restent encore très limitées (les oléagineux représentent 1 % des surfaces conduites en bio dans la région). Ces surfaces sont majoritairement implantées en tournesol (740 ha en 2022) et en colza (530 ha en 2022). La culture du lin graine (277 ha en 2022) et du soja (169 ha en 2022) se développe depuis quelques années mais sur des surfaces plus réduites.



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2013 à 2022

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces de protéagineux biologiques



PROTÉAGINEUX BIOLOGIQUES

LA PRODUCTION

5 % des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en protéagineux en 2022 : **1 671** ha certifiés bio et **275** ha en conversion

Part des surfaces régionales de protéagineux en bio : **9 %**

En 2022, les surfaces de protéagineux conduites en AB sont en nette progression (elles font plus que doubler), notamment pour les surfaces certifiées bio. D'une manière générale, on observe une mise en culture de protéagineux dans les surfaces en conversion. Cette pratique courante est encouragée par de bons rendements, en lien avec la demande en alimentation animale. Une fois la conversion terminée, les rotations se stabilisent en n'intégrant qu'une faible part de protéagineux (itinéraire technique délicat). Cependant, les associations céréales-protéagineux permettent de sécuriser les rotations et participent à l'autonomie alimentaire des élevages.



L'AVAL DE LA FILIÈRE

LA COLLECTE

Au niveau national, au cours des 6 premiers mois de la campagne 2023-2024 (par rapport à la même période de la campagne précédente) :

- la collecte globale de protéagineux (bio et C2) a progressé de 36 % (les collectes en bio et C2 ont progressé de 55 % pour les féveroles, de 7 % pour les pois, de

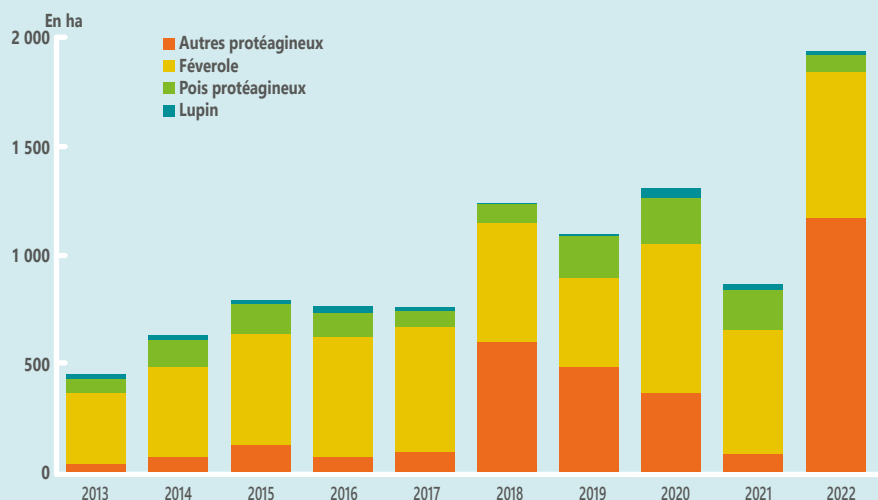
61 % pour les autres protéagineux),

- les mises en œuvre de graines de protéagineux par les FAB ont progressé de 8 %, la féverole représente 67 % des mises en œuvre par les FAB, les pois 33 %,
- les importations de féveroles bio et C2 ont plus que triplé par rapport à la même période de la campagne précédente,

- au 1^{er} décembre 2023, les stocks de protéagineux bio étaient en hausse de 52 % chez les collecteurs / 1^{er} décembre 2022 mais en baisse de 36 % chez les FAB.

Évolution de l'assolement des surfaces de protéagineux en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)

En Normandie, les surfaces en protéagineux bio restent encore très limitées (les protéagineux représentent moins de 2 % des surfaces conduites en bio dans la région). Ces surfaces sont majoritairement implantées en féveroles (près de 678 ha en 2022). Les autres espèces de protéagineux (pois, lupins) sont cultivées sur des surfaces plus réduites.



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2013 à 2022



LÉGUMES SECS BIOLOGIQUES

LA PRODUCTION

Moins de **2 %** des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en légumes secs en 2022 : **367** ha certifiés bio et **45** ha en conversion

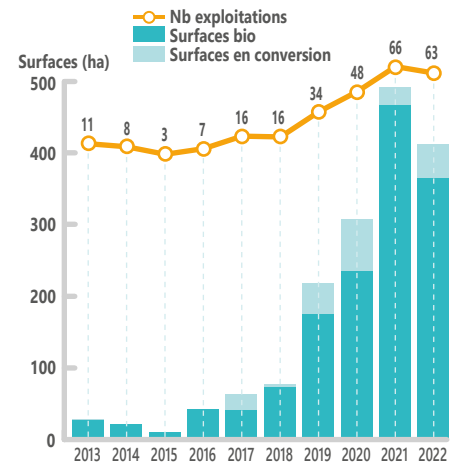
Part des surfaces régionales de légumes secs en bio : **100 %**

Les surfaces en légumes secs conduites en bio diminuent pour atteindre 412 ha cultivés dans 63 exploitations, en 2022 en Normandie.



Lentilles

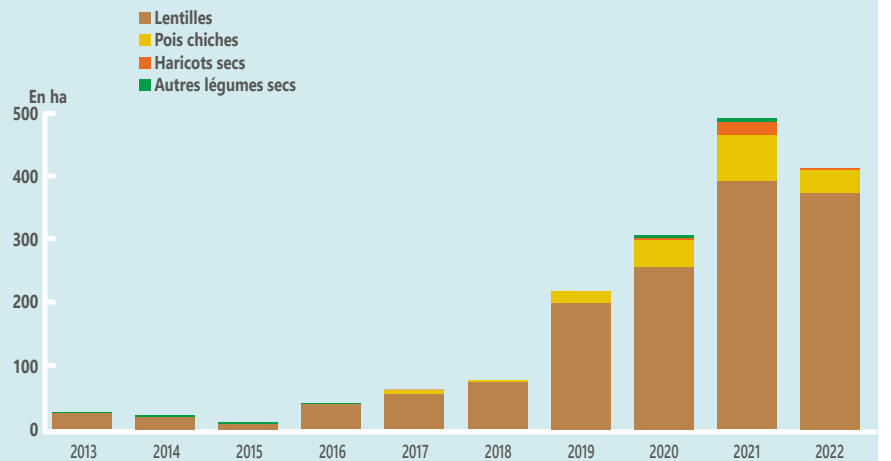
Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en légumes secs biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022

Évolution de l'assolement des surfaces en légumes secs en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)

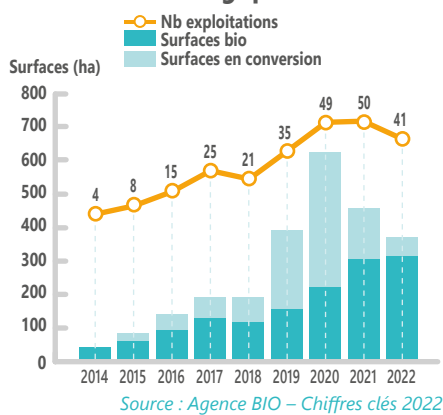
En Normandie, les surfaces en légumes secs conduites en bio sont majoritairement implantées en lentilles (373 ha en 2022) et en pois chiches (36 ha en 2022). La culture de haricots secs bio est apparue en 2020 dans la région. Les autres surfaces de légumes secs (lentillons...) sont encore très peu développées.



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2013 à 2022

LES FILIÈRES DES CULTURES INDUSTRIELLES BIOLOGIQUES

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en lin fibre biologique



LIN FIBRE BIOLOGIQUE

Le lin est une culture intéressante pour les fermes bio. La production est vendue cher : le prix est rémunérateur et il existe un débouché. Le manque de proximité avec une coopérative linicole est le facteur limitant pour les producteurs.

On observe une conjoncture inédite en 2022-2023. Les prix payés aux agriculteurs et les prix pour la filasse de lin ont augmenté. S'agissant du marché des fibres, la demande est importante même si la qualité est moins bonne en raison des conditions météo (ex pour la récolte 2022). Les prix ont été multipliés par 3, voire 4 selon la qualité, en 2023 par rapport aux quinze dernières années. Le prix du lin est passé de 3-4 € / kg en moyenne il y a 4 ans à 8-10 € / kg en moyenne 2023-2024. Actuellement, selon la qualité, le prix peut varier de 5-6 € / kg à 11-12 € / kg. Ces dernières années, côté production on assiste à des mauvaises récoltes tandis qu'en aval la demande est très forte. Les étoupes de lin sont également très recherchées (3 € / kg en 2023-2024 contre 1 € / kg il y a 3-4 ans). La récolte 2024 sera assez décisive sur les prix avec des attentes sur la qualité et les volumes. Il n'y a pas de différentiel de prix entre le lin bio et le lin conventionnel car le prix est très haut. Les acheteurs se situent en Asie, principalement en Chine et en Inde.



© CA Normandie

Actualités des entreprises 2023-2024



Fin d'activité pour LINportant, fabricant de produits textiles en lin bio

Lettre de veille INCA BIO 52, février 2024

LINportant, société coopérative lancée en 2019 et basée à Evrecy (14), était spécialisée dans la fabrication de tee-shirts en lin bio. L'objectif initial de fabriquer 100 000 tee-shirts en lin bio par an n'a pas été atteint. Placée en redressement judiciaire le 11 octobre puis en liquidation judiciaire le 22 novembre, l'entreprise a fermé définitivement ses portes le 15 décembre 2023.



CHANVRE BIOLOGIQUE

Le chanvre est une culture de printemps très intéressante sur le plan agronomique. Bonne tête d'assolement, ses besoins en termes de fertilisation sont limités et son système racinaire important structure le sol pour en offrir les bénéfices à la culture suivante. Plante à développement rapide, le chanvre prend rapidement le dessus sur les éventuelles adventices et empêche leur développement en bloquant la lumière, ainsi aucune intervention entre le semis et la récolte n'est nécessaire.

L'intégralité de la plante de chanvre peut être valorisable. Ainsi, les débouchés du chanvre sont nombreux. En agriculture biologique, la graine est utilisée en alimentation humaine principalement, ainsi qu'en cosmétique. Ses excellentes qualités nutritionnelles, tant sur le plan de la qualité de ses acides gras ou bien des protéines qu'elle contient, en font un super-aliment. Elle se décline de plusieurs façons, en huile, farine ou graines décortiquées, elle est également plébiscitée en boulangerie ou en pâtisserie.

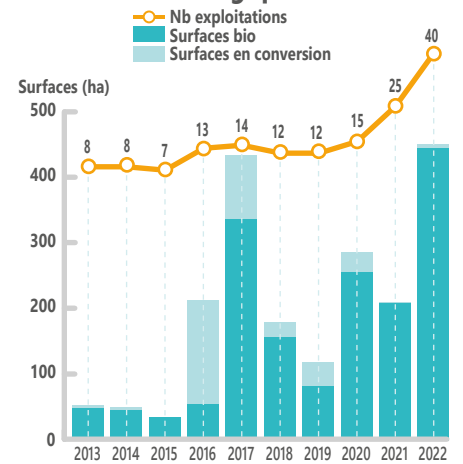
Après défilage de la paille de chanvre, deux produits sont obtenus : la fibre et la chènevotte. La fibre est utilisée pour la fabrication de papiers spéciaux, fins et résistants, ou encore pour la création de matériaux

composites en substitution de matières plastiques (comme dans l'automobile) et apportant sa résistance mécanique élevée. La fibre et la chènevotte alliée à la chaux, isolants performants et écologiques sont utilisés dans le secteur du bâtiment. Ces fibres courtes cotonisées peuvent aussi être utilisées en habillement. La chènevotte est également utilisée dans la fabrication de matériaux composites ainsi qu'en paillage végétal.

L'augmentation de la demande concerne toute la filière française et les différents marchés du chanvre. En 2022 et 2023, il s'agissait d'augmenter les surfaces cultivées en chanvre (bio et conventionnel). Depuis 2022, les stocks ont retrouvé un niveau normal correspondant à une année de transformation pour l'usine Agrochanvre (Barenton - 50). En 2023, le développement de la demande s'est confirmé et se poursuit, en particulier sur la plasturgie, le bâtiment, ainsi que sur le textile.

S'agissant de la filière chanvre textile, le marché est en cours de structuration avec les acteurs européens (R&D...). Les volumes augmentent. Le prix des fibres est de 5 € / kg en moyenne. Le premier facteur limitant concerne le matériel (manque de

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en chanvre biologique



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022

faucheuses, paralléliseuses) spécifique au chanvre textile dont le coût est important. Il s'agit d'un savoir-faire spécifique (nouveaux équipements). Aussi, la capacité de récolte est en dessous des objectifs attendus pour assurer une rentabilité du côté des opérateurs économiques. Actuellement, la priorité concerne l'accompagnement des organismes de teillage dans l'acquisition de ces machines.



© CA Normandie

Culture du chanvre : ce que dit la réglementation

L'essentiel de la production de chanvre concerne la production de paille et de graines. Une part mineure concerne la valorisation des fleurs et feuilles en lien avec leur teneur en CBD[1]. Cette culture reste très surveillée. Le chanvre *Cannabis sativa* L. se distingue de son cousin *Cannabis indica* interdit en France, par son taux de THC[2]. En France, comme en Europe, ne sont autorisées que les variétés ayant moins de 0,3 % de THC. Les semences utilisées doivent donc être obligatoirement certifiées et inscrites au catalogue européen. Chaque sac de semence porte une étiquette officielle du SOC (service officiel de contrôle). En août, le taux de THC est contrôlé dans 30 % des surfaces cultivées via des prélèvements envoyés en laboratoire.

Sur les variétés autorisées, la réglementation permet aujourd'hui de produire et de commercialiser toutes les composantes de la plante. En annulant, en décembre 2022, l'arrêté du 30/12/2021, le Conseil d'État a confirmé, la possibilité, pour le producteur agricole, de commercialiser toute partie de la plante, y compris fleurs et feuilles. Désormais, il n'est plus obligatoire de contractualiser avec un acteur de la filière avant d'implanter du chanvre. Celui-ci doit toutefois respecter une teneur en THC inférieure à 0,3 %. Les travaux de ré-écriture réglementaire se poursuivent, Interchanvre participant à ce travail auprès de la Mildeca[3] et l'État.

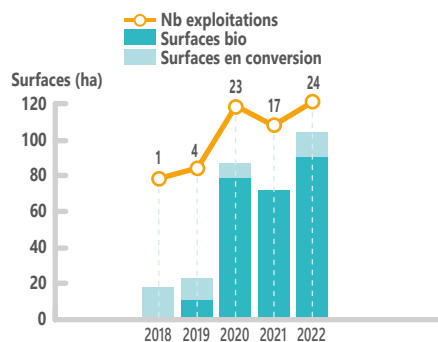
Concernant la certification AB, il ressort de la décision du Conseil d'État, que les feuilles et fleurs de chanvre (variétés à teneur en THC inférieure à 0,3 %) sont, de ce fait, certifiables en AB. En revanche, en vertu de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'UE, les produits à base de cannabidiol (CBD) ne peuvent pas être considérés comme des produits agricoles et ainsi ne peuvent pas être certifiés en AB au titre du règlement (UE) 848/2018 ; de plus, en l'état actuel de la réglementation générale, ces produits ne sont pas reconnus en tant que « nouveaux aliments ». Une expertise EFSA est en cours à ce sujet.

[1] CBD : cannabidiol, substance non-psychoactive du chanvre (*Cannabis sativa*)

[2] THC : delta-9-tétrahydrocannabinol, substance psychoactive du *Cannabis sativa* et *indiana*

[3] Mildeca: mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en betteraves à sucre biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022

BETTERAVE À SUCRE BIOLOGIQUE

En France, la filière sucrière a engagé une réflexion sur le développement d'une filière bio. Les essais de production de betteraves sucrières bio se poursuivent en vue de déterminer les meilleures techniques permettant de limiter les coûts de production pour les exploitants et de diminuer les risques, quelles que soient les conditions climatiques.

En Normandie, le potentiel de conversion en système betteravier est élevé (30 500 ha de betteraves sucrières en Normandie en 2022). Un peu plus d'une vingtaine de producteurs normands cultivent des betteraves sucrières bio, pour une surface totale d'une centaine d'hectares. Les contraintes de nettoyage liées à l'utilisation d'un outil de transformation mixte et les difficultés à trouver des débouchés font que les sucreries ne tendent pas à chercher beaucoup plus de surfaces pour le moment.



© CA Hauts-de-France

Actualités des entreprises 2023



Ayant suffisamment de stocks, Tereos ne collectera pas de betteraves bio en 2024-2025

Tereos transforme des betteraves bio depuis 2020, dans la sucrerie d'Artenay (Loiret). Le groupe a annoncé à ses 88 planteurs bio, qu'en raison d'une forte baisse de la demande en sucre et en alcool, il ne collectera pas de betteraves bio sur la campagne 2024-2025. Il annonce disposer de stocks suffisants jusqu'à 2025, vu la faible demande et a déjà dû déclasser des volumes.

Lettre de veille INCA BIO 51, décembre 2023



Bientôt une filière locale de sucre complet bio

Une micro-sucrerie bio sera prochainement construite à Escaudœuvres (Nord) pour produire du sucre bio complet (non raffiné) à base de betteraves. Le projet, porté par la coopérative la Fabrique à sucres, vise à développer une filière locale pour relocaliser l'approvisionnement des futurs acheteurs. Le lancement de la production est prévu pour 2025.

Lettre de veille INCA BIO 51, décembre 2023

LES FILIÈRES DES LÉGUMES FRAIS BIOLOGIQUES

Les surfaces légumières certifiées bio en Normandie progressent de 5 % entre 2021 et 2022, les surfaces en conversion restent stables. En 2023, 44 agriculteurs biologiques ont bénéficié du dispositif des installations aidées en Normandie, 17 d'entre eux se sont installés en maraîchage bio (première production pour les installations bio aidées en Normandie, devant la production de lait bovin bio).

LA PRODUCTION

4 % des surfaces françaises certifiées bio
Surfaces en légumes frais en 2022 : **1 734**
ha certifiés bio et **86** ha en conversion
Part des surfaces régionales de légumes frais
en bio : **6 %**

Retour sur une enquête des maraîchers bio en Normandie (source : Bio en Normandie)

En 2022, Bio en Normandie a réalisé une étude sur 20 fermes pour relever la réalité et la diversité des fermes maraîchères en AB, avec l'année 2020 comme référence. Toutes les fermes enquêtées commercialisent en circuit court de proximité par choix. Cela représente entre 50 et 100 % de leur chiffre d'affaires. Plus des trois quarts des enquêtés font de la vente directe. **Le maraîchage bio est ainsi une production locale pour des débouchés locaux.** 2/3 des fermes possèdent au moins un autre atelier, le plus souvent de l'arboriculture ou un atelier de transformation. Ainsi, les fermes maraîchères sont diversifiées, accueillant plusieurs ateliers.

Côté technique, les fermes enquêtées gèrent l'eau de façon plutôt maîtrisée : emploi du goutte à goutte sur toutes les fermes, recours très préférentiellement à l'aspersion localisée plutôt qu'un système de type canon à eau. Les volumes consommés sont en moyenne inférieurs au standard régional. **Ainsi, ces systèmes de production maraîchers sont sobres en matière de gestion de l'eau.**

Le métier reste une activité vécue comme pénible par une grande majorité des maraîchers. Paradoxalement, les maraî-

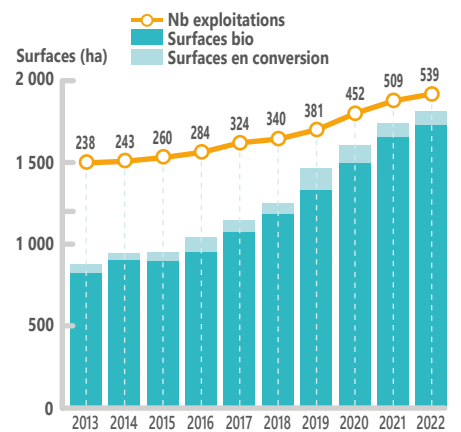
chers prennent davantage de congés et de jours de repos. Le temps de travail hebdomadaire moyen diminue avec l'ancienneté de la ferme tout en améliorant la viabilité de la ferme. Si le maraîchage est perçu comme pénible chez les personnes enquêtées, les producteurs mettent en place des stratégies pour limiter cela : mécanisation, recours à de la main d'œuvre, simplification des systèmes de culture sur le désherbage et le travail du sol notamment, et travail sur la commercialisation.

La dimension sociale de l'activité maraîchère est réellement prise en compte et se manifeste différemment sur les fermes enquêtées :

- Vente à la ferme et choix de commercialisation avec la recherche d'avoir des échanges avec le consommateur,
- 2/3 accueillent des bénévoles, principalement des stagiaires dans l'objectif de transmission, d'échange et de liens avec de futurs maraîchers,
- 2/3 créent des emplois sur leur ferme, pour un peu plus de 16 équivalents temps plein, avec l'idée que les emplois sont une contribution à la vitalité du territoire.

Les surfaces comptabilisées comprennent uniquement les surfaces en légumes cultivées sur une année donnée et n'intègrent pas les surfaces en rotation.

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces de légumes frais biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022

Sur le volet biodiversité, les producteurs adoptent des démarches vertueuses : 19 fermes sur les 20 disent favoriser les aménagements agroécologiques pour maîtriser les maladies et ravageurs (haies, mares, bandes enherbées, bandes fleuries, taillis...), les 3/4 pensent à la rotation pour gérer les bioagresseurs et seulement 1/4 recourt fréquemment à des solutions de traitements phytosanitaires utilisables en AB. **L'activité maraîchère veille ainsi à préserver la biodiversité.**

L'ensemble des résultats détaillés est à retrouver dans l'étude complète, accompagnée des fiches de fermes sur le site de Bio en Normandie.



L'AVAL DE LA FILIÈRE

Une majorité de maraîchers bio normands vendent leur production en circuits courts (à la ferme, sur les marchés, via des AMAP, dans des magasins spécialisés bio, à des restaurateurs...). Les producteurs de légumes bio peuvent également se regrouper pour commercialiser leurs productions en commun. Les objectifs sont doubles : proposer une offre diversifiée en volumes conséquents avec un service logistique mutualisé (livraison mais aussi préparation de commande, facturation, relation client...). Les clients (magasins, restaurants collectifs...) sont demandeurs pour rationaliser leurs approvisionnements, quand les producteurs demandent de leur côté une planification et un engagement des clients.

Plusieurs opérateurs normands sont positionnés sur le secteur de la transformation / préparation des légumes biologiques. Parmi eux, la coopérative Agrial (branche légumes) est présente sur le territoire normand avec trois entreprises de préparation de légumes : Priméale conditionne et commercialise des légumes de 1^{re} gamme (carottes, salades, poireaux et pommes de terre) ; Florette avec des salades et des légumes frais prêts à l'emploi (4^e gamme) ; Créaline pour la production de soupes et purées fraîches à base de légumes (5^e gamme). D'autres opérateurs régionaux achètent et transforment la pomme de terre bio ou la betterave rouge bio.

LES FILIÈRES DES FRUITS BIOLOGIQUES

Dans la région, le nombre d'exploitations avec des surfaces en fruits bio progresse encore (+ 10 % entre 2021 et 2022), tout comme les surfaces conduites en bio (+ 10 %). En 2022, 15 % des surfaces fruitières conduites en bio sont en conversion.

La production de fruits bio en Normandie est fortement orientée vers la production de pommes à cidre ou jus de pommes (45 % des surfaces en fruits engagées en bio dans la région). Avec 2 613 ha engagés en bio (dont 415 ha en conversion) dans 266 exploitations, la Normandie est la 1^{re} région française productrice de pommes bio à cidre et à jus, avec 60 % des surfaces nationales (bio + conversion).

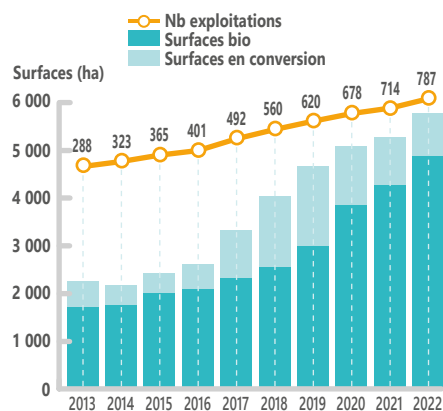
LA PRODUCTION

9 % des surfaces françaises certifiées bio (toutes productions fruitières confondues)

Surfaces en fruits en 2022 : **4 887** ha certifiés bio et **871** ha en conversion

Part des surfaces régionales de fruits en bio : **33 %**

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces de fruits biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022

La production de fruits biologiques en Normandie

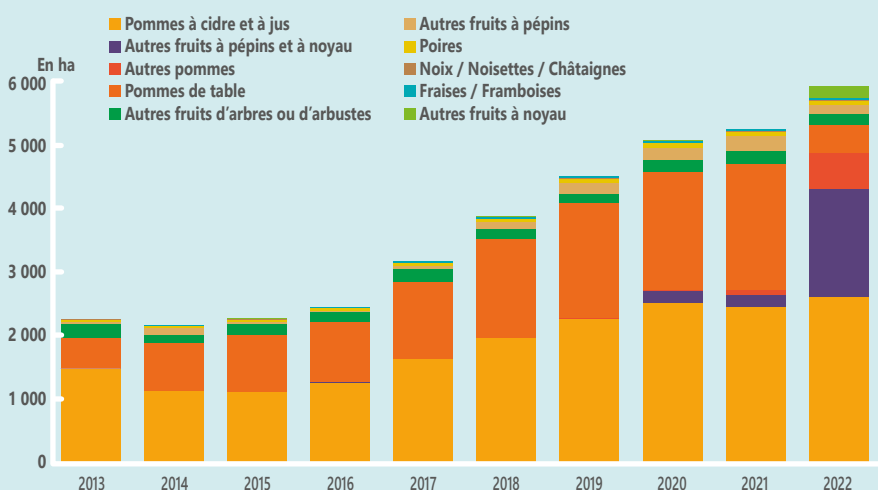
2022	Fruits à noyau et à pépins		Fruits à coque	Fruits baies	Autres fruits	Total surfaces fruits
	Pommes à cidre et à jus	Autres fruits à noyau et à pépins	Châtaignes, noisettes, noix et autres fruits à coque	Cassis, fraises, framboises, groseilles, myrtilles et autres baies		
Nombre d'exploitations	266	365	21	56	91	787
Surface totale (ha)	2 613	2 906	31	33	175	5 758
dont certifiés bio (ha)	2 198	2 493	31	27	138	4 887
dont en conversion (ha)	415	413	0	6	37	871
% / total surfaces fruits	45,4 %	50,5 %	0,5 %	0,6 %	3,0 %	100 %

Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022

Évolution des surfaces en fruits en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)

En Normandie, les surfaces en fruits bio progressent depuis plusieurs années, notamment dans le cadre de projets de diversification et de développement des systèmes agro-écologiques. Les fruits peuvent être commercialisés à l'état brut ou transformés (confitures, gelées, sirops, jus...).

Ces surfaces sont à considérer avec prudence, notamment les surfaces en pommes qui ne sont pas toujours renseignées dans la bonne catégorie (fruits de table ou pour la transformation).



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2013 à 2022



L'AVAL DE LA FILIÈRE

LE CIDRE ET SES DÉRIVÉS

En Normandie, les producteurs de pommes bio pour la transformation peuvent commercialiser leur production (cidre, poiré, jus de pomme, vinaigre de cidre) en vente directe, dans les magasins spécialisés bio

ou en grandes surfaces. Pour les producteurs positionnés sur les circuits longs, ils disposent de débouchés auprès d'acheteurs de pommes à cidre situés en région ou dans les régions limitrophes à la Normandie.

Les produits sont alors commercialisés dans divers réseaux de distribution allant des épiceries fines aux grandes surfaces alimentaires, sous marques privées et sous marques de distributeurs.

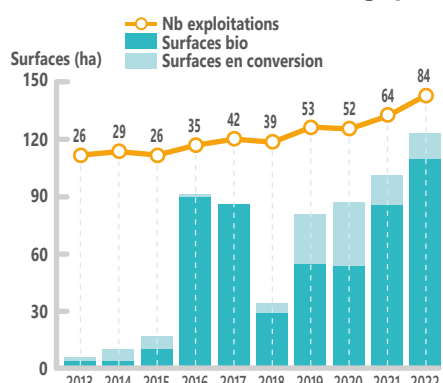
Les produits cidricoles bio normands sous AOC/AOP

Le comité de soutien des organismes de défense et de gestion des appellations cidricoles (CICD) est l'entité qui fédère les associations et syndicats des AOC cidricoles normandes. Des enquêtes ont été faites en 2019 et 2022 par le CICD auprès des agriculteurs pour les appellations suivantes : AOC Calvados Pays d'Auge, AOC Calvados Domfrontais, AOC Cidre du Perche, AOP Cidre Cotentin, AOP Cidre Pays d'Auge. Des exploitations agricoles sont labellisées AOC/AOP et possèdent également la certification AB.

Calvados Pays d'Auge (AOC depuis 1942)	En AOC Calvados Pays d'Auge, 42 % des exploitations qui ont une activité de transformation sont en AB ou en conversion (2019).
Calvados Domfrontais (AOC depuis 1997)	En AOC Calvados Domfrontais, 39 % des exploitations qui ont une activité de transformation sont en AB ou en conversion (2019).
Cidre Pays d'Auge (AOC depuis 1996 + AOP)	En AOP Cidre Pays d'Auge, 60 % des producteurs récoltants sont en AB (2022).
Cidre Cotentin (AOC depuis 2016 + AOP)	En AOP Cidre Cotentin, 7 des 12 producteurs sont en AB (2022).
Cidre du Perche (AOC depuis 2020)	En AOC Cidre du Perche, les 7 producteurs récoltants sont en AB (2022).
Calvados (AOC depuis 1984) Pommeau de Normandie (AOC depuis 1991) Poiré Domfront (AOC depuis 2001 + AOP)	Nous ne disposons pas d'informations pour ces appellations.

LES FILIÈRES DES PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES BIOLOGIQUES (PPAM)

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces de PPAM biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022

LA PRODUCTION

Moins de **1 %** des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en PPAM en 2022 : **110** ha certifiées bio et **13** ha en conversion

Part des surfaces régionales de plantes à parfum, aromatiques et médicinales en bio : **43 %**

En Normandie, les surfaces en plantes à parfum, aromatiques et médicinales bio cultivées sont limitées et fluctuent d'une année sur l'autre pour atteindre 120 ha en 2022, répartis dans 84 exploitations.



L'AVAL DE LA FILIÈRE

La production de PPAM se décompose en deux catégories : d'une part, les plantes condimentaires principalement cultivées par les maraîchers sur de très petites surfaces et d'autre part, les plantes aromatiques, médicinales et à parfum, issues de cueillette sauvage ou de cultures très extensives, concernant très peu de producteurs. Elles sont vendues sous forme de plantes sèches, de confitures et de sirop.

LES AUTRES FILIÈRES VÉGÉTALES BIOLOGIQUES

Parmi les autres productions végétales bio de la région, quelques producteurs proposent des champignons, des cultures florales et ornementales, du houblon, de l'ortie, du raisin de table ou de cuve, du safran, des sapins de Noël... le tout, sur des surfaces très limitées.

04 LES PRÉPARATEURS BIOLOGIQUES

EN FRANCE

En lien direct avec la baisse de consommation des produits alimentaires bio, le nombre d'entreprises aval certifiées bio diminue pour la première fois, passant de 29 184 entreprises de transformation (artisanale et industrielle), de distribution (commerce de gros et de détail) et d'import/export de produits bio à 28 547 entreprises (- 2,2 % entre 2021 et 2022). Les arrêts de certification bio concernent notamment des boulangeries qui ne proposent désormais plus de pain bio, des boucheries qui renoncent à leur activité bio ou bien des magasins généralistes qui vendent essentiellement des produits bio pré-emballés, ne nécessitant plus de certification.

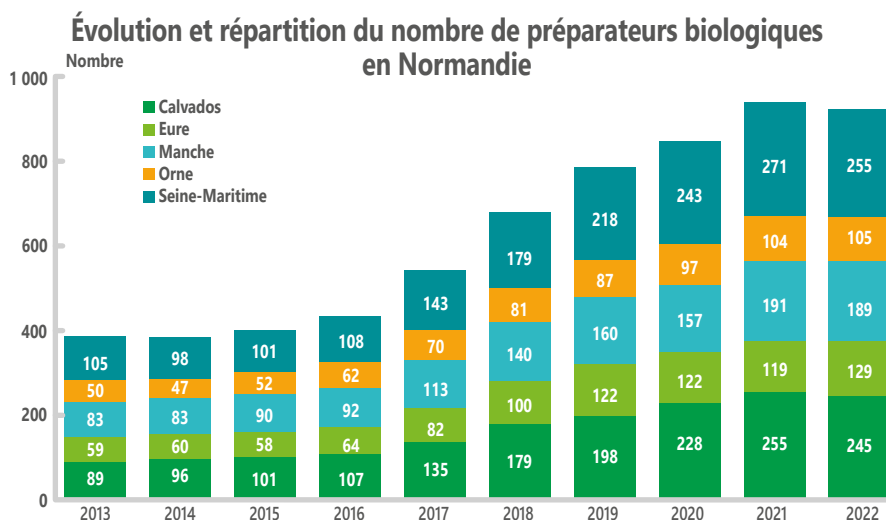
EN NORMANDIE

Comme au niveau national, le nombre d'opérateurs diminue en Normandie (- 2,2 % entre 2021 et 2022). Fin 2022, la région compte 923 entreprises avec une activité de transformation en AB, qu'elle soit fermière, artisanale ou industrielle. C'est en Seine-Maritime qu'elles sont les plus nombreuses, c'est dans l'Eure que le développement est le plus important (+ 8 % entre 2021 et 2022).

Les entreprises de transformation avec une activité bio en Normandie

2022	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Activité de transformation (fermière, artisanale, industrielle)	245	129	189	105	255	923
Évolution / 2021	- 4 %	+ 8 %	- 1 %	+ 1 %	- 6 %	- 2 %

Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022

Actualités des entreprises 2024



Plus de 260 produits bio primés au Concours Général Agricole en 2024

A l'occasion du Concours Général Agricole 2024, 1 846 produits (hors vins) ont été médaillés, dont 680 sous signes officiels de qualité et d'origine (AOC/ AOP, IGP, Label Rouge et AB). Les produits bio labellisés dominent avec 261 médailles, dont 97 en or (toutes catégories de produits confondus, hors vins). La Normandie revient du Concours Général Agricole 2024 avec 127 produits médaillés (39 médailles d'or, 59 médailles d'argent et 29 médailles de bronze). 27 de ces médailles ont été décernées à des produits bio (7 médailles d'or, 12 médailles d'argent et 8 médailles de bronze).

LA RESTAURATION BIOLOGIQUE

Un cahier des charges pour la restauration commerciale bio

En France, depuis le 1^{er} janvier 2020, un nouveau cahier des charges est entré en vigueur concernant la restauration commerciale bio, avec trois niveaux de certification :

- la catégorie 1 couvre les restaurants dont 50 % à 75 % des approvisionnements, en valeur d'achat, se font en bio,

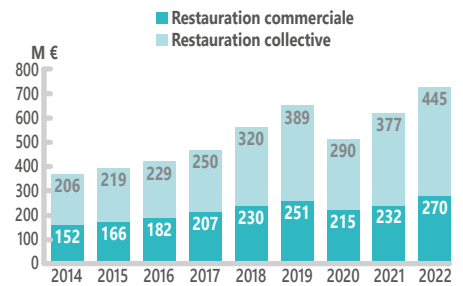
- la catégorie 2 vise les établissements où ils représentent 75 % à 95 %,
- la catégorie 3 pour au moins 95 %.

Les établissements qui veulent entrer dans cette démarche sont contrôlés par des organismes certificateurs qui valident le respect du cahier des charges.

En France, fin 2023, 271 restaurants ont notifié leur activité AB auprès de l'Agence BIO, dont 8 en Normandie.



Évolution des achats de denrées alimentaires bio par les circuits de restauration



Source : AND - International pour Agence BIO

Produits bio en restauration hors domicile : un retour à une activité normale

La restauration a retrouvé une activité normale, après deux années compliquées liées à la crise sanitaire (fermeture des restaurants, mise en place du couvre-feu...). En France, en 2022, le marché des produits alimentaires bio en restauration hors domi-

cile (tous circuits confondus) est estimé à 715 M€ HT (+ 17 % / 2021). Il se répartit en 445 M€ HT (+ 18 % / 2021) pour la restauration collective, sous contrat et en régie, (les denrées bio représentant 7 % des achats HT de la restauration collective) ; et 270 M€ HT

pour la restauration commerciale (+ 16 % / 2021), les denrées bio représentant 1 % des achats HT de la restauration commerciale. En 2022, les denrées bio représentent moins de 2 % des achats de la restauration (tous circuits confondus).

Rappel des objectifs des lois EGalim et Climat et Résilience

La loi EGalim et la loi Climat et Résilience, fixent des exigences à la restauration collective. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'article 24 de la loi «pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous», dite loi «EGalim», est entré en vigueur. Il stipule que les repas servis dans les restaurants collectifs publics doivent avoir une part au moins égale, en valeur, à 50 % de produits de qualité ou durables, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Cela s'applique à la restauration collective publique qui regroupe quatre grandes catégories de restauration : scolaire (crèche, maternelle, primaire, collège, lycée, université), médico-sociale (hôpitaux, maisons de retraite), d'entreprise (restaurants administratifs et d'entreprise) et autres (centre de vacances, armée, prison...).

La loi Climat et Résilience (08/2021) abonde les objectifs d'EGalim pour les approvisionnements durables et de qualité, à savoir :

- Produits issus du commerce équitable : 50 %
- Viandes et poissons (objectif au 01/01/2024) : au moins 60 % de durable et qualité (labels) dans les approvisionnements de la restauration collective ; 100 % de durable et de qualité dans les approvisionnements de la restauration collective gérée par l'Etat
- Pérennisation de menus végétariens hebdomadaires en restauration scolaire
- Extension de la loi «EGalim» à tous les restaurants collectifs privés en 2024
- Diversification des sources de protéines pour tous les restaurants collectifs dont privés, en 2024.

Fin 2023, à l'occasion du Conseil national de la restauration collective (CNRC), le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a invité les acteurs de la restauration collective à accroître rapidement leur taux d'approvisionnement en produits issus de l'AB pour atteindre l'objectif de 20 % fixé par la loi EGalim. Pour accompagner cette mobilisation générale, plusieurs mesures ont été annoncées, dont la publication d'une circulaire interministérielle fin 2023 afin de mobiliser l'ensemble des restaurants collectifs sous la tutelle des Ministères et des Préfectures, avec l'objectif d'atteindre les obligations fixées par la loi.

D'après les données saisies pour l'année 2022 par les gestionnaires de restaurants collectifs sur le site MaCantine.fr, le taux d'approvisionnement en produits durables et de qualité est de 27,5 %, dont 13,1 % de produits bio (en 2021, ces taux étaient respectivement de 23 % et de 10,6 %). Ces données pour 2022 sont à considérer avec précaution, en raison du faible nombre de répondants et de leur statut. En ce qui concerne l'année 2023, les gestionnaires de restaurants collectifs étaient invités à déclarer leurs données d'achat avant le 31 mars 2024.

L'ensemble des acteurs n'étant pas en conformité avec les obligations de la loi EGalim, une conférence des solutions a été organisée début avril pour identifier les freins et partager les bonnes pratiques à mettre en œuvre par les opérateurs afin de respecter les objectifs fixés.

Quels résultats en Normandie ?

Le site internet MaCantine.fr a été renseigné par plusieurs restaurants collectifs. En Normandie, on compte 1 364 restaurants scolaires, dont 961 qui ont publié leurs données. Ainsi, nous connaissons la progression sur la mise en place de la loi EGalim pour 70,5 % d'entre eux. Cette population regroupe des services de restauration de l'enseignement, de l'administration, de la santé, du secteur médico-social... En 2022, 311 de ces établissements avaient réalisé un diagnostic sur leur approvisionnement et 10 % d'entre eux atteignaient les objectifs de la loi EGalim.

Zoom sur les lycées de Normandie - Plan «Je mange normand dans mon lycée» (MNL)

S'agissant des approvisionnements des lycées de Normandie, gérés par la Région : il y a 129 lycées dont 124 sites de production de repas (quelques établissements cuisinent pour 5 lycées et livrent les repas sur place). Les chiffres ci-dessous sont issus des données de ces 124 sites :



POURCENTAGE DE PRODUITS NORMANDS

- 2018 : 41 % de produits normands
- 2022 : 53 % de produits normands

Évolution de + 12 points de produits normands en 5 ans (progression ralentie par la crise sanitaire puis par l'inflation). 75 lycées au-dessus de 50 % de produits normands, 21 lycées au-dessus de 60 % de produits normands, dont 6 lycées au-dessus de 70 %.

Fin 2022, la Région atteignait 11 % de produits de qualité et durables dans les lycées (objectif de 50 % dans la Loi EGalim) et 5,66 % de produits bio (objectif de 20 % dans la Loi EGalim). Pour atteindre les objectifs fixés par la loi EGalim, la Région devra multiplier par 4 ses approvisionnements en produits bio. Cette filière pourrait être davantage sollicitée par les lycées de la région.



POURCENTAGE DE PRODUITS BIO

- 2018 : 1,43 % de produits bio
- 2022 : 5,66 % de produits bio

La part des produits bio est toujours faible mais connaît une augmentation importante depuis 5 ans.



#EGalim

POURCENTAGE DE PRODUITS EGALIM

- 2018 : 4,26 % de produits EGalim
- 2022 : 11 % de produits EGalim

La part des produits dits « de qualité et durables » est quant à elle en constante progression.

Un appui bonifié à certains services de restauration pour s'améliorer sur la loi EGalim

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € maximum. Depuis le 1^{er} janvier 2024, une bonification de 1 € est mise en œuvre pour les communes dont les cantines se sont inscrites sur le site ma cantine : <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr>

Un appui à la mise en place de la loi EGalim pour les Restaurants Inter Administratifs et les Groupements Hospitaliers Territoriaux de Normandie

Les restaurants collectifs de l'administration et de la santé sont également en peine avec l'application de la loi EGalim. Pour les appuyer dans cette démarche et produire des résultats d'ici fin 2024, un programme de soutien a été mis en place par la DRAAF Normandie. Ce programme contient

plusieurs volets comme des formations à la rédaction des marchés publics réalisés en partenariat avec le réseau des acheteurs responsables RAN COPER, un appui à la lutte contre le gaspillage alimentaire avec le REGAL et un soutien au sourcing EGalim en partenariat avec les Chambres d'agricul-

ture de Normandie et Bio en Normandie. 11 structures normandes seront accompagnées avec l'objectif de faire progresser leur % EGalim d'ici la fin de l'année 2024.

Le dispositif FranceAgriMer : lait et fruits à l'école

Ce dispositif soutient financièrement les établissements scolaires qui distribuent des produits laitiers, des fruits et des légumes sous signe officiel de qualité dans un cadre de promotion de comportement alimentaire plus sain. La mise en place du programme consiste en des distributions de produits éligibles selon le moment choisi (matin, midi, goûter). Ainsi les produits de la liste suivante sont éligibles et bénéficient

d'un soutien financier : fruits et légumes frais BIO et SIQO, lait liquide nature BIO, yaourts nature BIO et fromages blancs BIO, fromages BIO et SIQO (SIQO : AOC/AOP, IGP, Label Rouge). Ainsi, un établissement pourra bénéficier d'une aide de 1,12 €/kg de légumes frais bio servis ou de 1,33 €/kg pour des yaourts nature bio distribués. Ce dispositif prévoit en parallèle que les fournisseurs soient référencés sur la plateforme

de FranceAgriMer. Les producteurs bio de Normandie livrant la restauration scolaire peuvent se référencer pour être sollicités par les établissements agréés. Pour faciliter le référencement, il existe un guide pratique «Demande de référencement des fournisseurs du programme lait et fruits à l'école». [Pour plus d'informations sur ce dispositif.](#)

Restauration bio : actualités 2023-2024



Qualité des repas en restauration collective : quels premiers résultats de la loi EGAlim ?

La loi EGAlim fixe un objectif de 50 % de « produits durables et de qualité » (dont au moins 20 % de produits biologiques) dans la composition des repas servis en restauration collective depuis janvier 2022. Pour apprécier la mobilisation des acteurs sur le terrain, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a commandé deux études et analysé les données collectées via la plateforme « ma cantine ». Cette synthèse fait état des connaissances actuelles sur la restauration collective et documente au mieux les taux d'approvisionnement. A retenir : les taux d'approvisionnement en produits bio sont encore faibles mais progresseraient. En 2021, les situations sont très diverses, ces taux vont de 3 % dans les restaurants collectifs du secteur de la santé, à 23 % dans les restaurants collectifs de l'enseignement primaire (moyenne tous secteurs confondus : 9 %).

Lettre de veille INCA BIO 49, juillet 2023



L'Agence BIO se mobilise pour plus de bio dans les menus de la restauration collective

Afin d'inciter la restauration collective à mettre davantage de bio dans ses menus, l'Agence BIO a lancé la campagne de communication « CuisinonsPlusBio ». Elle a souhaité mettre en avant « Papillote et compagnie, la cuisine centrale d'Angers (49), où la part de bio atteint 33 % des 14 000 repas assurés chaque jour pour les cantines de 19 communes de l'agglomération. L'entreprise a pour objectif d'incorporer 50 % de produits bio dans ses menus d'ici 2030. L'Agence BIO était également présente au salon des Maires et des collectivités locales pour promouvoir le bio dans les restaurants collectifs dont les municipalités et les collectivités assurent la gestion. Derrière l'augmentation de la part du bio dans les menus des cantines, il y a l'objectif d'assurer des débouchés pour les producteurs et sécuriser les filières.

Lettre de veille INCA BIO 51, décembre 2023



Près de 45 % de produits bio dans les menus du lycée Navarre-Leclerc d'Alençon

Dans le cadre du dispositif régional « Je mange normand dans mon lycée », mis en place par la Région pour valoriser l'agriculture normande, soutenir les filières de proximité et sensibiliser les acteurs de la restauration scolaire, un classement des cantines où l'on mange le plus bio en Normandie a été établi. Avec 44,58 % de produits bio en 2022, le lycée polyvalent Navarre-Leclerc d'Alençon (61) se classe à la première place, devant le lycée Jean-François Millet de Cherbourg (39,46 %) et le lycée Grieu Vallon Suisse de Rouen (39,16 %). D'une manière plus générale, la part de produits normands servis dans l'ensemble des services de restauration de la Région Normandie a atteint 53 % en 2022 (contre 41 % en 2018). C'est le lycée Antoine-Laurent Lavoisier du Havre (76) qui arrive en tête avec 79 % de produits normands.

Lettre de veille INCA BIO 51, décembre 2023



L'Agence BIO lance la campagne Cuisinons Plus Bio au restaurant

En France, les 170 000 restaurants ne proposent que 1 % de bio à leur carte et les 80 000 cantines n'achètent que 7 % de leurs denrées en bio. Si les Français mangent du bio chez eux (6 % de leurs courses alimentaires sont faites en bio) et à la cantine avec la loi EGAlim qui fixe un objectif à 20 % de bio, tout reste à faire pour la restauration commerciale, et ce dans tous les segments (restaurants étoilés, bistros, routiers, pizzerias...). « Cuisinons Plus Bio » a pour vocation de mobiliser les professionnels du secteur et en faire les porte-parole de l'agriculture et de l'alimentation biologiques.

Lettre de veille INCA BIO 50, octobre 2023



Élargissement des objectifs d'approvisionnement en produits bio en restauration collective

La loi EGAlim, complétée par la loi Climat et Résilience, a fixé un objectif d'au moins 50 % de produits durables et de qualité (dont au moins 20 % de produits bio) au 1er janvier 2022 dans les menus servis par les restaurants collectifs sous gestion publique. Depuis le 1er janvier 2024, cette obligation s'applique également aux établissements de restauration collective du secteur privé. Afin de mesurer l'avancée vers ces objectifs, chaque responsable ou gestionnaire d'un restaurant collectif (public ou privé, en régie directe ou en gestion concédée) a l'obligation de renseigner les éléments relatifs à ses achats en denrées alimentaires sur la plateforme numérique « ma cantine ». La date limite de la télédéclaration pour l'année 2023 est fixée au 31 mars 2024. Par ailleurs, une circulaire signée par la Première ministre fin 2023 présente aux Ministres et aux Préfets les actions qu'ils doivent mettre en œuvre pour atteindre les objectifs législatifs instaurés par les lois EGAlim et Climat et résilience dans les restaurants collectifs de l'État. Les collectivités territoriales et les établissements publics locaux sont invités à suivre les mêmes prescriptions.

Lettre de veille INCA BIO 52, février 2024



Alimentation durable et de qualité : les nouveautés 2024 pour la restauration collective

Depuis le 1er janvier 2024, les restaurants collectifs du secteur privé ont également l'objectif de servir au moins 50 % de produits durables et de qualité (dont au moins 20 % de produits bio) dans leurs menus. Afin d'accompagner les acheteurs des restaurations collectives en régie directe et en prestation de service, deux guides pratiques ont été rédigés dans l'objectif de définir une stratégie d'achat globale prenant en compte les modalités d'application de cette mesure. Ils fournissent également des recommandations pour la rédaction des documents de consultation relatifs aux marchés publics de fourniture de denrées alimentaires (cas de la régie directe) ou de la fourniture de repas (cas de la restauration concédée).

Lettre de veille INCA BIO 52, février 2024

05 COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIO

LES DISTRIBUTEURS DE PRODUITS BIOLOGIQUES

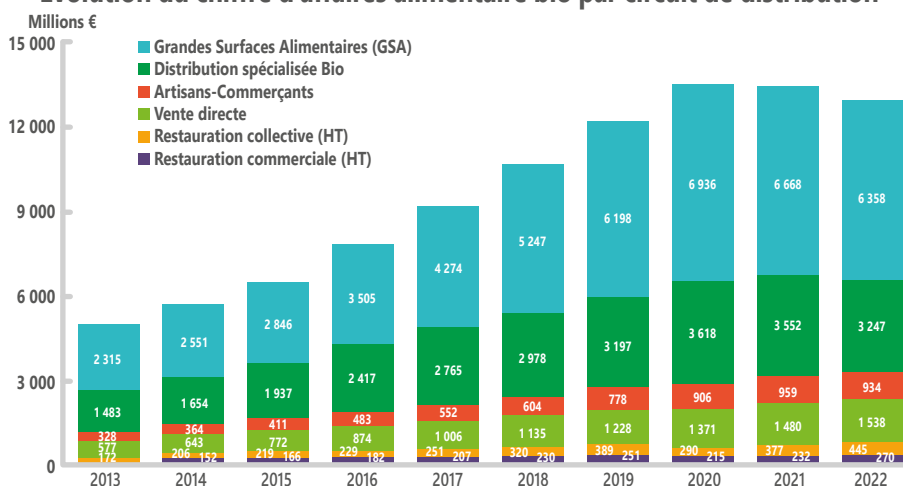


EN FRANCE

Pour l'Agence BIO, les "distributeurs" regroupent des entreprises de commercialisation de produits biologiques, vers le consommateur final (détaillants) ou non (grossistes).

Au niveau national, 17 035 distributeurs (enseignes spécialisées ou non dans le secteur bio) étaient engagés en bio fin 2022 (- 2,7 % par rapport à 2021), traduisant la fermeture d'un certain nombre de points de vente bio. Ces distributeurs sont plus nombreux dans les zones à forte densité de population.

Évolution du chiffre d'affaires alimentaire bio par circuit de distribution



Source : Agence BIO / AND-international 2023

En 2022, les ventes de produits alimentaires bio en baisse pour la 2^e année consécutive

L'année 2022 est marquée par un net recul de la consommation alimentaire des ménages à domicile (hors inflation). Elle atteint 199 Mds € en 2022 (contre 196 Mds € en 2021) : cette hausse de 3 Mds € s'explique par l'inflation (+ 6,8 % en moyenne pour les produits alimentaires) car, calculée hors inflation, la consommation alimentaire des ménages à domicile baisse de - 5,1 % en 2022 / 2021. Les produits alimentaires biologiques sont également touchés par

l'inflation, mais dans une moindre mesure (+ 4 %). Alors que le marché alimentaire bio connaissait une croissance positive depuis de nombreuses années, il baisse en 2022, pour la 2^e année consécutive. Le développement de la consommation de produits bio via la restauration hors domicile (+ 17,4 % de CA en 2022 / 2021, soit + 106 M €) compense légèrement la baisse de consommation à domicile de produits bio (- 4,6 % en 2022 / 2021, soit - 582 M€).

En 2022, le marché des produits alimentaires biologiques (consommation à domicile et hors domicile) est évalué à 12,8 Mds € (- 3,6 % / 2021, soit une baisse de - 476 M €). La particularité de l'alimentation bio est de se vendre dans une grande diversité de circuits. Tous n'ont pas été impactés de la même manière par la baisse de chiffre d'affaires.

Les grandes surfaces génèrent 52 % du CA des produits alimentaires bio

En France, les produits alimentaires bio sont commercialisés via quatre principaux circuits de distribution :

- les grandes et moyennes surfaces (52 % du CA alimentaire bio en 2022). Elles affichent une baisse globale du CA des produits bio de - 4,6 % en 2022 / 2021 (soit - 310 M €) notamment en raison de la réduction du nombre de références bio en magasin. Tous les circuits de la grande distribution (hyper et supermarchés, magasins de proximité, Drive) voient leur CA de produits bio diminuer, à l'exception des enseignes de hard discount qui réalisent une croissance de CA de produits bio de + 11 % en 2022/2021, du fait de l'augmentation de leur fréquentation et de l'accroissement de leur gamme de produits biologiques.
- les magasins spécialisés bio en réseau ou indépendants (27 % du CA alimentaire bio en 2022). Leur chiffre d'affaires a reculé de - 8,6 % en 2022 / 2021 (soit - 305 M €) notamment en raison de la fermeture de magasins et de la disparition de certaines enseignes.

- les artisans et/ou commerçants (8 % du CA du CA alimentaire bio en 2022) dont une grande part de cavistes, avec un CA en baisse de - 2,6 % (soit - 25 M €), un quart des boulangers et bouchers diversifiés ont renoncé au bio entre 2021 et 2022.
- la vente directe (13 % du CA alimentaire bio en 2022). A l'inverse des autres circuits de commercialisation, la vente directe de produits bio progresse de + 3,9 % en 2022 / 2021 (+ 58 M €), notamment portée par la vente de vin bio. Ce dynamisme de la vente directe provient d'un plus grand CA des vendeurs déjà présents en 2021 et de l'augmentation du nombre d'exploitations bio pratiquant la vente directe aux consommateurs.

Globalement, les dépenses alimentaires de produits bio (hors restauration hors domicile) s'élèvent à 12,08 Mds € (- 4,6 % en 2022 / 2021, soit - 582 M €), ce qui représente 6 % de la consommation alimentaire des ménages en France (contre 6,4 % en 2021).

Suivant les catégories de produits, la place de chaque circuit de distribution est plus ou moins importante. Dans le secteur des fruits et légumes bio, les magasins spécialisés bio représentent le premier circuit de distribution, devant les GMS. Dans le secteur de la crèmerie bio (lait, produits laitiers et œufs), les GMS sont le premier circuit de distribution, devant les magasins spécialisés bio. La vente directe est bien développée dans les secteurs du vin bio, des fruits et légumes bio ainsi que des viandes bio. Les ventes assurées par les artisans/commerçants concernent majoritairement les produits de boulangerie/pâtisserie bio ainsi que le vin bio (via les cavistes).

Chiffre d'affaires des produits alimentaires biologiques par circuit de distribution

	Chiffre d'affaires TTC (en millions €)							Croissance 2022/2021	Part de marché 2022
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Grandes et moyennes surfaces	3 505	4 274	5 247	6 198	6 936	6 668	6 358	- 4,6 %	53 %
<i>Distribution spécialisée bio en réseau</i>	1 943	2 279	2 490	2 723	3 161	3 110	2 849	- 8,4 %	-
<i>Distribution spécialisée bio indépendante</i>	474	486	488	473	457	442	398	- 10,0 %	-
Total distribution spécialisée bio	2 417	2 765	2 978	3 197	3 618	3 552	3 247	- 8,6 %	27 %
Artisans, commerces	483	552	604	778	906	959	934	- 2,6 %	8 %
Vente directe	874	1 006	1 135	1 228	1 371	1 480	1 538	+ 3,9 %	13 %
Total	7 279	8 597	9 964	11 401	12 831	12 659	12 077	- 4,6 %	100 %
Part de l'AB*	3,9 %	4,5 %	5,3 %	6,0 %	6,6 %	6,6 %	6,06 %		

* INSEE - Consommation des ménages en biens alimentaires et boissons. Mars 2023

Source : Agence BIO / AND-international 2023



EN NORMANDIE

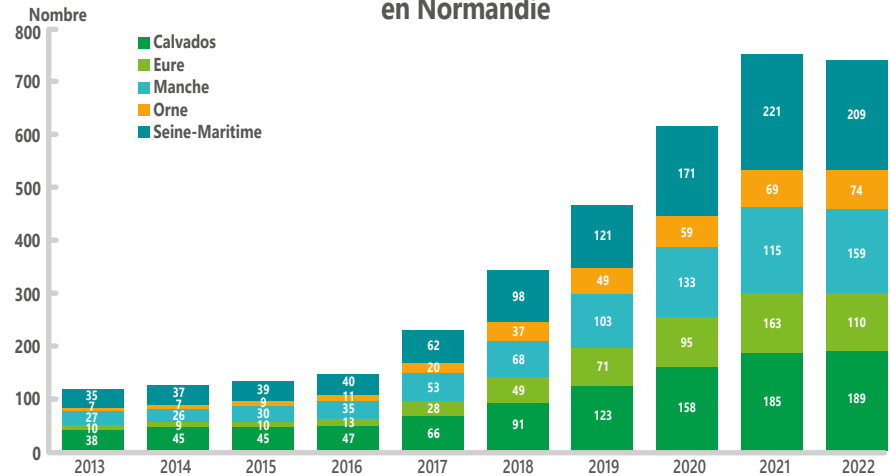
Comme au niveau national, le nombre de distributeurs (enseignes spécialisées ou non dans le secteur bio) diminue en Normandie (- 2 % entre 2021 et 2022). Fin 2022, la région compte 741 entreprises avec une activité de distribution en AB. C'est en Seine-Maritime qu'ils sont les plus nombreux, c'est dans l'Orne que le développement est le plus important (+ 7 % entre 2021 et 2022).

Les entreprises de distribution avec une activité bio en Normandie

2022	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Distributeurs (de gros et de détail)	189	110	159	74	209	741
Évolution / 2021	+ 2 %	- 4 %	- 2 %	+ 7 %	- 5 %	- 2 %

Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022

Évolution et répartition du nombre de distributeurs biologiques en Normandie



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022

Les distributeurs peuvent bénéficier d'une exemption de certification voire de notification à condition que ces opérateurs ne produisent pas, ne préparent pas, n'entreposent pas ailleurs qu'au point de vente, ou qu'ils n'importent pas ces produits d'un pays tiers ou qu'ils sous-traitent ces activités à un autre opérateur. Via cette exemption, le nombre de distributeurs notifiés bio est en dessous du nombre de points de vente bio (ou mixtes) en région. Deux cas sont à considérer :

- **Dispense totale de notification et de contrôle** pour les opérateurs qui achètent préemballés et revendent en l'état des produits issus de l'agriculture biologique. Cette dispense concerne uniquement les distributeurs qui revendent directement des produits biologiques préemballés au consommateur final ou à l'utilisateur final (éleveur pour les aliments du bétail et agriculteur pour les semences) et stockent ces produits uniquement sur le lieu de vente. La vente doit être effectuée en présence à la fois de l'opérateur ou de son personnel chargé de la vente et du consommateur ou utilisateur final.
- **Dispense de contrôle** pour les opérateurs qui revendent en vrac des produits issus de l'agriculture biologique. Cette dispense concerne uniquement les distributeurs qui revendent directement des produits biologiques en vrac autres que des aliments pour animaux au consommateur final et stockent ces produits uniquement sur le lieu de vente. La vente doit être effectuée en présence à la fois de l'opérateur ou de son personnel chargé de la vente et du consommateur final et pour autant que certains critères de seuils d'activité soient respectés. En France, le seuil unique d'exemption retenu est un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas 20 000 € HT sur les produits biologiques non emballés. Ces opérateurs sont cependant tenus de notifier leur activité auprès de l'Agence BIO.

Dans les deux cas, l'opérateur ne doit ni produire, ni préparer, ni reconditionner, ni importer de produits biologiques.

Les sites de vente par correspondance de produits biologiques, et tous les cas où la vente n'est pas effectuée en présence de l'opérateur ou son personnel de vente et du consommateur, ne peuvent pas bénéficier de ces exemptions. Les opérateurs non dispensés, notamment ceux qui revendent (à d'autres opérateurs, restaurants, pharmacies...) doivent s'engager auprès d'un organisme certificateur agréé et notifier leur activité auprès de l'Agence BIO.

Actualités des entreprises 2023-2024



Biocoop enregistre une légère baisse de son CA en 2022

Le réseau de magasins spécialisés bio annonce un CA 2022 de près de 1,5 milliard €, soit une baisse de 5,6 % / 2021. Il s'en sort mieux que le marché bio spécialisé qui a chuté de 12 % en 2022. Le ratio 2022 est positif, avec 41 ouvertures de points de vente / 35 fermetures. En 2023, Biocoop va poursuivre ses actions autour de ses trois piliers stratégiques : l'accélération de la transition écologique (via la relocalisation des productions, le réemploi, le vrac...), le partage de la valeur (via l'engagement dans le commerce équitable) et la proposition de produits toujours plus exigeants (sans marqueurs d'ultra-transformation par exemple). Par ailleurs, il envisage de communiquer davantage sur ses «prix justes».

Lettre de veille INCA BIO 48, mai 2023



Naturalia ouvre ses magasins à des produits non bio

L'enseigne Naturalia (2^e réseau de magasins bio en France, avec 245 points de vente pour 355 millions € de CA en 2022) propose désormais de référencer des produits non certifiés bio, à condition qu'ils soient sains et produits sans pesticide. Un repositionnement stratégique dévoilé en même temps que son nouveau concept de magasin, visant à mieux répondre à la demande des consommateurs, dans un contexte de baisse du marché bio. Seront progressivement supprimés : les ingrédients controversés tels que l'huile de palme ou les nitrites, ainsi que les produits ultra-transformés ; les produits non-alimentaires seront sans perturbateurs endocriniens. En lien avec ce repositionnement, le distributeur lance une campagne de communication, avec le nouveau slogan «C'est bon de manger sain !».

Lettre de veille INCA BIO 48, mai 2023



La Vie Claire : chiffre d'affaires en recul en 2022

Le chiffre d'affaires de la Vie Claire a reculé de 8,7 % en 2022/2021, pour atteindre 324,5 millions €. Le distributeur s'en sort mieux que le marché bio spécialisé qui a chuté de 12 % en 2022. Ses premiers chiffres pour 2023 montrent un retour à la croissance. Le parc de magasins continue de s'étendre ; le réseau revendique le statut de premier réseau de franchisés en France, avec près de 400 points de vente.

Lettre de veille INCA BIO 48, mai 2023



Carrefour étoffe son offre bio d'origine France

Les magasins Carrefour annoncent trois nouveaux produits bio issus de partenariats avec des producteurs français : une purée de tomates, un pâté au piment d'Espelette et une compote pomme vanille vont rejoindre l'offre Carrefour Bio. Avec plus de 1 200 produits estampillés Carrefour Bio, l'enseigne de distribution française revendique la plus large offre AB en GMS. 80 références supplémentaires sont annoncées d'ici la fin d'année.

Lettre de veille INCA BIO 49, juillet 2023



Les magasins NaturéO placés en procédure de sauvegarde

Le réseau de magasins spécialisés bio NaturéO (36 points de vente) a annoncé le placement en procédure de sauvegarde de ses magasins et de sa centrale la Compagnie Bio & Nature. Plusieurs mesures de restructuration ont déjà été mises en place pour restaurer son équilibre financier : diminution de l'assortiment en magasin, fermeture de 2 magasins en 2022 puis de 12 autres au premier trimestre 2023. La période d'observation expire en novembre prochain. A l'issue de ce délai, la procédure pourra être levée ou reconduite.

Lettre de veille INCA BIO 49, juillet 2023



Carrefour signe cinq nouveaux partenariats de filières bio

A l'occasion du dernier salon Tech&Bio, Carrefour a annoncé la signature de quatre nouvelles filières en fruits et légumes (poires, clémentines, endives, champignons) ainsi qu'une en épicerie (huile de tournesol), en lien avec des producteurs français. Ces nouveaux partenariats portent désormais à plus de 3 500 le nombre de producteurs bio français soutenus par Carrefour via des contrats qui assurent une juste rémunération aux producteurs et des engagements sur des volumes pendant trois ans.

Lettre de veille INCA BIO 50, octobre 2023



Biocoop lance un nouveau plan de communication

Le réseau de magasins spécialisés bio (765 magasins au 31/12/2022) annonce un CA 2022 de 1 495 M€, en baisse de 6 % / 2021. Il s'en sort mieux que le marché bio spécialisé qui a chuté de 12 % en 2022. Le ratio 2022 est positif, avec 41 ouvertures de points de vente / 35 fermetures. Pour 2023, Biocoop revoit sa communication «afin de poser un discours à la fois militant et commerçant». Il s'engage également à lancer «un plan de bataille sur les prix et leurs justifications».

Lettre de veille INCA BIO 50, octobre 2023



Légère reprise des ventes dans les magasins spécialisés bio

Le mois d'octobre 2023 signe le retour à des indicateurs positifs pour le réseau des magasins spécialisés bio, avec + 3,3 % de CA / octobre 2022. Cette progression est cependant à nuancer : si l'on compare à octobre 2021, le mois d'octobre 2023 affiche un recul de CA de - 20 %, il retrouve un niveau semblable à celui d'octobre 2019. Dans les GMS (grandes surfaces non spécialisées bio), le marché bio diminue de 5 % / octobre 2022, avec des déréférencements ou la réduction des assortiments qui pénalisent la reprise des ventes.

Lettre de veille INCA BIO 51, décembre 2023



Magasins Biocoop : des signaux positifs pour 2023

Lettre de veille INCA BIO 51, décembre 2023

Le réseau de magasins Biocoop est en croissance (+ 2 % de CA de janvier à fin août 2023), avec à la fois une hausse du panier moyen (désormais à un peu plus de 30 €) et une augmentation de la fréquentation en magasin. Par ailleurs, des efforts ont été réalisés pour maîtriser la hausse des prix et sur l'optimisation des marges. La mise en place d'une gamme de 150 produits du quotidien à prix réduit toute l'année a permis de développer les ventes, en valeur et en volume. Biocoop met aussi en avant l'importance du vrac dans ses rayons, qui permet de limiter les déchets et d'avoir un niveau de prix inférieur au même produit en conditionné.



So.Bio et Bio c'Bon dans le vert en 2023

Lettre de veille INCA BIO 51, décembre 2023

Le chiffre d'affaires des 2 enseignes spécialisées bio du groupe Carrefour progresse légèrement en 2023. Ces résultats sont à mettre en lien avec des efforts pour contenir les prix en rayon (paniers anti-inflation, sélection de produits « Je suis le meilleur prix », baisse de tarifs sur une centaine de produits) et la fidélisation. Le parc compte désormais 143 points de vente en France (enseignes Bio c'Bon et So.bio).



Le CA des magasins spécialisés bio en légère croissance en 2023

Lettre de veille INCA BIO 52, février 2024

Le chiffre d'affaires des magasins spécialisés bio est en légère croissance pour 2023. Les quantités écoulées étant stables, voire en recul, la progression du CA est donc pour partie portée par l'inflation. Dans le même temps, le nombre de points de vente spécialisés bio a diminué pour s'établir à un peu plus de 2 000 magasins. L'offre en magasins bio s'adapte à la demande, il y aura encore des fermetures en 2024, pouvant entraîner un report de consommation vers les magasins bio restants.



Davantage de fermetures de magasins bio en 2023

Lettre de veille INCA BIO 52, février 2024

Avec 298 fermetures de magasins bio pour 32 ouvertures, l'année 2023 se termine avec une perte de 266 points de vente spécialisés bio (contre un solde de - 143 magasins en 2022). Ainsi, 552 magasins bio ont fermé en France, en deux ans. La plupart des ouvertures mais également des fermetures en 2023 concernent les enseignes des magasins bio organisés en réseau.



Une année 2023 positive pour les magasins Biocoop

Lettre de veille INCA BIO 52, février 2024

Après deux années de repli, le chiffre d'affaires des magasins spécialisés Biocoop enregistre une hausse de plus de 2 % avec 1,53 Md€ en 2023 contre 1,495 Md€ en 2022. La croissance est portée par une hausse du panier moyen et une augmentation de la fréquentation en magasin. En revanche, son parc de magasins affiche un léger recul avec 740 points de vente fin 2023 / 765 points de vente fin 2022. Les effectifs du réseau sont également orientés à la baisse, avec actuellement 6 600 collaborateurs contre 7 000 fin 2022.



Un normand à la tête du réseau de magasins spécialisés Biocoop

Lettre de veille INCA BIO 52, février 2024

Fin janvier, Henri Godron a été élu nouveau Président du conseil d'administration de Biocoop, le premier réseau de magasins spécialisés en vente de produits bio en France. Sociétaire de l'enseigne depuis 2013 avec trois magasins (à Avranches, Saint-Hilaire-du-Harcouët et à Saint-Lô dans la Manche) et administrateur du réseau Biocoop depuis 2020, il préside également depuis janvier 2023 le Synadis Bio (syndicat national des distributeurs spécialisés de produits biologiques, diététiques et compléments alimentaires).

LES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIOLOGIQUES



LES IMPORTATIONS

Fin 2022, la Normandie compte 26 entreprises avec une activité d'import/export de produits bio. C'est en Seine-Maritime qu'elles sont les plus nombreuses.

Les entreprises d'import / export avec une activité bio en Normandie

2022	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Importateurs	7	6	1	0	12	26
Évolution / 2021	+ 17 %	-	-	-	+ 9 %	+ 8 %

Source : Agence BIO – Chiffres clés 2022

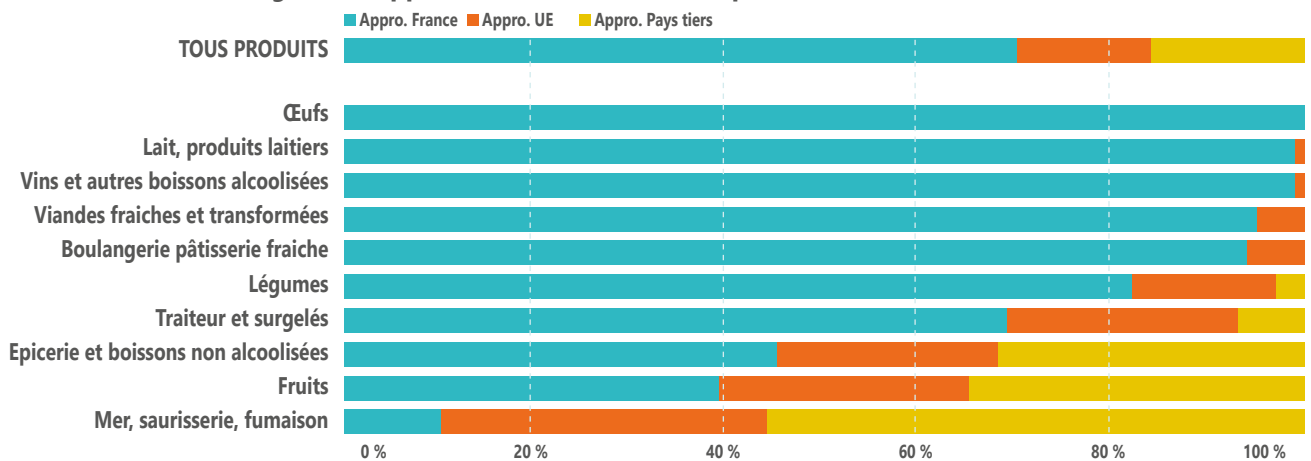
Les produits bio d'origine France gagnent du terrain

En moyenne, tous secteurs confondus, la valeur des produits bio consommés en France et provenant de l'étranger (approvisionnement UE et hors UE) est estimée à 30 % en 2022 (contre 31,9 % en 2021). Cela représente un marché de 2,4 Mds € en 2022, contre 2,7 Mds € en 2021. En excluant les produits tropicaux dont la production est limitée ou impossible, le taux d'importation descend à 17 %. En lien avec la baisse

de la consommation, les importations ont baissé entre 2021 et 2022 pour les catégories suivantes : produits de la mer, produits traiteur et surgelés, boissons sans alcool, produits d'épicerie, fruits et légumes. Les importations de boissons alcoolisées (dont le vin) ont progressé du fait du développement de la gamme de références étrangères. La quasi-totalité (94 % ou plus) des œufs bio, du lait et des produits laitiers bio,

du vin bio, des viandes fraîches et transformées bio et des produits de boulangerie/pâtisserie fraîche bio consommés en France proviennent de France. Les approvisionnements externes (UE et hors UE) sont composés de produits d'épicerie et de boissons non alcoolisées, de fruits, de produits de la mer.

Origine des approvisionnements selon les produits bio en 2022



Source : Agence BIO / AND-international 2023



LES EXPORTATIONS

Parallèlement, la France est exportatrice de produits biologiques (y compris les ventes dans les Etats membres de l'Union européenne). En 2022, les exportations françaises (vers l'UE et hors UE) de produits bio sont estimées, au stade de gros, à 1,05 Md € (+ 0,3 % / 2021). On enregistre un recul des exportations pour les produits d'épicerie bio et les produits laitiers bio. A l'inverse, les exportations ont progressé pour la viande porcine bio et les fruits et légumes bio. En valeur, les exportations françaises de produits bio reposent encore essentiellement sur le vin bio, l'épicerie bio, les boissons sans alcool bio et les fruits et légumes bio.

En France, en Europe et dans le Monde

Les produits bio importés répondent-ils tous aux mêmes normes européennes ?

L'Union Européenne (UE) possède sa propre réglementation (commune aux 27 Etats membres) en matière de production bio mais les produits bio importés en UE ne répondent pas nécessairement à cette réglementation. Le tiers des produits bio consommés en France sont importés, pour moitié de pays hors UE. Pour les pays hors UE dont les processus de certification et de contrôle ont été reconnus équivalents par la Commission européenne, les produits bio importés depuis ces pays en Europe bénéficient automatiquement du logo bio européen (Eurofeuille). En l'absence de réglementation reconnue équivalente, des contrôles sont effectués sur place par un organisme certificateur agréé. Avec l'entrée en vigueur depuis 2022 du nouveau règlement européen bio, les contrôles sur les importations en provenance de pays tiers sont renforcés, avec notamment la fin du principe d'équivalence : à l'issue d'une période de transition de cinq ans, toutes les importations de produits bio devront être contrôlées à la fois au départ des pays exportateurs et à l'arrivée dans l'UE.

06

LA CONSOMMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIO

EN 2023, LA BAISSSE DE CONSOMMATEURS REGULIERS DE PRODUITS BIO SE POURSUIT

Alors que le marché alimentaire bio connaissait une croissance positive depuis plusieurs années, il a baissé pour la première fois en 2021. L'année 2022 a encore été marquée par un recul de la consommation alimentaire bio. Le marché des produits alimentaires biologiques (consommation à domicile et hors domicile) est évalué à 12,8 milliards d'euros (- 3,6 % / 2021), soit 6 % de la consommation alimentaire des ménages en France (contre 3 % en 2014).

Le contexte inflationniste pèse sur le budget alimentaire des ménages et le prix reste un frein important pour les produits bio. Les résultats de l'édition 2023 du baromètre de consommation des produits biologiques [1] confirment la baisse d'attractivité des produits alimentaires bio : fin 2023, 54 %

des Français déclarent avoir consommé des produits bio au moins une fois par mois au cours des 12 derniers mois (contre 60 % fin 2022 et 76 % fin 2021). La part de consommateurs quotidiens (6 % en 2023 / 8 % en 2022 / 15 % en 2021) et hebdomadaires (24 % en 2023 / 26 % en 2022 / 37 % en 2021) de produits alimentaires bio diminue.

La part des personnes n'ayant jamais consommé de produits alimentaires bio sur les 12 derniers mois progresse pour atteindre 21 % en 2023 (contre 17 % en 2022 et 9 % en 2021). Cependant, les produits alimentaires bio enregistrent 7 % de nouveaux consommateurs en 2023 (contre 8 % en 2022, 11 % en 2021 et 15 % en 2020). 17 % des consommateurs de produits bio le sont depuis au moins 1 à 3 ans ; 17 % depuis 10 ans et plus.

Si le nombre de consommateurs global de produits bio décroît, on note parallèlement une intensification de la consommation bio chez les consommateurs réguliers de produits alimentaires biologiques : 29 % des consommateurs quotidiens de produits bio estiment à plus de 75 % la part de produits bio dans leur alimentation (contre 23 % des consommateurs en 2022 et 13 % en 2021).

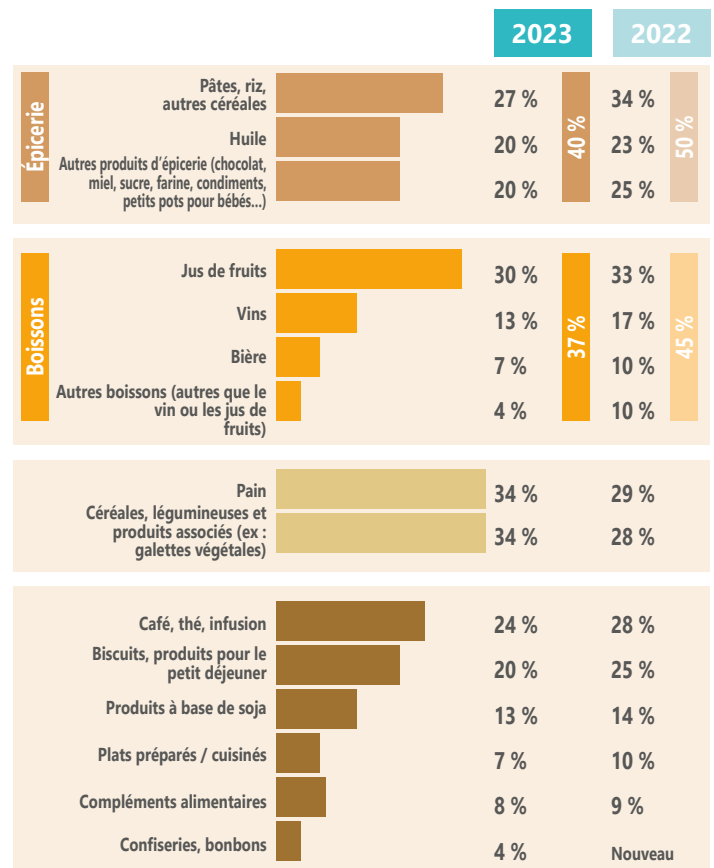
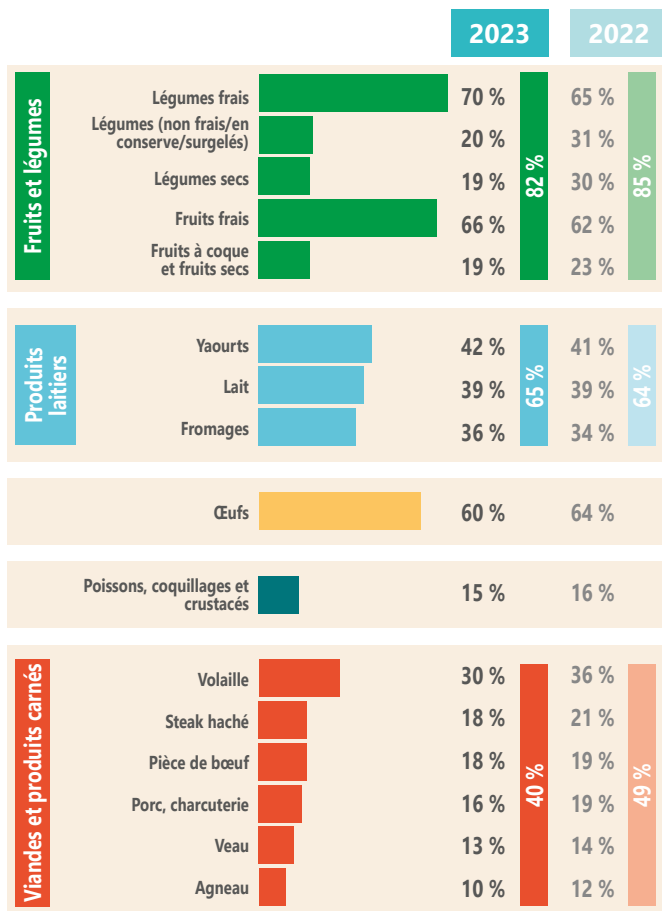
Les raisons mises en avant par les consommateurs pour expliquer leur choix de consommer bio sont diverses mais essentiellement axées sur la préservation de sa santé, le goût des produits et la protection de l'environnement. Les fruits et légumes demeurent les produits bio les plus plébiscités, devant les produits laitiers puis les œufs.

[1] Pour sa 21^e édition, le Baromètre Agence BIO 2023 s'appuie sur une étude quantitative réalisée du 21 novembre au 7 décembre 2023, auprès d'un échantillon national représentatif de 4 000 personnes âgées de 18 à 75 ans, constitué selon la méthode des quotas.

Familles de produits biologiques consommés

Quels sont les produits biologiques que vous consommez ?

Base Consommateurs bio au moins 1 fois par mois : 2 208



Source : Agence BIO - Baromètre des produits biologiques en France, 2024

CONSOMMER BIO POUR PRÉSERVER SA SANTÉ

En 2023, les principales raisons pour consommer des produits alimentaires bio sont :

- la préservation de la santé (53 %)
- la préservation de l'environnement (37 %)
- le goût des produits (37 %)
- le bien-être des animaux (29 %)
- la disponibilité des produits bio dans les lieux d'achat habituels (24 %)
- les raisons éthiques et/ou sociales (23 %)

Le fait d'avoir des enfants/petits-enfants (15 %), les habitudes familiales (14 %), une plus grande accessibilité des produits bio hors du domicile (10 %) sont des raisons également citées.

Dans le cadre de la consommation alimentaire, d'autres engagements sont importants :

- la réduction des pertes/du gaspillage (67 %)
- la consommation de produits de saison (56 %)
- l'approvisionnement en produits locaux, en circuits courts (43 %)
- la limitation de l'utilisation du plastique et des emballages (32 %)

Et pour ceux qui ne consomment pas du tout de produits alimentaires bio, le prix reste le 1^{er} frein déclaré pour la non consommation. La remise en question de la réalité du bio reste en 2^e position, devant le manque d'intérêt pour ces produits.

Les principales raisons évoquées pour ne pas consommer de produits alimentaires bio sont :

- des prix trop élevés (75 %)
- le doute sur le fait que le produit soit totalement bio (54 %)
- l'absence d'intérêt pour en consommer (41 %)
- l'offre en produits bio ne correspond pas aux besoins (20 %)
- insatisfaction concernant l'origine des produits bio (19 %)
- le manque de réflexe d'en consommer (19 %)
- privilégier l'achat de produits locaux non bio (18 %)
- le manque de goût des produits bio (14 %)
- avoir son propre jardin pour en cultiver (14 %)
- le manque d'information sur les produits bio (10 %)
- les produits bio sont difficiles à trouver dans les lieux d'achats habituels (6 %)

On observe une corrélation entre la consommation alimentaire bio et celle de produits bio non alimentaires. Les produits d'hygiène (shampooing, gel douche) sont les produits bio non alimentaires les plus achetés par la population en général (38 %) et encore plus parmi les consommateurs de produits alimentaires bio (53 %). Les produits ménagers (produit vaisselle, lessive) sont le deuxième type de produits bio non alimentaires les plus achetés, par 37 % de la population en général et 50 % parmi les consommateurs de produits alimentaires bio. Viennent ensuite les produits cosmétiques (crèmes, maquillage) par 32 % de la population en général et 44 % parmi les consommateurs de produits alimentaires bio, puis les vêtements et textiles (21 % / 29 %) et les produits de puériculture (11 % / 15 %).

Le Ministère de l'Agriculture renforce le budget de communication pour l'agriculture biologique

Après une forte hausse en 2020, le vent a tourné en 2021, avec un repli de la consommation alimentaire bio. En période d'inflation, les consommateurs se montrent prudents dans leurs achats alimentaires et n'hésitent pas à revenir vers les produits conventionnels, notamment ceux affichant un engagement dans une autre démarche (notamment locale, équitable, environnementale...).

En septembre 2023, le Ministre de l'Agriculture a annoncé le déploiement d'un budget de communication de 5 M € / an de 2024 à 2026. Ces crédits s'additionnent aux 3 M € déjà annoncés en mai 2023 et permettront des actions de communication d'ampleur dans la durée pour promouvoir la consommation de produits biologiques et répondre au fléchissement de la demande. A travers le slogan : «Pour nous, pour la planète, pour nos producteurs locaux #BioRéflexe», il s'agit de mettre en lumière le lien entre bio et local.

Pour nous, pour la planète,
pour nos producteurs locaux
#BIO RÉFLEXE



Consommation alimentaire bio : actualités 2023-2024



Quelle évolution des achats de produits bio par les ménages français depuis 2015 ?

Cette étude de FranceAgriMer fait état de l'évolution des achats de produits biologiques par les ménages français pour leur consommation à domicile depuis 2015. Après la période de forte croissance des achats des ménages de produits biologiques jusqu'en 2019, le marché bio a montré des premiers signes de ralentissement en 2020, pouvant traduire une certaine maturité du marché bio. En 2021, les achats de produits bio ont enregistré un repli qui s'est accentué en 2022, les causes sont multiples : inflation, perte de confiance dans le label bio, préférence donnée aux produits locaux...

Lettre de veille INCA BIO 49, juillet 2023



Comment expliquer le recul de la consommation alimentaire bio ?

Un collectif de chercheurs de l'Inrae analyse les causes du recul de la consommation alimentaire bio : concurrence avec d'autres mentions (zéro résidu de pesticides, sans nitrites, HVE...), autres critères d'achat privilégiés (Nutriscore, produit local, juste rémunération des producteurs...), inflation qui conduit à un arbitrage dans les achats alimentaires. Pour les chercheurs, il est nécessaire de mieux informer les consommateurs sur ce qu'est l'AB et quels sont ses impacts. Les contrôles et la certification des opérateurs de la bio demeurent une garantie de sa crédibilité.

Lettre de veille INCA BIO 50, octobre 2023



Expliquer les bénéfices de l'AB pour lever les freins à l'achat

À l'occasion de l'assemblée générale du Synabio (association des transformateurs bio), un point a été fait sur la situation du marché bio en grandes surfaces. Face à la baisse des ventes, plusieurs pistes ont été proposées : lever le frein du prix qui demeure le premier frein à l'achat de produits bio, travailler la pédagogie afin d'expliquer aux consommateurs les atouts d'une alimentation bio et travailler sur la dimension plaisir afin que les consommateurs l'associent au fait de manger bio. Une alerte a également été lancée quant au risque de « tuer le marché » à force de déréférencer les produits bio des rayons des grandes surfaces, la baisse de l'offre étant responsable d'une bonne partie de la baisse des volumes commercialisés.

Lettre de veille INCA BIO 50, octobre 2023



Le label AB souffre face à la concurrence d'autres mentions alternatives

UAlors que les ventes de produits bio sont en recul en grande distribution, les mentions alternatives comme « plein air », « sans conservateur », « sans résidus de pesticides » affichent de belles progressions. Perçues comme moins chères et écologiques, elles concurrencent de plus en plus les produits bio.

Lettre de veille INCA BIO 50, octobre 2023

Retrouvez les derniers webinaires sur l'AB 2023

Retour sur le séminaire METABIO 2023

En mars 2023, l'INRAE a organisé un séminaire sur le programme METABIO. Les objectifs de ce séminaire étaient de faire un point d'étape, avec une présentation des premiers résultats et des actions METABIO en cours ; d'élargir la communauté METABIO en rassemblant de nouvelles équipes autour de nouveaux sujets de recherche ; de travailler avec les partenaires sur les thématiques à développer et renforcer. Les présentations et les vidéos sont disponibles ici : <https://www6.inrae.fr/metabio/Lieux-d-echange/Rencontres/Seminaire-METABIO-2023>

Synthèse des évolutions réglementaires majeures 2023

Voici résumée en quelques points la synthèse des évolutions réglementaires majeures parues au cours des derniers mois et qui impactent la production biologique.

Élevage laitier bio : un délai pour la mise en conformité des nurseries

Dans une note de lecture de mars 2023, l'INAO précise les conditions d'accès à l'extérieur pour les animaux des élevages biologiques. Les veaux doivent avoir accès à un espace de plein air quand les conditions le permettent et au plus tard à l'âge de 6 semaines. Une partie des élevages laitiers biologiques ne satisfait pas à ces exigences du règlement AB. L'INAO a donc accordé un délai de mise en conformité des bâtiments pour les exploitations engagées avant le 1^{er} janvier 2023 : les exploitations concernées devront répondre à ces exigences avant le 1^{er} janvier 2028.

Bière bio : une liste de variétés de houblons bio disponibles pour les brasseurs

Pour répondre aux besoins des brasseurs produisant de la bière biologique, l'INAO a engagé un travail de recensement des variétés de houblons disponibles en AB, auprès des acteurs de la filière, en collaboration avec InterHoublon. Ce document énumère les variétés de houblons bio disponibles avec, pour chacune, les contacts des négociants qui en disposent et qui ont souhaité que leurs noms soient diffusés. Les opérateurs pourront ainsi trouver plus facilement du houblon issu de l'AB.

Serres chauffées pour les légumes d'été bio : abrogation de la disposition prise par l'INAO

Le Conseil d'Etat a abrogé la disposition prise par le CNAB en juillet 2019, visant à interdire la commercialisation de légumes d'été bio (tomates, courgettes, poivrons, aubergines, concombres) cultivés sous serres chauffées en France métropolitaine, entre le 21 décembre et le 30 avril, jugeant que «cette disposition plaçait juridiquement les producteurs français dans une situation de distorsion de concurrence par rapport aux produits importés». Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et l'INAO ont pris acte de cette décision. L'INAO a modifié le guide de lecture en conséquence ; ainsi l'ancienne ligne 18 du guide de lecture, interdisant la commercialisation des légumes d'été cultivés sous serres chauffées entre le 21 décembre et le 30 avril sur le territoire métropolitain, a été supprimée.

POUR ALLER PLUS LOIN

BILAN DES DISPOSITIFS D'AIDE À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Afin d'apporter un soutien aux exploitations bio ayant subi des pertes économiques importantes, plusieurs dispositifs ont été mis en place au cours de l'année 2023. Certains ont été reconduits début 2024.

1^{re} enveloppe de 578 000 € pour la Normandie

Au printemps 2023, afin d'accompagner les exploitations bio en difficulté, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a mis en place un fonds d'urgence de 10 M € pour financer une aide de trésorerie exceptionnelle et de nature forfaitaire.

Sur les 10 M € de l'enveloppe nationale, la Normandie a bénéficié de 578 000 €. En Normandie, le soutien était de 3 000 € / exploitation retenue, quelle que soit la production bio (transparence GAEC limitée à 3 associés). 381 dossiers ont été déposés dans la région, dont 293 dossiers éligibles.

Après priorisation des dossiers éligibles selon les critères définis en région, ce sont 152 exploitations bio qui ont pu être aidées en Normandie (soit une aide moyenne de 3 790 € / exploitation).

2^e enveloppe de 60 M €, abondée de 34 M €

Au cours de l'été 2023, le Ministère de l'Agriculture a mis en place une enveloppe complémentaire de 60 M € au niveau national, dans l'objectif d'apporter un soutien aux exploitations bio ayant subi des pertes économiques importantes. L'ensemble des demandes d'aides déposées et vérifiant les critères d'éligibilité (soit près de 4 000 dossiers au niveau national) a dépassé l'enveloppe budgétaire initialement prévue et s'élevait à 94 M €. A l'automne, le Gouvernement a décidé d'augmenter de 34 M € cette enveloppe afin de couvrir la totalité des demandes d'aides éligibles.

En Normandie, 183 dossiers ont été déposés, dont 176 dossiers éligibles. Tous les dossiers éligibles ayant été retenus, ce sont donc 176 exploitations bio qui ont pu être aidées en Normandie (avec une aide moyenne de 19 450 € / exploitation). Les principales filières concernées en région sont : bovins lait (52 dossiers), légumes (28), céréales (22) et polyculture-élevage (22).

D'autres mesures de soutien à l'AB

Par ailleurs, à l'automne 2023, le Ministre de l'Agriculture a annoncé le déploiement d'un budget de communication de 5 M € / an de 2024 à 2026 pour la campagne de communication #Bioréflexe. Ces crédits s'ajoutent aux 3 M € déjà annoncés en mai 2023 pour engager des actions de communication d'ampleur dans la durée afin de promouvoir la consommation de produits biologiques. Le Ministre a également annoncé une augmentation en 2024, de 5 M € des crédits alloués au Fonds avenir bio, qui sera désormais doté de 18 M € / an afin de consolider et développer les filières bio. Au total, dans le cadre de la planification écologique en agriculture, ce sont donc 10 M € supplémentaires qui ont été octroyés pour la structuration des filières biologiques et la communication sur l'AB.

Enfin, le Ministre de l'Agriculture a invité les acteurs de la restauration collective à accroître rapidement leur taux d'approvisionnement en produits issus de l'AB pour atteindre l'objectif de 20 % fixé par la loi EGalim. Pour accompagner cette mobilisation générale, plusieurs mesures ont été annoncées, dont la publication fin 2023 d'une circulaire interministérielle afin de mobiliser l'ensemble des restaurants collectifs sous la tutelle des Ministères et des Préfectures, avec l'objectif d'atteindre les obligations fixées par la loi.

Début 2024 : un nouveau dispositif d'aide à l'AB

En mars 2024, un nouveau dispositif d'aide réévalué à 90 M € a été mis en place, dans l'objectif d'apporter un soutien aux exploitations en AB ayant subi des pertes économiques importantes. L'objectif annoncé par le Ministre est qu'il n'y ait pas de déconversions.

Par ailleurs, une conférence des solutions a été organisée début avril pour identifier les freins et partager les bonnes pratiques à mettre en œuvre par les opérateurs pour atteindre l'objectif des 20 % d'approvisionnement en produits bio fixés par la loi EGalim.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cette 14^e édition de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB) en Normandie permet de mesurer le chemin parcouru par l'agriculture biologique depuis la 1^{re} édition en 2010. Fin 2008, la région comptait 582 exploitations agricoles bio pour une part de SAU bio de 1,5 % (soit près de 32 000 ha). Fin 2022, ces chiffres ont quadruplé : on dénombre 2 361 exploitations bio pour une part de SAU bio de 7 % (137 520 ha). Entre 2021 et 2022, on enregistre moins de nouveaux engagements en AB dans la région et davantage d'arrêts de certification bio que les années précédentes. Cependant, le solde est encore légèrement positif, avec au final 16 exploitations bio supplémentaires en 2022 (+ 0,7 % / 2021), ce chiffre n'a jamais été aussi faible. Parallèlement, les surfaces engagées en bio progressent (+ 4 655 ha) pour arriver à 7 % de SAU bio en Normandie fin 2022 (contre 6,8 % fin 2021).

D'après les premières données disponibles pour l'année 2023 (données encore provisoires), la tendance semble s'inverser : il y aurait eu davantage d'arrêts de certification bio (tous motifs confondus) que de nouvelles exploitations engagées en AB en Normandie (cependant, le solde serait encore positif au niveau national). Les arrêts de certification bio (tous motifs confondus) se stabiliseraient à 6,3 % dans la région (6,2 % en 2022). Parmi les motifs d'arrêt de certification bio, les arrêts de l'activité bio avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) seraient majoritaires en 2023 (55 % des arrêts de certification bio), devant les arrêts administratifs (20 %) et les arrêts totaux de l'activité agricole (17 %). Le «taux de déconversion» serait donc de l'ordre de 3,5 % en Normandie pour l'année 2023 (toutes productions bio confondues). Les bovins lait et viande bio, très présents en Normandie, seraient les principales productions concernées aussi bien par les arrêts de certification bio que par les arrêts d'activité bio dans la région.

Face aux difficultés rencontrées par la plupart des filières bio, notamment du fait d'un recul de la consommation alimentaire bio - recul qui s'est poursuivi en 2023, entraînant par exemple le déclassé de la production bio vers les filières conventionnelles - et de la non atteinte des objectifs de la loi EGAlim, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a mis en œuvre, au cours de l'année 2023, plusieurs aides exceptionnelles. Le dispositif a été reconduit début 2024, il vise à apporter un soutien aux exploitations en AB ayant subi des pertes économiques importantes. L'objectif annoncé par le Ministre est qu'il n'y ait pas de déconversions.

En complément, le Ministère a déployé des mesures structurelles pour poursuivre le développement de l'agriculture biologique : le budget pour la campagne de communication #Bioréflexe portée par l'Agence BIO a été amplifié, les crédits alloués au Fonds Avenir Bio et dédiés à la structuration des filières biologiques ont augmenté. Les acteurs de la restauration collective ont été invités à accroître rapidement leur taux d'approvisionnement en produits issus de l'AB pour atteindre l'objectif de 20 % fixé par la loi EGAlim.

Pendant de nombreuses années, le marché alimentaire des produits bio s'est développé régulièrement, sans nécessité de communiquer largement sur les bénéfices agro-environnementaux et socio-économiques de l'agriculture biologique. Depuis 2021, ce marché est orienté à la baisse : inflation, arbitrage économique, doute des consommateurs et manque d'information sur les garanties du label AB... C'est pour cela qu'en 2024, l'Agence BIO ira à la rencontre des consommateurs français pour leur expliquer ce qu'est la bio et ses fondamentaux. Par ailleurs, pour renforcer et développer les filières bio, il est nécessaire d'agir collectivement : consommateurs, pouvoirs publics, acteurs des filières (dont interprofessions...), de l'agroalimentaire ou encore de la distribution.

COMITÉ RÉDACTIONNEL

La Chambre d'agriculture de région Normandie

Créées dans les années 1920, les Chambres d'agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus représentant l'activité agricole, les divers groupements professionnels agricoles et les propriétaires forestiers. Présentes dans tous les départements et régions de France, leur première mission est de représenter les intérêts de l'agriculture auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales et territoriales. Elles contribuent aussi, par leurs services de proximité, au développement des territoires ruraux et des entreprises agricoles, notamment par les services rendus aux agriculteurs et aux collectivités. Cette double mission se déploie dans le champ économique, social et environnemental, de l'échelle locale, à l'échelon européen.

La Chambre d'agriculture de région Normandie intervient notamment dans des missions d'intérêt général agricole au niveau normand mais également dans des missions d'observation et d'expertise. C'est à ce titre qu'elle pilote l'Observatoire régional de l'agriculture biologique pour la région Normandie, en collaboration avec le réseau bio normand.

Plus d'information sur : <https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-et-services/produire-thematiques/agriculture-biologique/>

Bio en Normandie

Bio en Normandie est l'association régionale qui fédère les productrices et producteurs bio. Créée par et pour les agricultrices et agriculteurs bio, Bio en Normandie œuvre depuis 30 ans pour développer, structurer et ancrer une agriculture biologique exigeante, résiliente et locale.

L'association est rattachée à la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), le seul réseau professionnel agricole spécialisé en agriculture biologique. Cette association née en 1978, est constituée d'une tête de réseau, de 13 groupes régionaux et de près de 90 groupes locaux. Ce réseau d'agriculteurs et agricultrices bio défend un modèle agricole, des valeurs et le projet d'une société humaniste et solidaire. La FNAB représente et défend les paysannes et paysans bio et développe l'AB de manière cohérente et globale, dans l'intérêt général.

Bio en Normandie intervient de manière globale et transversale sur l'ensemble de la filière. Quatre grandes missions sont réalisées :

- Accompagner individuellement et collectivement les producteurs dans une démarche de progrès
- Développer et structurer des filières biologiques locales et territorialisées
- Accompagner les collectivités dans la transition agricole et alimentaire
- Promouvoir une alimentation saine, de qualité et accessible à tous

En tant qu'association régionale spécialisée dans le développement de l'agriculture biologique, Bio en Normandie collabore à la production de l'observatoire régional de l'agriculture biologique.

Plus d'information sur : <https://bio-normandie.org/>

En collaboration avec l'Agence BIO

Plus d'information sur : www.agencebio.org



Et la DRAAF Normandie

Plus d'information sur : <https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAAF Normandie

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

RÉDACTION ET COORDINATION :

Chambre d'agriculture de région Normandie - Sophie CHAUVIN
6 rue des Roquemonts - CS 45 346
14053 CAEN Cedex 4
Tél. : 02 31 47 22 47
www.normandie.chambres-agriculture.fr

EN CO-PRODUCTION AVEC :

Bio en Normandie - Héloïse BILLOT
Siège social
Pôle d'Agriculture Biologique des Hauts-Prés
1 voie des Vendaises
Parc d'activités du Vauvray
27100 VAL-DE-REUIL
Tél : 02 32 09 01 60
bio-normandie.org

Antenne de Caen
2 bis Longue vue des Astronomes
14111 LOUVIGNY



BIO
en normandie



Action réalisée avec le soutien de

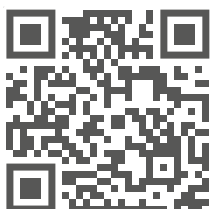


**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAAF Normandie

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



OBSERVATOIRES DONNÉES 2022-2023
AVRIL 2024

    normandie.chambres-agriculture.fr